

Analyse des données statistiques sur les **FAMILLES PARISIENNES**

Juin 2007



L'Observatoire des familles parisiennes a été créé en 2006 à l'initiative de la Ville de Paris afin d'éclairer les actions à mener pour une meilleure réponse aux besoins et aux attentes des familles. Au sein de l'administration parisienne, c'est la Direction des familles et de la petite enfance (Dfpe) qui anime et coordonne l'ensemble des travaux. L'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) est chargé de sa mise en œuvre opérationnelle.

Ses objectifs sont de mieux connaître les familles parisiennes et leurs caractéristiques selon les arrondissements ; de comprendre leurs évolutions dans le temps ; d'analyser les usages différenciés que les familles font des services et des équipements.

L'Observatoire est une structure partenariale à laquelle participent la Préfecture de Paris, la Caisse d'allocations familiales, la Direction régionale de l'Insee et le Rectorat de Paris.

Une base de données a été créée. Elle rassemble les données chiffrées existantes à l'arrondissement et sera actualisée régulièrement. Elle s'organise en six grandes thématiques : démographie ; revenus et caractéristiques socio-économiques ; logement ; accueil de la petite enfance et scolarité ; loisirs et vacances ; action sociale et accompagnement parental.

L'Observatoire des familles bénéficie du concours d'un expert scientifique, M. Guy Desplanques, chef du département « Démographie » de l'Insee.

SOMMAIRE

Observer la famille : définitions et méthodes	5
Glossaire	7
Introduction	9
1. Éléments de démographie	11
Synthèse – Éléments de démographie	12
1.1 Nombre, évolution, répartition des familles parisiennes	13
• 865 000 Parisiens, soit 41 % de la population, vivent en familles	13
• Un processus de formation lié aux migrations	14
• Une augmentation à confirmer	16
• Une répartition qui privilégie les arrondissements du nord-est et de l'ouest	18
• Des familles plutôt petites	18
1.2 Les comportements matrimoniaux des Parisiens	19
• Plus de célibataires et de divorcés, moins de personnes mariées	19
• Une augmentation des Pacs et un recul des mariages	20
• Des divorces toujours en hausse	22
1.3 Les naissances	23
• Le nombre de naissances se maintient à un niveau élevé depuis 1998	23
• Une forte natalité	25
• ... mais une fécondité limitée	26
• Des enfants conçus « sur le tard »	27
1.4 Profils de familles	29
• De moins en moins de familles en « couples »	29
• Une forte présence de foyers monoparentaux à Paris	32
• À côté des familles, quels autres types de ménages ?	34
• Les familles étrangères : un profil spécifique ?	36
2. Situation socio-économique	39
Synthèse – Situation socio-économique	40
2.1 Les professions et catégories socioprofessionnelles des parents	41
• Une forte proportion de familles appartient aux catégories supérieures	41
• Les familles nombreuses appartiennent plus souvent aux catégories modestes	42
• Familles et tendances à l'homogamie sociale	42
• De plus en plus de naissances chez les « cadres »	43
2.2 Familles et activité professionnelle	45
• Des spécificités parisiennes en matière d'activité ?	45
• 73 % de couples bi-actifs à Paris	46
• Activité et présence d'enfants en bas âge	48
• Répartition des enfants selon l'activité et le rythme professionnel de leurs parents	50
2.3 Les revenus des familles	51
• De hauts niveaux de revenus à Paris	51

• De fortes disparités de revenus entre et au sein des arrondissements . . .	51
• Les disparités se retrouvent dans les compositions des revenus.	53
• Des disparités de revenus selon la configuration familiale	54
• Plus de la moitié des foyers monoparentaux non imposés.	55
2.4 Les familles en situation précaire	57
• 16 % des familles vivent sous le seuil des bas revenus	57
• 7 % des familles perçoivent les minima sociaux	58
3. Les familles parisiennes et le logement	59
Synthèse – Les familles parisiennes et le logement.	60
3.1 La « contrainte logement »	61
• Les caractéristiques du parc de logements	61
• Des prix et des loyers élevés	62
• Une partie des familles logées trop à l'étroit	63
• L'évolution de l'offre de logements en direction des familles	63
3.2 Les familles et le logement social	65
• Une présence forte des familles dans le parc social	65
• 17 % des familles demandeuses d'un logement social.	65
3.3 Les familles bénéficiaires d'aides au logement	67
• 50 000 familles parisiennes bénéficient des allocations logement de la CAF.	67
• Les aides de la Ville de Paris : « Paris Logement Familles », « L'aide au logement des familles monoparentales » et « Prêt Paris Logement » . . .	67
• Des familles hébergées en hôtel.	68
4. Les services et les équipements destinés aux familles	69
Synthèse – Les services et les équipements destinés aux familles.	70
4.1 L'accueil de la petite enfance.	71
• La moitié des moins de 3 ans accueillis en structure collective	71
• Une offre en crèches et haltes-garderies en progression à Paris	72
• Le mode d'accueil de la petite enfance corrélé au niveau de vie	73
• Une baisse importante de la scolarisation des enfants de 2 ans	74
4.2 La scolarité des enfants	75
• Les effectifs scolaires augmentent globalement	75
• Enseignement privé : un plafonnement des effectifs	76
• 4 000 enfants scolarisés en enseignement spécialisé	77
• Le bilan de santé renseigne sur la santé des élèves de pré-élémentaire	79
4.3 Autour de l'école.	81
• Une fréquentation importante des restaurants scolaires et des activités périscolaires	81
• Des aides à la scolarité et aux loisirs soutiennent un grand nombre de familles.	85
4.4 Familles et aides sociales	89
• L'aide aux familles et la protection de l'enfance en danger.	89
• Familles et aide sociale municipale	91

OBSERVER LA FAMILLE : DÉFINITIONS ET MÉTHODES

Les définitions de la famille

Les statisticiens ont recours à des définitions de la famille plus restrictives que les sociologues ou les anthropologues. D'après l'Insee, une famille est la partie d'un ménage (ensemble des personnes habitant une même résidence principale) comprenant au moins deux personnes et constituée, soit d'un couple (deux personnes de sexe différent, cohabitant dans un même logement, mariées ou non) et le cas échéant de ses enfants (présents dans le logement), soit d'un parent et de ses enfants (foyer monoparental). Ne sont pris en compte que les liens de vie en couple et de filiation directe (parent/enfant) ¹. Dans une famille ainsi définie, l'enfant est célibataire (lui-même sans enfant).

Dans la présente étude, une définition statistique précise a été retenue. Par le terme de famille, on désigne les ménages comprenant au moins un adulte et au moins un enfant de moins de 25 ans. Le terme de « famille » englobe donc les couples avec au moins un enfant de moins de 25 ans et les foyers monoparentaux avec au moins un enfant de moins de 25 ans.

La définition utilisée pour l'analyse ne retient pas, contrairement à celle de l'Insee, les couples sans enfants de moins de 25 ans. Cette catégorie recouvre en effet une grande diversité de situations :

- un jeune couple qui n'a pas d'enfant mais qui en aura probablement plus tard ;
- un couple avancé en âge qui n'a pas eu d'enfant ;
- un couple qui a des enfants mais qui n'habitent plus avec leurs parents ;
- un couple dont les enfants vivent encore avec leurs parents, mais ont plus de 25 ans.

Ces situations n'ayant rien de commun, il a été décidé de ne pas les englober à la catégorie « familles » et de les considérer de manière indépendante.

Par ailleurs, le terme de foyer monoparental sera préféré à celui de « famille monoparentale », utilisé par l'Insee. En effet, il désigne un foyer composé d'un parent vivant seul avec son ou ses enfants de moins de 25 ans. Le deuxième parent, même s'il ne réside pas dans le même logement, peut être présent et impliqué dans l'éducation de ses enfants.

Les limites de l'observation des familles

Plusieurs difficultés méthodologiques apparaissent lorsque l'on tente de caractériser et, plus généralement, d'observer les familles.

Une première limite est d'ordre « temporel » : les données statistiques, des recensements notamment, font état d'une situation sans tenir compte des événements qui ont pu conduire à cette situation ni de ceux qui pourront en découler. Cette contrainte est forte dans le contexte actuel des familles dites « flexibles » ou « mobiles ». Un foyer monoparental recensé à un instant « t » a pu être une famille en couple peu de temps auparavant (couple marié qui a divorcé), et peut le redevenir quelques temps plus tard (famille recomposée). Les chiffres ne peuvent fournir la mesure de toutes les dimensions familiales qui se font, par définition, dans un temps long.

Une deuxième limite est d'ordre « spatial ». Les statistiques correspondent la plupart du temps à une unité de logement : elles apportent un certain nombre d'informations sur des personnes partageant la même résidence principale, que ces

1 – Cette définition n'englobe pas la « famille élargie » qui comprend les oncles et tantes, les grands-parents, les cousins et les neveux, les petits-enfants.

personnes aient ou non des liens familiaux entre elles. Or, l'unité logement apparaît de plus en plus limitée pour rendre compte des réalités familiales. Une personne vivant seule peut être la mère ou le père d'enfants qu'elle (ou il) voit fréquemment. Deux personnes vivant seules peuvent vivre une relation stable et durable et constituer un couple « non cohabitant ».

Enfin, une dernière limite est d'ordre « géographique ». Il est intéressant de pouvoir comparer différents territoires afin d'en faire ressortir les spécificités. Il ne faut pas oublier cependant que les limites de ces territoires influent fortement sur le contenu des données. Paris, par exemple, correspond à un hypercentre d'agglomération. Cette situation « centrale » explique que la population parisienne présente des caractéristiques démographiques très spécifiques.

Ces différentes limites mettent en évidence la nécessité de manipuler et d'interpréter les données relatives aux familles avec précaution. Les données ne peuvent et ne doivent pas être considérées comme pouvant constituer une retranscription fidèle de la réalité.

GLOSSAIRE

Famille : dans l'étude, une famille désigne un groupe d'au moins deux personnes vivant dans le même logement, comprenant au moins un adulte et au moins un enfant de moins de 25 ans ayant un lien de filiation avec l'un des adultes. Il s'agit soit d'un couple (deux personnes de sexe différent, mariés ou non) avec enfant(s), soit d'un foyer monoparental. Dans une famille, l'enfant doit être célibataire et lui-même sans enfant.

Foyer monoparental : un foyer monoparental est constitué d'un parent qui vit sans conjoint avec son ou ses enfants de moins de 25 ans (célibataires et n'ayant pas d'enfant) dans un même logement.

Ménage : un ménage est défini par l'Insee comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut aussi bien comprendre une seule personne qu'une famille ou bien encore que des colocataires.

Famille recomposée : une famille recomposée désigne un couple d'adultes, mariés ou non, vivant avec au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

Famille nombreuse : une famille est dite nombreuse lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus.

Famille immigrée : une famille immigrée est une famille dont la personne de référence (l'homme d'un couple ou le parent du foyer monoparental) est immigrée. Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs).

Famille étrangère : une famille étrangère est une famille dont la personne de référence (l'homme d'un couple ou le parent du foyer monoparental) est de nationalité étrangère. La population étrangère se compose de personnes qui n'ont donc pas la nationalité française (qu'elles soient nées en France ou à l'étranger). Les populations étrangères et immigrées ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs).

Population active : la population active comprend, au sens du recensement de la population, les personnes déclarant exercer une profession (salarisée ou non, et même à temps partiel), les chômeurs à la recherche d'un emploi, et les militaires du contingent (tant que cette situation existait). Sont également incluses les personnes déclarant aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération), les apprentis et stagiaires rémunérés.

Couple bi-actif : on entend par couple bi-actif un couple ayant au moins un enfant de moins de 25 ans, dans lequel les deux parents sont actifs.

Foyer fiscal : un foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage. Un couple non marié dans lequel chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

INTRODUCTION

Après des décennies de réduction de leur nombre et de leur taille, les familles parisiennes paraissent retrouver un certain dynamisme. C'est ce que semblent indiquer la reprise de la natalité et la légère augmentation des effectifs scolaires ces dernières années. De même, la diminution du nombre de mariages et le succès du Pacs attestent d'une évolution des schémas d'union et de vie commune dans la capitale.

L'objectif de la présente étude est de décrire les familles parisiennes et de faire le point sur les changements qui les caractérisent. Outre les aspects démographiques, sont traités l'évolution des revenus, le logement, la scolarité des enfants, les loisirs et les difficultés sociales. L'analyse s'appuie sur le travail de synthèse statistique réalisé en 2006 dans le cadre de l'Observatoire des familles. Elle s'efforce, lorsque les données le permettent, de mettre en évidence les caractéristiques des familles parisiennes par rapport aux niveaux régional et national, et de montrer les différences entre arrondissements.

L'analyse s'organise autour de quatre grandes thématiques. Elle présente dans une première partie les principales caractéristiques démographiques des familles parisiennes, en précisant leur nombre, leur(s) profil(s) et leur processus de formation. Elle détaille dans une deuxième partie la situation socioéconomique des familles en analysant notamment le temps de travail des parents, les revenus des familles et la pauvreté. La question du logement des familles est abordée dans une troisième partie, à travers l'offre de logement, les statuts d'occupation des familles et leur accès au logement social. Enfin, une quatrième et dernière partie porte sur le recours aux services et aux équipements, qu'il s'agisse de l'accueil de la petite enfance, des écoles, des loisirs ou encore de l'action sociale.

Chiffres clés sur les familles à Paris

- 1 110 660 ménages
- 1,87 personne en moyenne par ménage (2,40 en France)
- 244 300 familles, soit 22 % des ménages (36 % en France)
- 865 000 personnes vivant en familles, soit 41 % de la population (55 % en France)
- 26 % de foyers monoparentaux (17 % en France)
- 50 % de familles d'un enfant (42 % en France), 17 % de familles de trois enfants et plus (20 % en France)
- 28 % de familles propriétaires (56 % en France), 25 % de familles locataires HLM (20 % en France)
- 73 % de couples bi-actifs (73 % en France)

Source : Insee, recensement 1999, sondage au 1/20^e

ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE

1

Sont présentées dans ce premier chapitre les principales caractéristiques démographiques des familles parisiennes : nombre, profils, processus de formation (migrations, naissances et comportements matrimoniaux).

Synthèse – Éléments de démographie

Paris accueille 244 000 familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans en 1999. Elles représentent 22 % des ménages parisiens. En comptant les parents et les enfants, ce sont 865 000 parisiens, soit 41 % de la population, qui vivent en famille à Paris.

Tout au long de la deuxième moitié du xx^e siècle, Paris s'est dépeuplé et le nombre de familles a fortement diminué. Entre les recensements de 1990 et de 1999, la dépopulation s'est ralentie mais Paris a encore perdu 14 000 familles en 9 ans soit 1 500 par an. Ces dernières années, une stabilisation voire une légère hausse du nombre de familles se dessine. Il faudra attendre les résultats du recensement rénové en 2009 pour en avoir la certitude, mais d'ores et déjà on note une nette reprise de la natalité depuis 2000, une légère hausse des effectifs scolaires de 2001 à 2004 ainsi qu'une hausse de la population totale (+ 28 000 habitants) et de la taille des ménages entre 1999 et 2006.

Plusieurs spécificités parisiennes ressortent en matière de démographie familiale. La forte natalité constitue une première particularité de la capitale. On compte 14,8 naissances pour 1 000 habitants en 2004 à Paris au lieu de 13,2 naissances pour 1 000 habitants au niveau national. L'écart s'explique par la forte proportion des jeunes adultes dans la population, ces âges étant ceux de plus forte fécondité. La fécondité des Parisiennes est en revanche assez faible (1,60 enfant par femme à Paris contre 1,87 en France en 2003) en raison du poids des personnes seules. Par ailleurs, la tendance est, à Paris comme en France à l'augmentation de l'âge moyen des mères à la naissance. Il est de près de 32 ans en 2004 dans la capitale. Mais les mères parisiennes continuent d'avoir en moyenne à la naissance un an de plus que les mères franciliennes (31 ans) et deux de plus que les mères françaises (30 ans).

En termes de comportements matrimoniaux, on observe que la proportion de personnes mariées dans la population ne cesse de baisser à Paris et en France. D'après les premières collectes du recensement rénové, seulement 37 % des Parisiens de 15 ans et plus sont mariés en 2004 (leur part était de 48 % en 1982). Parallèlement, les parts de divorcés et de célibataires continuent d'augmenter, et le Pacs gagne du terrain. En 2004, les divorcés forment 8 % des 15 ans et plus à Paris. Paris préserve un profil spécifique par rapport au territoire national : le statut matrimonial le plus répandu est celui de célibataire. Il concerne un Parisien sur deux en 2004, au lieu de 35 % en France.

Les familles parisiennes se distinguent par un nombre d'enfants légèrement inférieur aux moyennes régionale et nationale. Elles comprennent 1,75 enfant en moyenne au lieu de 1,87 enfant en Ile-de-France et 1,86 en France. La « contrainte logement » conduit une partie des familles qui s'agrandissent à quitter la capitale.

Paris accueille par ailleurs une forte proportion de foyers monoparentaux (foyers formés d'un parent seul vivant avec au moins un enfant de moins de 25 ans). En 1999, ils forment plus d'une famille parisienne sur quatre (26 %) au lieu de 17 % en France. L'écart peut s'expliquer par des séparations plus fréquentes à Paris : le nombre de divorces est de 2,7 pour mille habitants en 2004 au lieu de 2,2 en France. L'offre de services en termes de transports publics, d'équipements d'accueil pour les jeunes enfants, de logement social et d'aides socio-éducatives jouent peut-être également un rôle dans le maintien de ces familles dans la capitale.

Comme d'autres grandes métropoles, la capitale se singularise enfin par la présence de nombreuses familles d'origine étrangère. Les familles dont la personne de référence est de nationalité étrangère représentent plus d'une famille parisienne sur cinq (22 % des familles). Cette population nombreuse se retrouve dans les données de l'État civil. En 2004, 12 800 enfants nés à Paris (soit 40 % de l'ensemble des naissances domiciliées) ont au moins un parent de nationalité étrangère.

Nombre, évolution, répartition des familles parisiennes

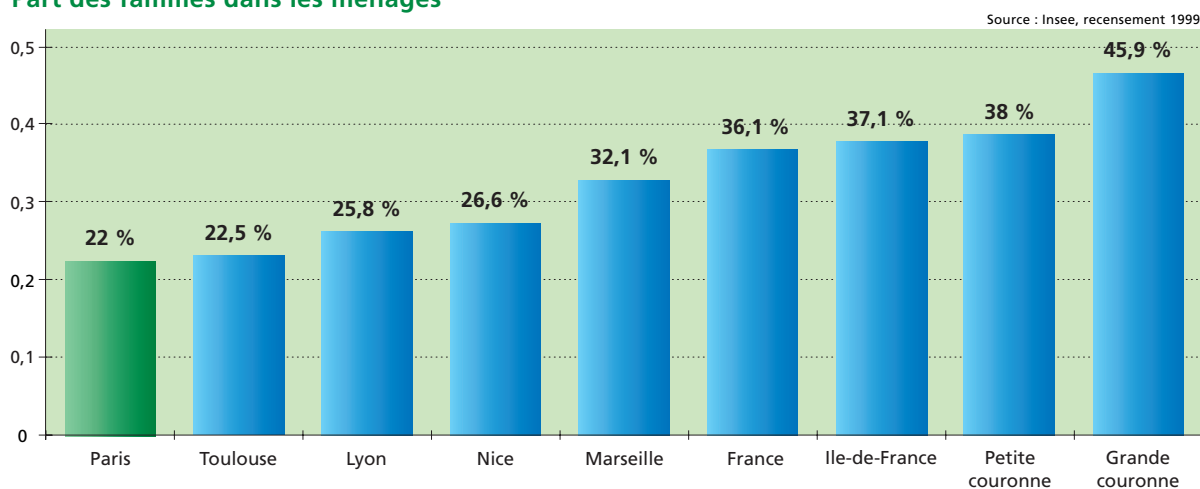
Comme les autres centres d'agglomération, Paris accueille relativement peu de familles. Leur nombre a fortement décliné de l'après-guerre à la fin des années 1990 mais la baisse est aujourd'hui terminée et les données statistiques récentes témoignent plutôt d'une augmentation du nombre de familles.

■ 865 000 Parisiens, soit 41 % de la population, vivent en familles

Paris accueille 244 000 familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans en 1999. Elles représentent 22 % des ménages parisiens contre 36 % des ménages en France et 37 % en Ile-de-France.

Le chiffre peut sembler faible à première vue mais l'appréciation est à relativiser compte tenu que Paris est le cœur d'une grande agglomération. C'est le propre des centres-villes de concentrer une forte proportion d'étudiants, de jeunes actifs et de personnes âgées, alors que les familles sont plus largement accueillies dans les secteurs périphériques. À Lyon par exemple, dont les limites sont comme pour Paris celles d'un centre dense, la proportion de familles est proche de celle observée dans la capitale. À l'inverse, la proportion de familles est deux fois plus importante (46 %) dans les départements de la Grande Couronne, qui forment la périphérie de l'agglomération parisienne.

Part des familles dans les ménages

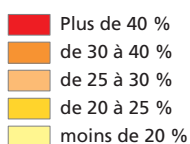


À Paris, les familles rassemblent 865 000 personnes, parents et enfants confondus, soit 41 % des 2,125 millions d'habitants de la capitale. Elles forment le groupe de population le plus important devant celui des personnes seules (582 000 personnes soit 27 % de la population) et celui des couples sans enfant, mariés ou non (413 000 personnes soit 19 % de la population). Les autres (soit 12,5 % de la population) vivent en colocation, sont des ménages avec des enfants adultes, ou vivent en collectivité.

Même si les personnes vivant en familles constituent le premier groupe numérique à Paris, celles-ci restent proportionnellement moins nombreuses qu'aux niveaux national ou régional. Plus de la moitié des Franciliens (57 %) et des Français (55 %) vivent en effet dans un ménage comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans.

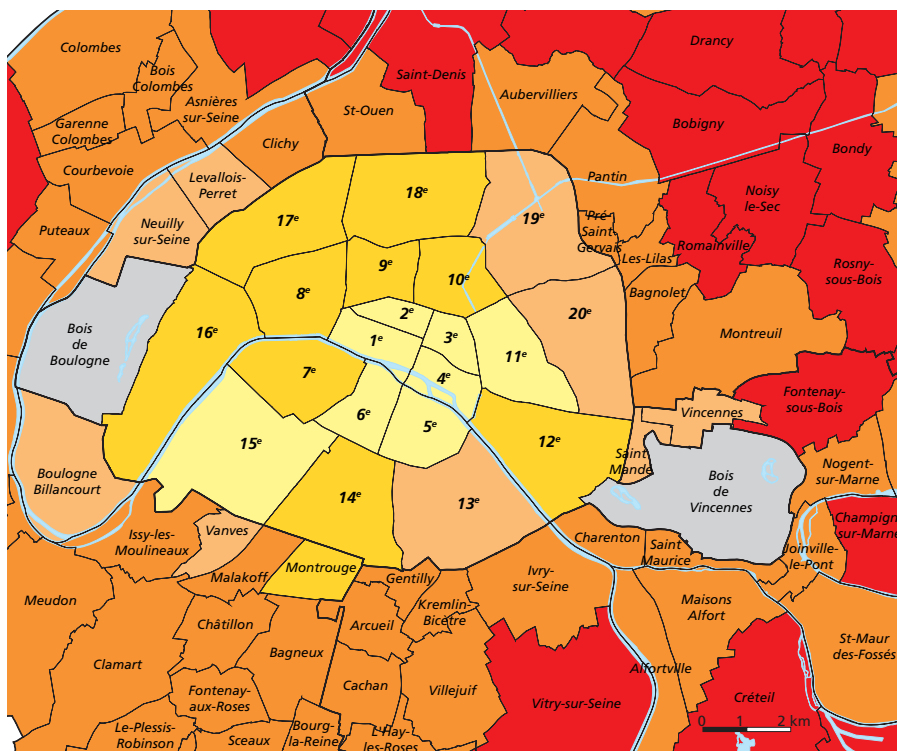
LES FAMILLES Cœur d'agglomération

Part des familles
comprenant au moins
un enfant de moins de 25 ans
dans le total des ménages



Moyenne Paris : 22 %
Moyenne Petite Couronne
(hors Paris) : 38 %

Source :
Recensement de la Population,
1999 (INSEE)

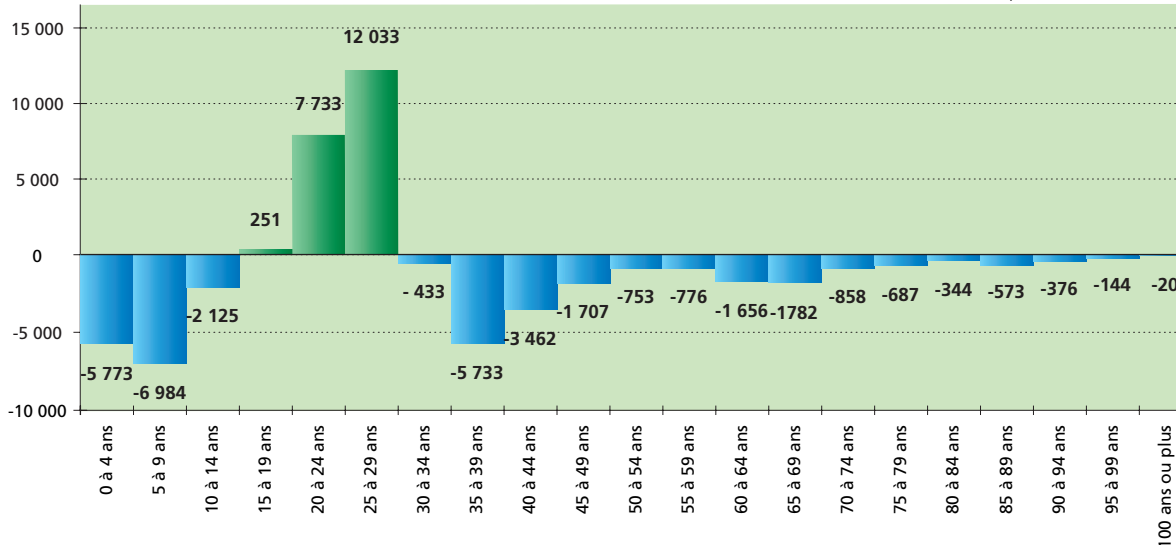


■ Un processus de formation lié aux migrations

Les migrations résidentielles entre la capitale et le reste du territoire national expliquent que les familles soient faiblement représentées à Paris. Les migrations liées au cycle de vie jouent en effet un rôle majeur dans le processus de formation des familles parisiennes. Comme les autres centres d'agglomération, Paris attire à

Résultats annuels des échanges migratoires entre Paris et le reste du territoire métropolitain, par tranches d'âge, entre 1990 et 1999

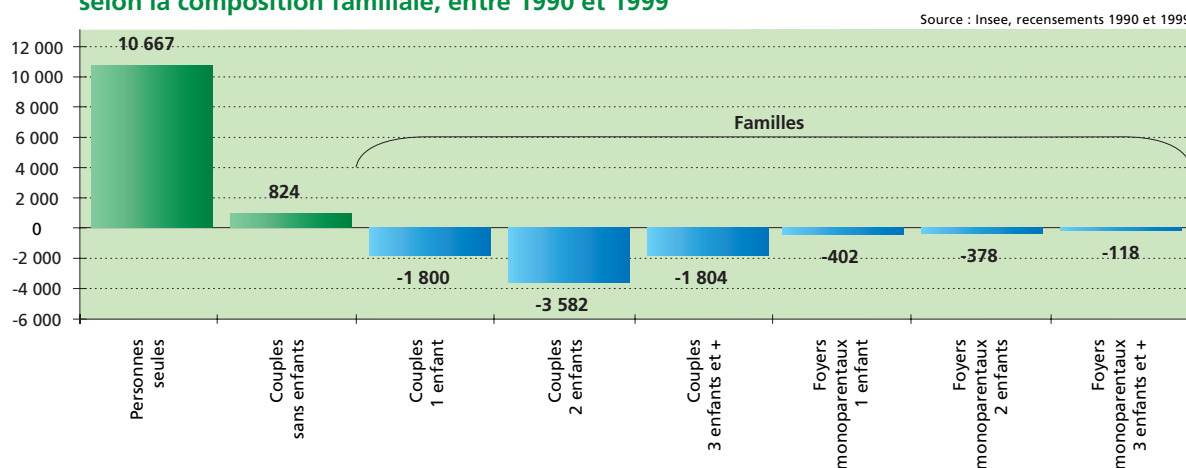
Source : Insee, recensements 1990 et 1999



elle les jeunes adultes et voit partir une partie des familles constituées. Les familles se créent à partir du « vivier » des jeunes adultes qui « montent » à Paris. Venus de province (60 %) ou de l'Île-de-France (40 %), les jeunes arrivent généralement seuls. Ce sont des étudiants qui viennent terminer leurs études ou bien de jeunes actifs qui trouvent à Paris un premier emploi ou l'opportunité d'une promotion professionnelle. Chaque année, la capitale enregistre ainsi un excédent migratoire de 20 000 jeunes dans la tranche des 20-29 ans ³. Ce phénomène très ancien ne s'est jamais interrompu. Une fois installés, ils sont nombreux à constituer des couples qui sont l'amorce des futures familles parisiennes.

En sens inverse, ce sont des familles constituées qui quittent la capitale. Un déficit migratoire de 14 000 personnes par an apparaît dans la tranche des 0-19 ans et de 6 000 personnes par an dans celle des 30-39 ans, soit un déficit total de 20 000 personnes par an pour l'ensemble de ces tranches d'âge à forte composante familiale ⁴. On constate que les départs se font à 60 % vers l'Île-de-France et à 40 % vers la province.

Résultats annuels des échanges migratoires entre Paris et le reste du territoire métropolitain, selon la composition familiale, entre 1990 et 1999



Taux d'arrivées et de départs des ménages selon leur composition entre 1990 et 1999

Sources : Insee, recensements 1990 et 1999

	Arrivées et départs nets annuels entre 1990 et 1999	Population moyenne entre 1990 et 1999	%
Personnes seules	10 667	563 777	1,9
Couples sans enfants	824	224 984	0,4
Couples avec enfants	-7 186	190 709	-3,8
avec 1 enfant	-1 800	85 753	-2,1
avec 2 enfants	-3 582	69 302	-5,2
avec 3 enfants ou +	-1 804	35 655	-5,1
Foyers monoparentaux	-898	60 602	-1,5
avec 1 enfant	-402	40 647	-1,0
avec 2 enfants	-378	14 687	-2,6
avec 3 enfants ou +	-118	5 269	-2,2

Les échanges migratoires entre Paris et le reste du territoire en fonction de la composition familiale des ménages corroborent l'analyse. Deux types de ménages ont été entre 1990 et 1999 plus nombreux à arriver dans la capitale qu'à en partir : les personnes seules (leur solde migratoire est de +10 700 par an entre 1990 et 1999) et, dans une moindre mesure, les couples sans enfants (le solde migratoire est de +824 par an entre 1990 et 1999).

À l'opposé, le résultat du solde migratoire des ménages avec enfants est négatif.

3 – Entre 1990 et 1999, Paris enregistre 7 000 départs par an de jeunes âgés de 20 à 29 ans et 27 000 arrivées par an dans les mêmes classes d'âge en provenance des autres départements français, soit un solde migratoire positif de 20 000 jeunes par an.
4 – Entre 1990 et 1999, Paris enregistre 50 000 départs par an dans les tranches 0-19 ans et 30-39 ans et 30 000 arrivées par an dans les mêmes classes d'âge, en provenance des autres départements français, soit un solde migratoire négatif de 20 000 personnes par an.

Cela signifie que les familles ont été, entre 1990 et 1999, plus nombreuses à quitter la capitale qu'à s'y installer. Les familles les plus prompts au départ sont les couples avec enfants. Le solde migratoire de ce type de ménages a été de - 7 190 par an entre 1990 et 1999. Les couples avec deux enfants (-3 580 départs nets par an, soit 5,2 % du nombre moyen de couples avec deux enfants entre 1990 et 1999) et les couples avec trois enfants et plus (-1 804 départs nets, soit 5,1 % du nombre moyen de couples avec trois enfants et plus) sont particulièrement concernés.

Le départ des couples avec enfants de la capitale se relie à ce que les démographes appellent la « contrainte logement » (rareté des grands logements, prix et loyers élevés) qui pousse une partie des familles à chercher hors de la capitale, en banlieue le plus souvent, des conditions de logement adaptées à leurs besoins, leur budget ou leurs aspirations. Ces départs ne sont pas spécifiquement parisiens, ils s'observent dans d'autres centres d'agglomérations où une partie des familles fait le choix de l'éloignement, souvent pour pouvoir accéder à la propriété d'un pavillon individuel ⁵.

5 – Le point sur l'Y, lettre de l'agence d'urbanisme de la région grenobloise, n° 5, octobre 2006, Une maison à la campagne : Pourquoi des familles quittent la ville ?

Les foyers monoparentaux sont en revanche moins nombreux que les couples à quitter la capitale pour la banlieue ou la Province : on dénombre 900 départs nets annuels de parents seuls avec un ou plusieurs enfants sur la période (soit 1,5 % du nombre moyen des foyers monoparentaux entre 1990 et 1999). Cette différence de comportement s'explique peut-être par le désir, pour ces parents seuls, de demeurer là où ils bénéficient d'un réseau social déjà développé (proximité des grands-parents notamment) et d'un réseau d'équipements et de services denses.

■ Une augmentation à confirmer

50 000 familles de moins entre les années 1960 et la fin des années 1990

Paris accueillait plus de 300 000 familles dans les années 1960. La plupart étaient logées très à l'étroit. Aux recensements de 1954 et 1962, les résidences principales de la capitale comptaient plus d'une personne par pièce en moyenne.

Paris. Évolution de la taille des ménages parisiens

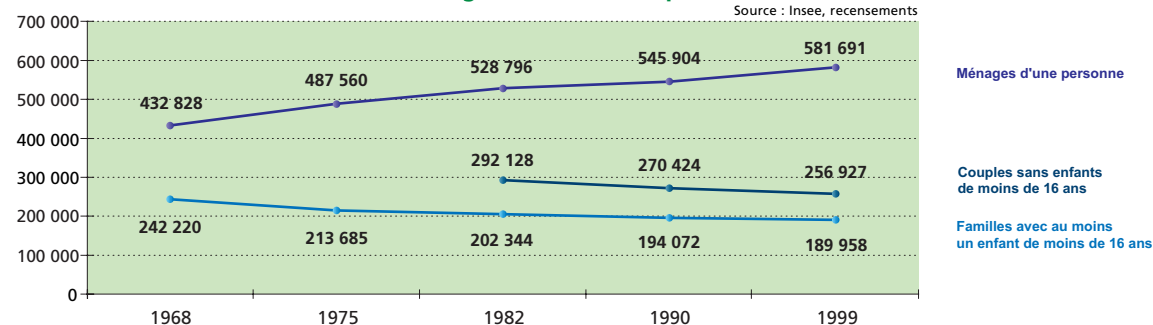
Source : Insee, recensements

	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	Evolution 1982-1990	Evolution 1990-1999
Taille moyenne des ménages (nombre de personnes)	2,35	2,29	2,19	2,02	1,94	1,92	1,87	-1	-2,5
Taille moyenne des résidences principales (nombre de pièces)	2,23	2,24	2,32	2,41	2,45	2,49	2,52	1,4	1,4
Nombre de personnes par pièce	1,06	1,02	0,95	0,84	0,79	0,77	0,74	-2,4	-3,8

Un desserrement s'est produit tout au long de la deuxième moitié du xx^e siècle. La taille des ménages s'est fortement réduite entre 1954 et 1999 alors que la taille moyenne des résidences principales augmentait sur la même période. Au final, le

Paris. Évolution du nombre de ménages selon la composition

Source : Insee, recensements



nombre moyen de personnes par pièce s'est réduit (de 1,06 personne par pièce en 1954, il est passé à 0,74 personne par pièce en 1999, soit une réduction de 30 %).

Ce desserrement s'est traduit par une forte baisse du nombre des familles. Le nombre de familles avec enfant(s) de moins de 16 ans (seul indicateur disponible sur le temps long) a diminué de plus de 20 % en 30 ans à Paris. Dans le même temps, leur part au sein des ménages est passée de 21 % à 17 %. Il est probable que la baisse du nombre de familles date des années 1950, début du « dépeuplement » de Paris (-700 000 habitants entre 1954 et 1999), mais les chiffres ne sont pas disponibles pour l'illustrer. On sait que sur les 700 000 habitants perdus sur la période, 165 000 étaient des enfants de moins de 15 ans (24 %). Entre les recensements de 1990 et de 1999, la dépopulation s'est ralentie mais Paris a encore perdu 14 000 familles en neuf ans soit 1 500 familles par an.

Le nombre de couples sans enfants (de moins de 16 ans) a lui aussi baissé entre 1982 et 1999 (-12 % sur 17 ans). En revanche le nombre de personnes seules a fortement augmenté : de 432 828 en 1968, il est passé à 581 691 en 1999, soit une augmentation de +34 % en 30 ans.

Vers une augmentation du nombre de familles ?

Depuis quelques années, une stabilisation voire une légère hausse du nombre de familles semble se dessiner. Il faudra attendre la publication des résultats du recensement rénové fin 2008 début 2009 pour en avoir la certitude mais d'ores et déjà, on note une nette reprise de la natalité, une légère hausse des effectifs scolaires ainsi qu'une augmentation de la population totale.

La fin de l'érosion transparaît d'abord au travers des naissances qui se maintiennent à un niveau élevé dans la capitale depuis 2000. Paris a enregistré 31 817 naissances domiciliées en 2004. C'est la cinquième année consécutive que le chiffre des naissances tangente les 32 000 unités, c'est-à-dire le palier haut de la natalité à Paris. Avant l'année 2000, le chiffre des naissances avoisinait les 30 000 unités par an.

La tendance à l'augmentation du nombre de familles dans la capitale est également suggérée par l'évolution des effectifs scolaires. En agrégeant les effectifs du public et du privé pour tous les niveaux d'enseignement, du pré-élémentaire au lycée, on obtient un nombre total d'élèves scolarisés et domiciliés à Paris qui augmente légèrement de 2001 à 2004. De 301 700 élèves en 2001, l'effectif passe à 303 135 en 2002, 303 965 en 2003 et 304 115 en 2004. La progression est d'environ 2 400 élèves en 4 ans soit + 0,3 % par an. Plus précisément, l'effectif s'accroît en pré-élémentaire (+ 1 850 élèves) ainsi qu'en lycées (+ 2 800 élèves) tandis qu'il décroît dans les classes élémentaires (- 2 000 élèves) et reste stable dans les collèges (- 200 élèves).

La légère hausse de la population observée dans la capitale est à l'arrière-plan de ces évolutions. Selon les estimations issues des premières collectes du nouveau recensement (2004, 2005 et 2006), la population de Paris s'établit à 2 153 600 habitants au 1^{er} janvier 2005, en augmentation de 28 000 habitants par rapport à 1999 soit +1,3 %. La capitale enregistre ainsi un gain moyen annuel de 4 700 habitants par an alors qu'elle en perdait 2 900 durant la période 1990-1999. L'augmentation de la population parisienne est notamment le résultat d'une augmentation du nombre de jeunes. La tranche d'âge des 0-19 ans a, en effet, selon l'Insee, légèrement accru son poids dans la population totale, passant de 18 % en 1999 à 20 %⁶. Enfin, la taille des ménages, qui diminuait depuis le milieu du xx^e siècle, s'est elle aussi stabilisée : de 1,870 personne par ménage en 1999, elle passe à 1,878 au 1^{er} janvier 2005.

Ces tendances donnent à penser que le nombre de familles s'accroît légèrement à Paris depuis quelques années, comme la population de Paris dans son ensemble.

6 – enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 (chiffres clés)

■ Une répartition qui privilégie les arrondissements du nord-est et de l'ouest

La présence des familles avec enfants sur le territoire parisien est liée à la structure du parc de logement. Les familles résident principalement là où sont localisés les grands appartements (3 pièces et plus). Elles sont surtout présentes dans les arrondissements du nord-est, qui comptent beaucoup de logements sociaux et, à un moindre degré, dans les arrondissements de l'ouest où sont localisés de grands appartements haussmanniens. Elles forment de 25 à 30 % des ménages dans les 13^e, 19^e et 20^e arrondissements, alors qu'elles n'atteignent pas 18 % des ménages dans les 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e et 6^e arrondissements. La moyenne parisienne est de 22 %.

LES FAMILLES

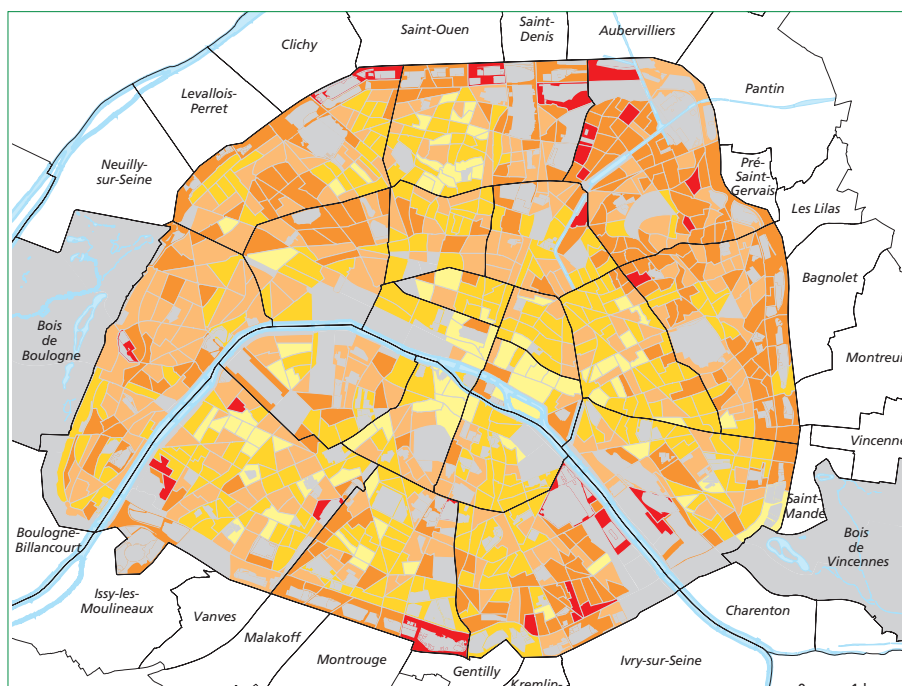
Part des familles comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans dans l'ensemble des ménages

- Moins de 15 %
- de 15 à 20 %
- de 20 à 25 %
- de 25 à 40 %
- plus de 40 %

Moyenne Paris : 22 %

Les IRIS de moins de 20 familles et les principaux équipements apparaissent en gris

Source : Recensement de la Population, 1999 (INSEE)



■ Des familles plutôt petites

Les familles parisiennes sont plutôt petites. En moyenne une famille comprend 1,75 enfant de moins de 25 ans à Paris contre 1,87 en Ile-de-France et 1,86 en France. À elles seules, les familles ayant un seul enfant sont majoritaires dans la capitale (50 %) ce qui n'est pas le cas en Ile-de-France ni en France. En revanche, les familles ayant deux enfants ou trois enfants sont moins présentes. Quant aux familles de 4 enfants ou plus, elles ont sensiblement la même importance à Paris (5 %) qu'en Ile-de-France et qu'en France.

Plusieurs facteurs expliquent que les familles parisiennes comptent relativement peu d'enfants. Tout d'abord, les Parisiens et les Parisiennes sont en moyenne plus diplômés. Et le niveau de qualification joue en faveur d'un nombre peu élevé d'enfants⁷. La Capitale compte par ailleurs une part importante de foyers monoparentaux qui ont en moyenne moins d'enfants que les couples. Enfin, les familles avec deux ou trois enfants ont tendance à quitter davantage Paris. Ces trois facteurs jouent en faveur d'une surreprésentation des familles d'un enfant dans l'ensemble des familles parisiennes.

Depuis trente ans, la part des petites familles a cependant légèrement diminué au sein des familles parisiennes⁸. La proportion des familles d'un enfant s'est réduite au profit de celle des familles de deux enfants. La part des familles nombreuses – de trois enfants ou plus – est quant à elle restée stable.

7 – « Calendrier de constitution des familles et âge de fin des études », Histoire de familles, histoires familiales, les cahiers de l'Ined, 2005

8 – Les seules statistiques disponibles sur le temps long concernent les familles comprenant au moins un enfant de moins de 16 ans. D'après ces données, la part des familles d'un enfant est passée de 58 % des familles en 1968 à 54 % en 1999, celle de deux enfants de 28 % à 32 %, et celle de 3 enfants est restée stable (autour de 14 %).

Les comportements matrimoniaux des Parisiens

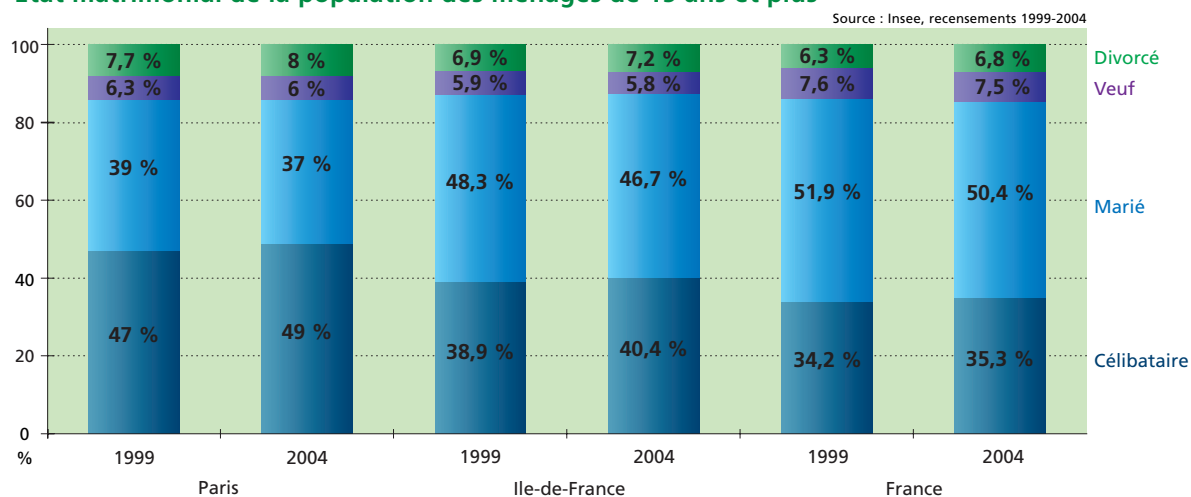
Depuis la guerre, les modalités de vie en couple se sont transformées⁹. Les années cinquante et soixante ont été marquées par une très forte nuptialité. Par la suite, les mariages sont devenus moins nombreux et plus tardifs. Dans les années soixante, les unions libres concernaient essentiellement les veufs et les divorcés. Depuis, elles se sont développées chez les célibataires comme prélude au mariage, puis comme mode de vie à part entière.

Le recul du mariage, l'augmentation des unions libres et des divorces s'observent sur le long terme dans la capitale également, parfois même de manière anticipée et accentuée.

■ Plus de célibataires et de divorcés, moins de personnes mariées

L'une des manifestations des transformations de la famille depuis la fin des années 1960 est l'instabilité conjugale. De fait la proportion de personnes mariées dans la population n'a cessé de baisser depuis cette période à Paris et en France.

État matrimonial de la population des ménages de 15 ans et plus



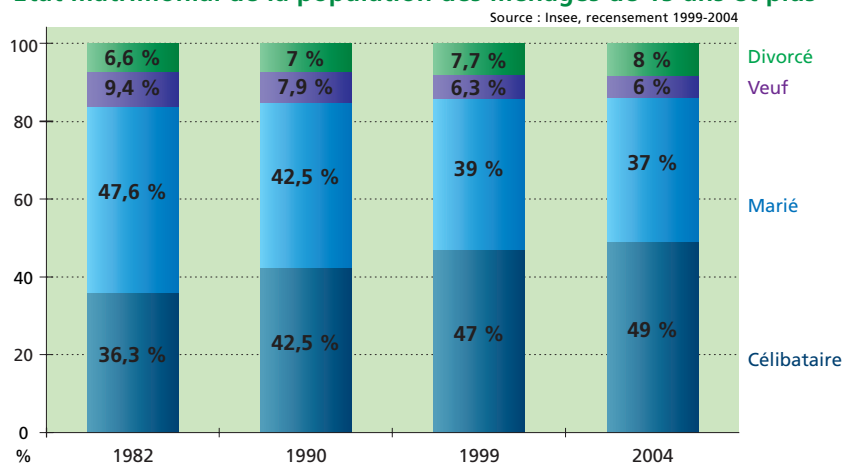
37 % des Parisiens sont mariés

Les données issues des deux premières collectes du recensement rénové de la population montrent que la part des personnes mariées dans la population¹⁰ continue de baisser. En 2004, 50 % des Français et 47 % des Franciliens sont mariés. À Paris, la proportion de personnes mariées a baissé de façon encore plus marquée alors même qu'elle partait d'un niveau déjà bas. En 2004, 37 % des Parisiens seulement sont mariés au lieu de 48 % en 1982.

9 – Insee première, 1996, Mariage, Divorce et Union Libre, n° 482, août, 4p

10 – Données des recensements (1999 et enquêtes annuelles 2004-2005). Les proportions sont relatives à la population des ménages de 15 ans et plus.

État matrimonial de la population des ménages de 15 ans et plus



La diminution de la population mariée résulte en grande partie du développement de la cohabitation hors mariage. Dans les années 1970, un couple sur six environ débutait la vie commune sans attendre le mariage ; c'est le cas de neuf couples sur dix aujourd'hui. Lorsqu'il ne s'agit pas de la première union, plus de 95 % des couples débutent leur union hors mariage ¹¹. Par ailleurs, ces unions donnent de moins en moins souvent lieu à un mariage, car certaines se prolongent de longues années sans être officialisées, tandis que d'autres sont rompues.

Une forte proportion de célibataires et de divorcés

Parallèlement à la réduction de la proportion de personnes mariées, les parts de divorcés et de célibataires continuent d'augmenter dans la capitale comme aux niveaux national et régional. En 2004, les divorcés forment 8 % de la population parisienne (7,2 % en Ile-de-France et 6,8 % en France).

Malgré ces tendances convergentes, Paris préserve un profil spécifique : le statut matrimonial le plus répandu depuis 1999 est celui de célibataire. Il concerne un Parisien sur deux en 2004 (les proportions sont de 40 % en Ile-de-France et 35 % en France).

■ Une augmentation des Pacs et un recul des mariages

Une forte augmentation du nombre de Pacs

Le Pacte civil de solidarité (Pacs) constitue un nouveau mode de conjugalité. Le Pacs est un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en termes de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. Il est en revanche sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent.

Après avoir légèrement baissé en 2001, le nombre de contrats signés ne cesse d'augmenter à Paris et en France. 2 900 contrats ont été signés dans la capitale en 2004, et près de 4 300 en 2005.

11 – Prioux, 2005

Évolution des Pacs (au lieu du jugement)

Source : Ministère de la Justice - Répertoire Général Civil

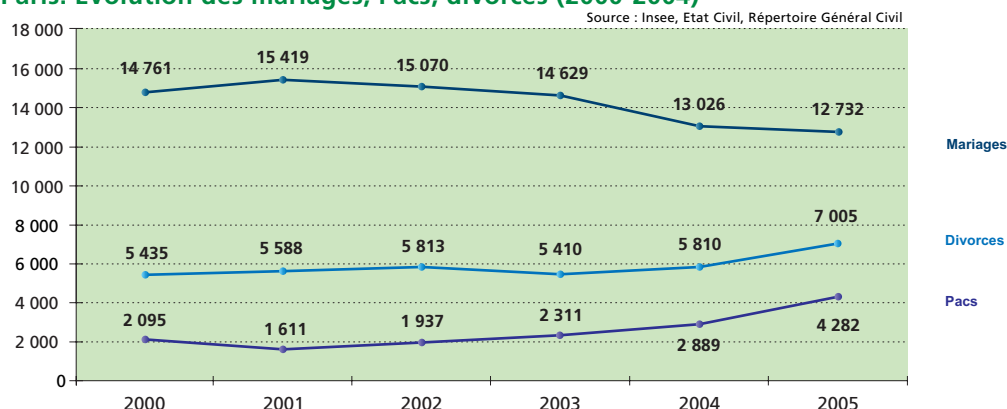
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Evol.moy 00-05 %
Paris	2 095	1 611	1 937	2 311	2 889	4 282	20,9
Ile-de-France	5 065	3 804	5 006	6 211	7 896	13 063	31,6
France entière	22 276	19 632	25 311	31 585	40 093	60 473	34,3

L'adhésion que rencontre le Pacs à Paris est forte puisque le taux de contrats signés pour mille habitants est deux fois plus élevé qu'en France (1,3 pour mille habitants en 2004 contre 0,6 pour mille habitants au niveau national). Mais le taux de progression annuelle est supérieur en France entière.

Des mariages de moins en moins nombreux

La montée en puissance du Pacs est concomitante d'une baisse des mariages domiciliés dans la capitale et en France. À Paris, leur nombre est passé de 14 761 mariages en 2000 à 12 732 mariages en 2005 soit une baisse annuelle moyenne de -2,7 % sur cinq ans. La tendance à la baisse du nombre de mariages est plus forte dans la capitale qu'au niveau national (-1,6 % d'évolution moyenne annuelle sur la même période).

Paris. Évolution des mariages, Pacs, divorces (2000-2004)



Au-delà des tendances, le taux de nuptialité (nombre de mariages pour 1 000 habitants) reste nettement plus élevé dans la capitale qu'au niveau national. En 2004, on dénombre 6,0 mariages pour 1 000 habitants à Paris, au lieu de 4,4 pour 1 000 en France entière. Ces différences s'expliquent, au moins en partie, par la forte présence des 29-40 ans dans la population parisienne, ces tranches d'âge étant souvent celles au cours desquelles les unions s'officialisent.

Évolution des mariages (domiciliés)

Source : Insee, Etat Civil

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Évol.moy 00-05 %
Paris	14 761	15 419	15 070	14 629	13 026	12 732	-2,7
Ile-de-France	64 328	63 592	62 596	62 626	59 529	59 808	-1,4
France entière	301 119	291 354	281 386	277 296	272 915	277 299	-1,6

Des mariages plus tardifs et moins institutionnels

Plus généralement, on observe des différences de profil entre les mariés d'hier et d'aujourd'hui.

Les personnes qui décident de se marier sont, d'abord, globalement plus âgées. Au niveau national, l'âge au premier mariage a connu son minimum historique en 1970 : 24 ans pour les hommes et 22 ans pour les femmes ¹². En 2004, il est de 32 et de 29 ans respectivement. Trois engagements sur dix « légitiment » des enfants contre 7 % seulement en 1980. Les remariages concernent d'anciens divorcés dans 17 % des cas. Comme le souligne Martine Segalen ¹³, on en vient même à s'interroger sur l'intérêt que représente le mariage aujourd'hui « dès lors que les couples cohabitants bénéficient des mêmes prestations sociales et supportent les mêmes

12 – Insee, la situation démographique en 2004

charges fiscales que les couples mariés. » Pourtant, si le profil des mariés évolue, les mariages restent nombreux. L'arrivée du Pacs, au lieu de contribuer à sa chute, a peut-être en réalité « mis en lumière son rôle institutionnalisant en révélant ce dont sont privés ceux qui ne se marient pas ». Le mariage apparaît désormais comme « un plus, social et symbolique ».

■ Des divorces toujours en hausse

Depuis les années 1960, les divorces ont été de plus en plus nombreux, signe de l'instabilité croissante des unions. A la fin des années 1980, le nombre de divorces avait pourtant légèrement reculé en France. Mais la hausse a repris ces dernières années.

Évolution des divorces (au lieu du jugement)

Source : Ministère de la Justice - Répertoire Général Civil

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Evol.moy 00-05 %
Paris	5 435	5 588	5 813	5 410	5 810	7 005	5,8
Ile-de-France	23 188	23 046	24 150	25 466	26 196	30 625	6,4
France entière	116 723	115 388	118 686	127 966	134 601	155 253	6,6

Les dernières données disponibles font état de 7 000 divorces prononcés en 2005 à Paris. La nette augmentation du nombre de divorces entre 2004 et 2005 est vraisemblablement le résultat de la nouvelle législation adoptée en mai 2004 qui modernise et simplifie la procédure de divorce ¹⁴. Il se conclut ainsi aujourd'hui dans la capitale pas moins de 55 divorces pour 100 mariages ¹⁵.

Enfin, les divorces sont plus fréquents dans la capitale qu'au niveau national mais l'écart est faible : en 2004, on enregistre 2,7 divorces pour mille personnes à Paris contre 2,2 en France.

13 – Famille permanences et métamorphoses, Les nouvelles familles, Martine Segalen, Editions Sciences Humaines, 2002

14 – La loi maintient les quatre cas de divorce (par consentement mutuel, par acceptation du principe de la rupture du mariage, pour altération définitive du lien conjugal, pour faute) mais les modifie. Par exemple, en cas de divorce par consentement mutuel une seule audience suffit (au lieu de deux précédemment) pour faire entériner le divorce par le Juge aux affaires familiales. Autre exemple : l'altération définitive du lien conjugal consiste désormais en la « cessation de la communauté de vie entre les époux lorsqu'ils vivent séparés depuis deux ans lors de l'assignation du divorce ». Le délai était de six ans précédemment.

15 – Cela ne veut pas dire que 60 % des mariages se concluent par un divorce. Cela signifie qu'il y a chaque année environ 60 divorces pour 100 mariages : ce ne sont pas des mêmes couples dont il s'agit dans les deux chiffres

Les naissances

Depuis plus de 20 ans, la courbe des naissances évolue à Paris à l'intérieur d'un couloir statistique délimité par un palier bas qui se situe un peu en dessous de 30 000 naissances annuelles et un palier haut, un peu au-dessus de 32 000. Quand la courbe des naissances change de sens ou s'infléchit fortement, c'est presque toujours en correspondance avec les tendances de la natalité française. La baisse des naissances à partir de 1992, la remontée à partir de 1997 et les valeurs élevées observées depuis 2000 sont des évolutions nationales et pas seulement parisiennes, ce qui n'empêche pas de légères différences de rythmes.

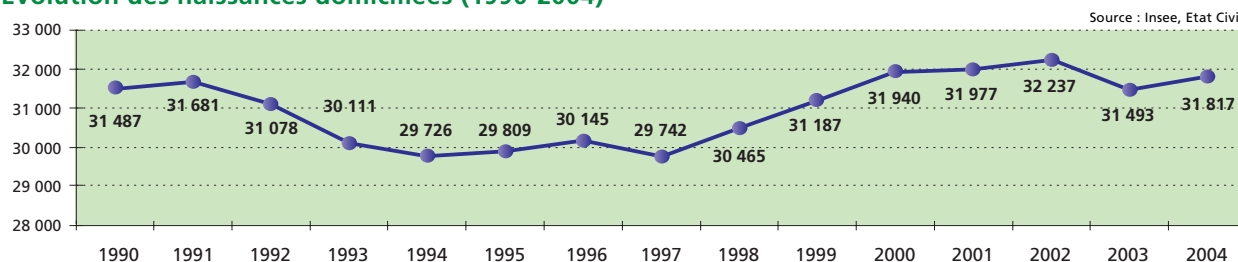
■ Le nombre de naissances se maintient à un niveau élevé depuis 1998

Depuis 2000, 32 000 naissances environ sont enregistrées à Paris chaque année

À Paris la natalité est restée collée à son palier bas de 1993 à 1998 (30 000 naissances par an pendant cette période), puis elle a brusquement rejoint le palier haut en 2000, sans s'en écarter depuis (31 900 naissances par an en moyenne de 2000 à 2004). Entre ces deux phases, 1999 constitue une année de transition avec 31 200 naissances. Le passage du palier bas au palier haut s'est donc effectué en un temps très court (années 1998-1999-2000), ce qui a créé une onde de choc sur les équipements d'accueil de la petite enfance.

En 2004, la natalité se maintient tout près du palier haut, avec 31 817 naissances.

Évolution des naissances domiciliées (1990-2004)



Les 31 817 naissances enregistrées à Paris en 2004 se répartissent entre 16 390 naissances de sexe masculin (51,5 %) et 15 427 naissances de sexe féminin (48,5 %). Les proportions de filles et de garçons dans l'ensemble des enfants nés sont stables d'une année sur l'autre. Ainsi, chaque année, on comptabilise environ 106 naissances de garçons pour 100 naissances de filles.

Des naissances en hausse dans les 1^{er}, 2^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements

Le nombre de naissances a globalement augmenté à Paris ¹⁶ (+1% de taux de variation moyen annuel) entre 1997 et 2004. Mais des différences apparaissent entre les arrondissements. Quatre groupes d'arrondissements peuvent être identifiés.

Le premier groupe correspond aux arrondissements ayant enregistré une baisse du nombre de naissances sur la période considérée, à l'inverse des tendances parisiennes, régionales ou nationales. Cela concerne les 5^e, 6^e et 7^e arrondissements (taux de variation moyen annuel compris entre - 1,6 % et - 0,5 %).

Les arrondissements du deuxième groupe ont enregistré un nombre de naissances stable entre 1997 et 2004. Il s'agit des 11^e, 13^e et 14^e arrondissements (entre - 0,1 % et + 0,2 %).

Le troisième groupe a connu un accroissement du nombre des naissances (taux de variation moyen annuel compris entre +0,4 % et +0,7 %). Cette légère hausse s'observe dans les 3^e, 4^e, 8^e, 12^e, 15^e et 16^e arrondissements.

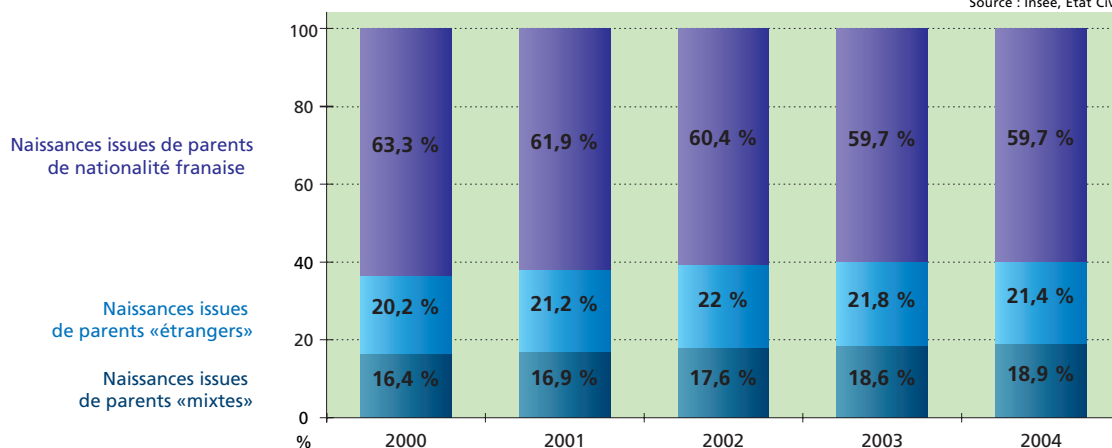
Enfin les arrondissements du quatrième groupe ont enregistré une hausse sensible du nombre de naissances. Il s'agit des 1^{er}, 2^e, 18^e, 19^e, 20^e (taux de variation moyen annuel égal ou supérieur à + 2 %) suivis des 9^e, 10^e, 17^e arrondissements (taux de variation moyen annuel égal ou supérieur à + 1 %).

Les couples mixtes soutiennent la natalité

La proportion d'enfants nés d'au moins un parent de nationalité étrangère (naissances issues de parents étrangers ou de parents « mixtes ») tend à augmenter à Paris. Elle est passée de 37 % des naissances en 2000 à 40 % des naissances en 2004. C'est principalement la part des enfants issus de couples mixtes qui s'accroît (de 16 % de l'ensemble des naissances en 2000 à 18 % en 2004 ¹⁷), celle des enfants ayant deux parents étrangers augmentant plus modérément (de 20 % des naissances à 21 %).

Paris. Évolution des naissances selon la nationalité des parents

Source : Insee, Etat Civil



Ainsi en 2004, 6 810 enfants sont nés de deux parents étrangers (6 464 en 2000), 6 008 d'un couple mixte (5 407 en 2000), et 18 999 de deux parents français (20 231 en 2000). L'augmentation des naissances d'enfants issus de parents étrangers fait écho à l'augmentation des mariages mixtes.

16 – Le nombre de naissances s'est accru sur la même période au niveau régional (taux de variation moyen annuel de +1,1 %) et national (taux de variation moyen de +0,7 %).

Cette tendance n'est pas spécifique à Paris. La proportion d'enfants dont au moins un des parents est de nationalité étrangère augmente également sur l'ensemble du territoire national (de 15 % à 18 % des naissances entre 2000 et 2004). Les proportions sont néanmoins nettement plus élevées dans la capitale qu'en France, en raison notamment du poids de la population étrangère dans la population totale.

Moins de naissances hors mariage à Paris qu'en France

Les enfants naissent de plus en plus souvent de parents non mariés. En 2004, 46 % des enfants sont nés hors mariage en France contre 36 % dix ans plus tôt. La part des enfants nés hors mariage s'élève même à 57 % pour les premiers enfants. En effet, comme une partie des parents officialisent leur union après la naissance d'un enfant, les naissances issues de couples mariés sont moins souvent des premières naissances.

Les naissances hors mariage se développent à Paris et en Ile-de-France, mais dans des proportions moindres. Elles représentent 42 % des naissances en Ile-de-France et 40 % des naissances à Paris ¹⁸, qui faisait pourtant figure de précurseur dans les années 1980 ¹⁹.

La part des naissances hors mariage varie selon la catégorie sociale des parents : elles sont plus fréquentes parmi les employés que parmi les cadres. Par ailleurs, les naissances hors mariage sont plus répandues chez les mères françaises que chez les étrangères. Ces deux spécificités expliquent sans doute que la part des naissances hors mariage soit moins élevée dans la capitale.

■ Une forte natalité...

La natalité, c'est-à-dire le nombre de naissances pour mille habitants, est plus élevée à Paris qu'au niveau national.

En 2004, le taux brut de natalité est de 14,8 naissances pour mille habitants à Paris contre 13,2 pour mille au niveau national. Le taux parisien est cependant inférieur au taux régional, particulièrement élevé (15,5 pour mille). La forte natalité de Paris s'explique par le poids des 20-39 ans dans la population, ces âges étant ceux de plus forte fécondité. Les 20-39 ans représentent en effet 36 % de la population parisienne contre 28 % de la population française.

Répartition de la population par tranches d'âge

Source : Insee, recensement 1999

	Paris		Île-de-France		France	
	nb	%	nb	%	nb	%
0 à 19 ans	388 374	18,3	2 763 993	25,2	14 381 440	24,6
20 à 39 ans	765 078	36,0	3 449 572	31,5	16 467 740	28,1
40 à 59 ans	555 308	26,1	2 917 322	26,6	15 193 381	26,0
60 à 74 ans	248 547	11,7	1 184 257	10,8	7 973 216	13,6
75 ans ou plus	168 544	7,9	635 992	5,8	4 504 911	7,7
Total	2 125 851	100,0	10 951 136	100,0	58 520 688	100,0

Des différences de taux de natalité apparaissent entre les arrondissements. Les 5^e et 6^e arrondissements enregistrent les valeurs minimales (autour de 9,5 naissances pour mille habitants en 2004) tandis que les 18^e et 19^e enregistrent les valeurs maximales, près de deux fois plus élevées (autour de 18,5 naissances pour mille habitants).

17 – Source : Ined

18 – Données 2005

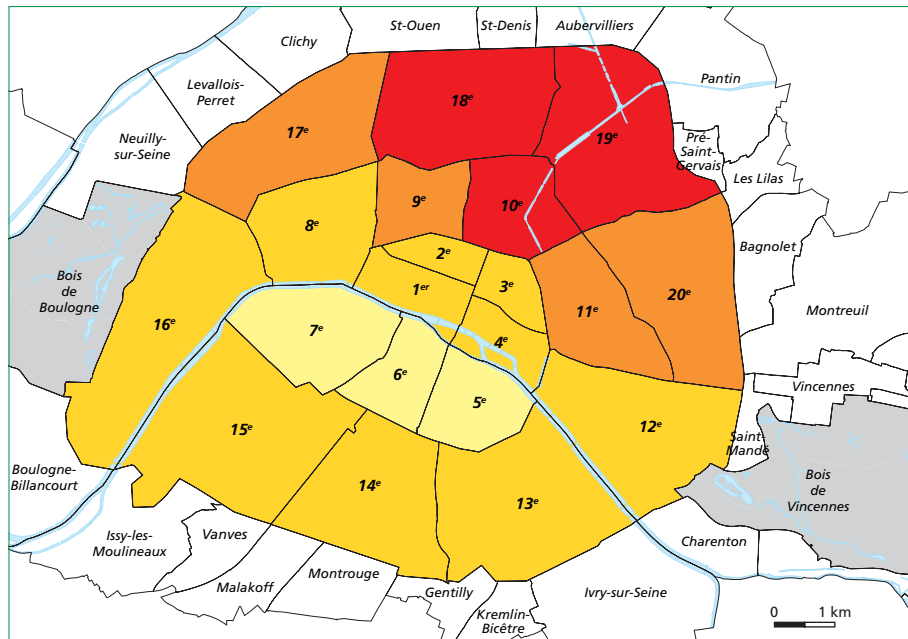
19 – « Les naissances hors mariages augmentent moins vite en Ile-de-France qu'en Province », Faits et chiffres, Insee Ile-de-France, juillet 2006

TAUX DE NATALITÉ

Nombre de naissances rapporté à la population de l'année

- Moins de 12 %
 - de 12 à 14 %
 - de 14 à 16 %
 - plus de 16 %
- Moyenne Paris : 14,1 %

Sources :
INSEE, État civil, Enquêtes
annuelles de Recensement 2004



■ ... mais une fécondité limitée

Si la natalité est globalement forte, la fécondité des Parisiennes (nombre moyen d'enfants par femme) est en revanche plus faible ²⁰ à Paris qu'aux niveaux régional ou national. L'indicateur conjoncturel de fécondité est de 1,60 enfant par femme à Paris contre 1,95 en Ile-de-France et 1,90 en France ²¹.

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cet écart. Il se relie d'abord à la forte proportion de personnes seules dans le groupe des 20-39 ans à Paris. Parmi les couples, la fécondité est la même à Paris qu'en France. Mais le célibat étant plus répandu à Paris, et les couples proportionnellement moins nombreux, la fécondité par femme y est plus faible. La moindre fécondité des Parisiennes tient également à leur niveau de qualification plus élevé qu'au niveau national. Des études montrent en effet que les plus diplômés ont en moyenne moins d'enfants et deviennent parents plus tardivement que les peu diplômés ²².

La fécondité des Parisiennes (1,60 enfants par femme) reste forte si on la compare à celle des femmes d'autres pays industrialisés. Elle est, par exemple, supérieure à la fécondité des Allemandes, des Espagnoles, des Grecques ou encore des Italiennes qui ont en moyenne 1,3 enfants au cours de leur vie ²³.

En termes d'évolution, la fécondité a diminué en France à partir du milieu des années soixante et jusqu'en 1975. Par la suite, l'indicateur de fécondité est resté assez proche de 1,8 enfants par femme, avec cependant une remontée depuis une dizaine d'années, sensible après 2000. La valeur la plus haute a été atteinte en 1947 avec 3 enfants par femme en moyenne, la plus basse en 1994 (moins d'1,7 enfant par femme). La dernière valeur disponible s'établit à 1,98 ²⁴ enfant par femme en 2006 ²⁵, et maintient la France en très bonne position dans le classement des pays industrialisés. À Paris, la fécondité est moins forte qu'au niveau national mais les évolutions sur le long terme sont comparables.

20 – L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeureraient inchangés.

21 – Données 2003

22 – « Calendrier de constitution des familles et âge de fin des études », Histoire de familles, histoires familiales, les cahiers de l'Ined, 2005

23 – Source : 2005 World Population Data sheet, Population reference bureau.

24 – Source : Insee première n° 1118, résultats provisoires

25 – À titre d'exemples, l'indice conjoncturel de fécondité est de 1,3 en Allemagne, en Espagne, en Grèce, en Italie, au Japon, de 1,6 en Chine, de 1,7 au Royaume Uni, de 2,0 aux États-Unis et en Irlande, de 3,0 en Inde et de 8,0 au Niger. Source : 2005 World Population Data sheet, Population reference bureau.

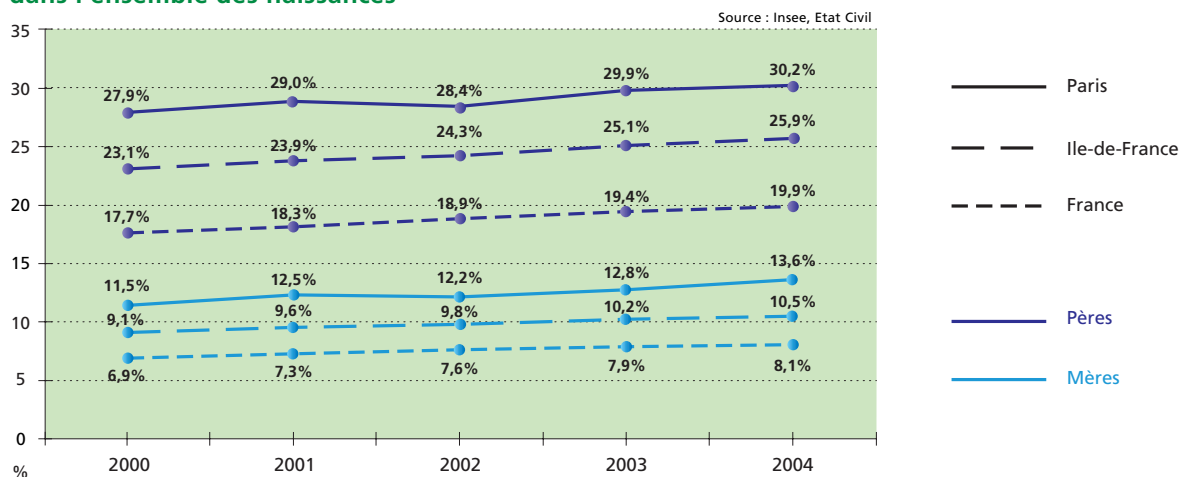
■ Des enfants conçus « sur le tard »

Aux niveaux national et parisien, plusieurs tendances concourent à une augmentation de l'âge moyen des mères à la naissance : moins de naissances issues de très jeunes femmes, et davantage de naissances dites « tardives ».

L'âge moyen ²⁶ des mères à la naissance (quel qu'en soit le rang) s'est accru depuis 30 ans. À Paris, il est de près de 32 ans en 2004. Les tendances sont les mêmes aux niveaux régional et national. Mais les mères parisiennes continuent d'avoir en moyenne à la naissance un an de plus que les mères franciliennes (31 ans) et deux de plus que les mères françaises (30 ans).

Au début du siècle, avoir des enfants « sur le tard » était relativement courant dans la mesure où les familles étaient en moyenne plus nombreuses ²⁷. Après avoir baissé, les naissances tardives sont reparties à la hausse à partir des années 1980. Les parents sont en effet de plus en plus nombreux à avoir des enfants après 37 ans. Leur part dans l'ensemble des naissances a augmenté de manière quasi-constante entre 2000 et 2004. En 2004, 14 % des mères d'enfants nés dans l'année (soit 4 320 mères) sont âgées de plus de 37 ans, alors que leur part n'était que de 12 % en 2000.

Proportion des parents âgés de plus de 37 ans dans l'ensemble des naissances



Les pères sont aussi concernés car ils sont plus de deux fois plus nombreux que les mères à avoir des enfants après 37 ans. La part des pères âgés de plus de 37 ans est ainsi passée de 28 % en 2000 à 30 % en 2004, soit un effectif de 9 616 pères. Les mêmes tendances sont observées au niveau régional et national mais à un degré moindre. Au niveau des arrondissements parisiens, l'âge des parents le plus élevé est atteint dans les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 16^e arrondissements.

La parenté tardive recouvre une grande diversité de situations ²⁸. Elle est moins liée que par le passé à l'importance des familles nombreuses. Pour les plus qualifiés, la parenté tardive peut en effet témoigner d'un investissement professionnel important qui décale de fait l'âge du premier enfant. La parenté tardive peut aussi résulter des recompositions familiales, en particulier pour les hommes, du fait de nouvelles unions donnant plus souvent lieu à des naissances, que pour les femmes. La parenté tardive est enfin une caractéristique des « femmes inactives » et des immigrés, dont une partie correspond à l'autre extrémité de l'échelle sociale.

26 – Cet âge ne doit pas être confondu avec celui des mères qui accouchent de leur premier enfant, qui est d'environ deux ans plus jeune. Mais, en raison de la mauvaise qualité des données recueillies sur le rang des enfants au moment de leur déclaration à la mairie, aucun calcul précis de l'âge moyen à la première naissance ne peut être proposé pour les années récentes.

27 – BESSIN M., LEVILAIN H., REGNIER-LOILLIER A., 2005, « Avoir des enfants sur le tard », in Histoire de familles, histoires familiales, les résultats de l'enquête Famille de 1999, Les cahiers de l'INED, pp. 283-308.

28 – BESSIN M., LEVILAIN H., REGNIER-LOILLIER A., 2005, « Avoir des enfants sur le tard », op. cit.

Profils de familles

L'objet de ce chapitre est de dénombrer et de décrire les deux grands profils familiaux (les couples avec enfants et les foyers monoparentaux) ainsi que les « autres types » de ménages. Les familles étrangères, nombreuses dans la capitale, font l'objet d'un développement spécifique.

■ De moins en moins de familles en « couples »

Répartition des familles dans les ménages

Insee, recensement 1999, sondage au 1/4

	Paris		Île-de-France		France	
	nb	%	nb	%	nb	%
Nombre de familles	244 514	22,0	1 672 495	37,1	8 604 450	36,1
dont familles en couple	181 434	16,3	1 342 314	29,8	7 110 789	29,9
dont foyers monoparentaux	63 080	5,7	330 181	7,3	1 493 661	6,3
Nombre de ménages	1 110 602	100,0	4 509 623	100,0	23 808 072	100,0

Au nombre de 181 434 en 1999 à Paris, les couples avec au moins un enfant de moins de 25 ans représentent les trois quarts des familles (74 %) et rassemblent 16 % des ménages. Ces valeurs sont moins élevées dans la capitale, qui accueille une forte proportion de célibataires avec ou sans enfants, qu'aux niveaux régional (80 % des familles et 30 % des ménages) et national (83 % des familles et 30 % des ménages). Au total, 335 000 enfants ²⁹, soit 78 % de l'ensemble des enfants parisiens, vivent avec leurs deux parents.

De moins en moins de familles « en couple »

Le nombre et la part des familles comprenant un couple dans l'ensemble des familles diminuent à Paris comme en France. Entre 1990 et 1999, leur effectif s'est réduit de 18 550 dans la capitale ce qui représente une baisse de -9,3 % sur la période.

Paris. Évolution de la part des familles dans les ménages

Source : Insee, recensement 1999, sondage au 1/4

	1990		1999		Évolution 1990-1999	
	nb	%	nb	%	nb	%
Nombre de familles	258 108	23,6	244 514	22,0	-13 594	-5,3
dont familles en couple	199 984	18,3	181 434	16,3	-18 550	-9,3
dont foyers monoparentaux	58 124	5,3	63 080	5,7	4 956	8,5
Nombre de ménages	1 094 988	100,0	1 110 602	100,0	15 614	1,4

La diminution du nombre de couples avec enfants est la traduction des évolutions affectant le modèle familial depuis les années 1960. Elle s'explique d'abord par des séparations plus nombreuses qui ont pour effet d'augmenter le nombre de foyers monoparentaux et de réduire le nombre de couples avec enfants.

Le nombre de couples recensés diminue également en raison de l'augmentation du nombre de couples « non cohabitants », c'est-à-dire les couples ne partageant pas la même résidence principale. Cette forme particulière de conjugalité est difficile à mesurer. Mais une enquête de l'INED ³⁰ montre que la part des relations stables « hors cohabitation » augmente en tendance.

Enfin, un troisième facteur explicatif de la diminution du nombre des couples avec enfants à Paris tient à des départs de la capitale plus fréquents que pour les foyers composés d'un seul parent. Les couples avec enfants ont en effet été plus nombreux que les foyers monoparentaux à quitter Paris sur la période, ce qui explique la diminution de leur effectif.

18 % des couples parisiens avec enfants ne sont pas mariés

En 1999 à Paris, 18 % des couples avec enfants (soit 33 365 couples) ne sont pas mariés. Ce taux est légèrement supérieur à celui observé au niveau national (17 %) ³¹. En tendance, la proportion des couples mariés au sein des couples avec enfants diminue à Paris comme en France. Elle est passée de 86 % en 1990 à 82 % en 1999 à Paris. Cette réduction se fait au profit des couples de célibataires (de 7 % à 12 % des couples sur la période) et au profit des couples « autres » (voir paragraphe suivant).

Le déclin du mariage constitue depuis les années 1970, l'une des manifestations des transformations familiales. Le mariage ne constitue plus une obligation sociale incontournable, mais un choix de vie qui intervient de plus en plus tard. Il n'est plus considéré comme un préalable indispensable pour accueillir un enfant. Le déclin du mariage s'accompagne d'un développement de l'union libre : celle-ci est plus fréquente et dure plus longtemps qu'auparavant car elle a un caractère définitif.

Les données de la Caisse d'allocations familiales permettent d'analyser les tendances les plus récentes. Il apparaît que parmi les couples avec enfants allocataires de la CAF de Paris, la part des couples mariés continue de se réduire : elle est passée de 80,5 % des couples allocataires avec enfants en 2001 à 78,5 % en 2004.

Environ 12 000 « familles recomposées » à Paris

Une partie des couples avec enfants forment des familles dites « recomposées ». Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints ³². L'augmentation des divorces et des séparations rend ces situations de recompositions familiales de plus en plus fréquentes, alors qu'elles étaient liées par le passé aux remariages après veuages.

Dénombrer les familles recomposées s'avère un exercice difficile en raison des carences d'informations statistiques sur le sujet. Les données décrivent des configurations familiales sans que l'on connaisse les événements ayant produit ces configurations. Le recensement de la population permet cependant de donner une estimation (sous-évaluée) de leur nombre.

Trois états matrimoniaux sont en effet renseignés pour les couples : deux personnes mariées, deux personnes célibataires, ou bien deux personnes « autres ». N'étant ni des couples de célibataires, ni des couples de personnes mariées, les couples « autres » sont nécessairement recomposés ³³. Ils sont au nombre de 12 011 à Paris en 1999, soit 7 % de la totalité des couples avec au moins un enfant de moins de 25 ans.

30 – Enquête sur les familles et les enfants (ESFE), 1994, cf. de Guisbert, Léridon, Toulemon, Villeneuve-Gokalp, *la cohabitation adulte, Populations et sociétés*, sept. 1994. Cette enquête montre que la part de la vie en couple non cohabitant a augmenté en France entre 1986 et 1994 de 6,8 % à 8,6 % pour les hommes et de 7,1 % à 7,8 % pour les femmes.

31 – Données, Insee, recensement 1999

32 – Définition Insee

33 – Le PACS n'a été adopté qu'en 1999

Paris. Répartition des couples avec enfants selon les statuts matrimoniaux des parents

Source : Insee, recensement 1999, sondage au 1/4

Statut matrimonial de la femme	Statut matrimonial de l'homme				Total
	Célibataire	Divorcé	Marié	Veuf	
Célibataire	21 354	2 894	1 811	136	26 195
Divorcé	2 499	1 891	494	71	4 955
Marié	1 366	363	148 069	44	149 842
Veuf	167	130	105	40	442
Total	25 386	5 278	150 479	291	181 434

Le nombre de familles recomposées obtenu selon ce mode de calcul est sous-évalué car certains couples de célibataires peuvent être recomposés (si les précédentes unions n'ont pas donné lieu à un mariage) ainsi que certains couples mariés (s'il s'agit d'un remariage) sans que cela ne soit renseigné.

Les cas les plus fréquents de couples recomposés sont à Paris :

- un homme divorcé avec une femme célibataire : 2 900 couples soit 24 % environ des couples recomposés ;
- une femme divorcée avec un homme célibataire : 2 500 couples soit 21 % des couples recomposés ;
- un couple de deux divorcés : 1 900 couples soit 16 % des couples recomposés ;
- un homme marié et une femme célibataire : 1 800 couples soit 15 % des couples recomposés.

Du point de vue des enfants, à Paris, 283 000 enfants de moins de 25 ans (66 %) vivent avec deux parents mariés, 32 000 (7,5 %) avec deux parents célibataires et 19 500 (4,5 %) avec deux parents « autres ». Les autres (93 000 enfants, soit 22 %) vivent dans un foyer monoparental.

Les couples avec enfants ont en moyenne plus d'enfants que les foyers monoparentaux

Les couples, qu'ils soient mariés ou non, ont en moyenne plus d'enfants que l'ensemble des familles. Une majorité d'entre eux (55,5 %) ont au moins deux enfants alors que 44,5 % n'en ont qu'un seul. En terme de localisation géographique, les couples sont plus présents dans les 7^e, 8^e, et 16^e arrondissements où ils représentent autour de 80 % des familles, et dans les 2^e, 6^e et 9^e arrondissements (entre 77 % et 78 % des familles).

■ Une forte présence de foyers monoparentaux à Paris

Un foyer monoparental est constitué d'un parent qui vit sans conjoint avec son ou ses enfants dans un même logement.

Une grande diversité de situations

La notion de monoparentalité doit être utilisée avec prudence. La monoparentalité, qui concerne une famille sur quatre à Paris et une famille sur six en France, recouvre une grande diversité de situations ³⁴. Cela peut désigner aussi bien une jeune femme hébergée par ses parents avec son enfant qu'un veuf vivant avec ses deux enfants majeurs mais encore à charge.

Cette notion n'induit pas nécessairement l'inexistence d'un deuxième parent. Même s'il ne réside pas dans le domicile familial « principal », son investissement auprès des enfants peut être tout à fait important. D'après l'INED, en 1999, 95 % des enfants nés hors mariage sont reconnus par leur père. Après séparation des parents, plus de 40 % des pères voient leur enfant au moins une fois par mois. Les foyers monoparentaux recouvrent des situations très différentes selon la présence du parent n'assurant pas leur résidence principale ³⁵.

À cause du temps qui sépare une rupture de la constitution d'un nouveau couple et du fait de la moins grande fréquence de la « remise » en couple des femmes séparées ayant la charge de leur enfant, les enfants vivant en foyer dit « monoparental » sont nettement plus nombreux que ceux qui vivent avec un parent et un beau-parent.

Une famille parisienne sur quatre est un foyer monoparental

En 1999, 63 080 familles soit 25,8 % des familles parisiennes sont des foyers monoparentaux. Contrairement à l'ensemble des familles, leur nombre a augmenté à Paris, comme en France ³⁶, entre 1990 et 1999. De 58 124 en 1990 leur effectif est passé à plus de 63 000 en 1999 soit une augmentation de + 8,5 % en 9 ans dans la capitale.

Au total, 93 000 enfants, soit 22 % des enfants parisiens de moins de 25 ans, vivent dans un foyer composé d'un seul parent.

Ces foyers composés d'un seul parent sont beaucoup plus présents à Paris qu'en Ile-de-France ou qu'en France où ils forment respectivement 20 % et 17 % ³⁷ des familles. Cela s'explique d'abord par des séparations plus fréquentes à Paris. Ainsi, le nombre de divorces est de 2,7 pour mille habitants en 2004 à Paris au lieu de 2,2 en France. L'offre de services en termes de transports publics, d'équipements d'accueil pour les jeunes enfants, de logement social et d'aides socio-éducatives peut aussi jouer un rôle dans le maintien de ces familles dans la capitale. Une dernière explication de leur forte présence tient peut être à l'anonymat de la grande ville, où le regard de l'autre pèse moins, et où les modes de vie nouveaux sont plus faciles à réaliser (résidence alternée par exemple).

La majorité sont des mères vivant seules avec leur(s) enfant(s), mais leur part diminue

Dans la très grande majorité des cas (86 %), il s'agit d'une femme qui vit seule avec son (ou ses) enfant(s). 54 500 mères de familles parisiennes se trouvent dans cette situation. En d'autres termes, à Paris, plus d'une mère de famille sur cinq (23 %) vit seule avec son ou ses enfant(s), même si le père peut aussi s'en occuper et concourir à leur éducation et à leur entretien.

La part des foyers monoparentaux dans lesquels le parent est une femme a cependant légèrement diminué depuis 10 ans (elle était de 88 % des foyers monoparentaux en 1990). Cette tendance illustre le développement de la garde des enfants

34 – DREES, 2003, *Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale, les résultats de l'enquête famille de 1999, Etudes et Résultats*, n° 218, février, 11p

35 – Rapport fait au nom de la mission d'information sur la famille et les droits des enfants, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 25 janvier 2006

36 – Cette croissance des foyers monoparentaux n'est pas propre à la France, qui se situe dans la moyenne européenne en la matière. DREES, 2000, *Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples, Etudes et résultats*, n° 66, juin, 8p

37 – Les foyers monoparentaux ne sont pas surreprésentés à Paris quand on les rapporte à l'ensemble des ménages en raison du poids prépondérant des personnes seules.

au domicile du père après la séparation. Elle contraste avec la réduction constante de la proportion d'hommes dans les parents de foyers monoparentaux observée jusqu'en 1990, qui s'expliquait par la diminution du veuvage, et par l'importance des séparations, où la mère conservait alors généralement la garde des enfants. La proportion des pères élevant seul leur(s) enfant(s) demeure relativement faible : 8 580 hommes sont concernés à Paris : ils forment 13,6 % des foyers monoparentaux et 4,5 % des pères de famille.

À partir des années 1980, l'idée d'une garde alternée, qui permet à l'enfant de vivre tour à tour avec chacun de ses parents après une séparation ou un divorce, s'est fait jour. Depuis 2002, cette possibilité est prévue par la loi et symboliquement mentionnée, dans le Code civil, avant même la garde chez l'un des parents. D'après la Direction générale des impôts, près de 3 000 (2 953) foyers fiscaux déclarent ainsi des enfants en résidence alternée en 2004 à Paris. Ils se répartissent entre 1 200 foyers monoparentaux (42 %) et 1 700 couples recomposés avec enfants (58 %).

Moins de veufs et de divorcés, plus de célibataires

Le statut matrimonial des parents de foyers monoparentaux a considérablement évolué au cours du temps³⁸. En 1962 au niveau national, les veufs représentaient plus d'un parent de foyer monoparental sur deux ; ils ne sont plus qu'environ un sur dix aujourd'hui. Cette réduction s'est faite d'abord au profit des divorcés dont l'importance a crû très rapidement au sein des parents de foyers monoparentaux et s'est ensuite relativement stabilisée. Plus récemment, la part des parents de foyers monoparentaux célibataires a considérablement augmenté. En 1999, la plupart des parents de foyers monoparentaux sont divorcés (43 %) ou célibataires (32 %).

Répartition des foyers monoparentaux selon le statut matrimonial du parent

Source : Insee, recensement 1999, sondage au 1/20e

	Paris		Île-de-France		France	
	nb	%	nb	%	nb	%
Célibataire	23 840	37,8	115 060	34,8	479 940	32,1
Marié	10 722	17,0	51 380	15,5	210 700	14,1
Veuf	5 147	8,2	30 440	9,2	166 820	11,2
Divorcé	23 371	37,0	134 080	40,5	637 420	42,6
Total	63 080	100,0	330 960	100,0	1 494 880	100,0

À Paris, la répartition des foyers monoparentaux selon le statut matrimonial se caractérise par une surreprésentation des célibataires. En 1999, on compte 23 800 parents seuls célibataires à Paris (38 % des foyers monoparentaux) soit à peu près autant que de parents seuls divorcés (23 400, 37 %).

Paris. Répartition des foyers monoparentaux allocataires de la CAF selon le statut matrimonial du parent

Source : CAF

	2001		2004		Évolution 2001-2004	
	nb	%	nb	%	nb	%
Célibataire	21 638	49,5	22 534	49,9	896	4,1
Veuf	3 152	7,2	3 060	6,8	-92	-2,9
Divorcé	8 507	19,5	8 302	18,4	-205	-2,4
Séparé	10 403	23,8	11 233	24,9	830	8,0
Total	43 700	100,0	45 129	100,0	1 429	3,3

38 – DREES, 2003, Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale, les résultats de l'enquête famille de 1999, Etudes et Résultats, n° 218, février, 11p. Les données concernent la France entière.

Les données issues des fichiers de la Caisse d'allocations familiales de Paris confirment ces tendances pour les années les plus récentes. En 2004, pas moins d'un parent de foyer monoparental allocataire de la CAF sur deux est « célibataire ».

Les foyers monoparentaux sont de petites familles, fréquemment logées dans le parc social

Les foyers monoparentaux sont souvent de petites familles. Deux tiers de ces familles (41 493 soit 66 % des foyers monoparentaux) n'ont qu'un seul enfant. Et moins de 10 % d'entre elles ont trois enfants ou plus, ce qui représente malgré tout un effectif de 6 061 familles. Les foyers monoparentaux comptent moins d'enfants que les parents en couple notamment du fait que nombre d'entre eux ne vivent pas avec tous les enfants qu'ils ont eus ou adoptés. Mais la taille plus faible peut aussi s'expliquer par le fait que les unions comportant plusieurs enfants sont plus solides.

Ces familles résident dans tous les quartiers de la capitale. Mais elles sont plus représentées dans les 13^e, 14^e, 18^e et 20^e arrondissements où leur part avoisine 30 % des familles. Elles forment plus de 35 % des familles dans les secteurs d'habitat social, avec des pics avoisinant les 45 % dans certains quartiers prioritaires (Porte de Vanves dans le 14^e, Danube-Solidarité dans le 19^e).

LES FOYERS MONOPARENTAUX

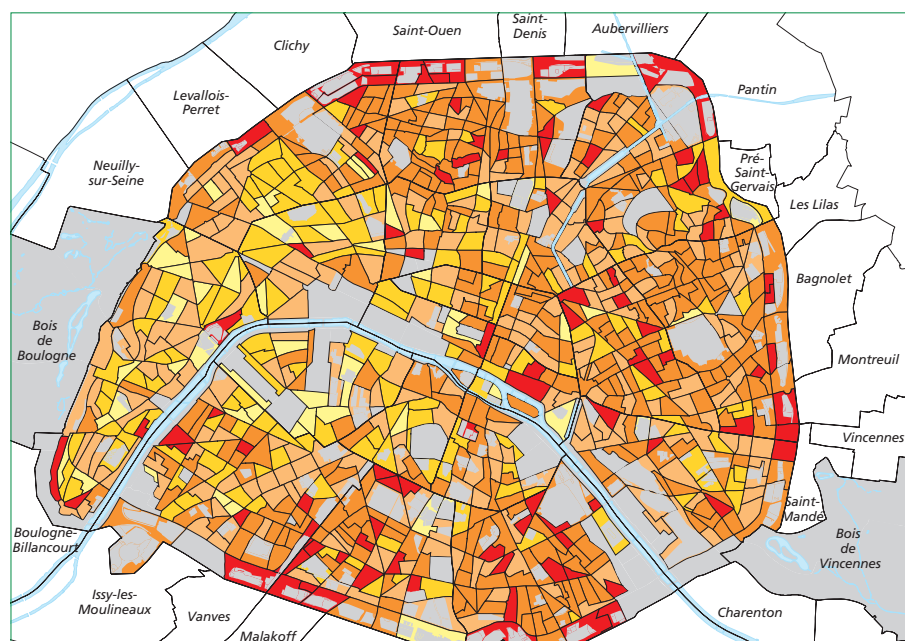
Part des foyers monoparentaux dans l'ensemble des familles

- Moins de 15 %
- de 15 à 20 %
- de 20 à 25 %
- de 25 à 35 %
- plus de 35 %

Moyenne Paris : 25,8 %

Les IRIS de moins de 20 familles et les principaux équipements apparaissent en gris

Source : Recensement de la Population, 1999 (INSEE)



■ À côté des familles, quels autres types de ménages ?

À côté des couples et des foyers monoparentaux avec au moins un enfant de moins de 25 ans, il existe d'autres profils de ménages.

Répartition de la population selon la configuration familiale

Source : Insee, recensement 1999

	Paris		Île-de-France		France	
	nb	%	nb	%	nb	%
Population des familles avec enfants de moins de 25 ans	864 783	40,7	6 233 420	56,9	32 136 560	54,9
Population des familles avec enfants de 25 ans ou plus	85 675	4,0	532 500	4,9	3 391 060	5,8
Couples sans enfants	413 304	19,4	1 992 640	18,2	12 522 080	21,4
Personnes seules	581 650	27,4	1 560 520	14,3	7 376 257	12,6
Ménages de plusieurs personnes sans famille	131 446	6,2	400 880	3,7	1 799 960	3,1
Population hors ménage	48 159	2,3	227 550	2,1	1 292 695	2,2
Population totale	2 125 017	100,0	10 947 510	100,0	58 518 612	100,0

Les couples et les foyers monoparentaux sans enfant de moins de 25 ans

Les couples (et les foyers monoparentaux) sans enfant de moins de 25 ans rassemblent une population nombreuse : 24 % des habitants à Paris, 23 % en Ile-de-France et 27 % en France.

Ces catégories recouvrent différentes réalités. Premier cas de figure, à l'intérieur de cette catégorie, un couple peut n'avoir aucun enfant.

Deuxième cas de figure, un couple peut avoir un ou des enfant(s) ayant quitté le domicile parental (pour « vivre leur vie » ou parce qu'ils sont en internat, en résidence universitaire, etc.). La situation est donc radicalement différente de la précédente. Selon H. Le Bras : « Des familles de plus en plus nombreuses conservent la chambre de leurs enfants une fois ceux-ci partis. Des retours temporaires se produisent et simultanément le « nid vide » trouve une justification à un maintien dans les lieux désormais trop larges » ³⁹.

Il n'est pas possible de distinguer ces deux premières situations à partir des données du recensement. Globalement le nombre de personnes vivant en couple sans enfants est à Paris de 413 300, ce qui représente 19 % de la population. Les proportions sont, à titre de comparaison, de 18 % en Ile-de-France et de 21 % en France.

Troisième cas de figure : le parent seul ou le couple peuvent vivre avec des enfants âgés de 25 ans ou plus. 85 700 personnes vivent dans ce type de configuration familiale, soit 4 % des Parisiens. Les proportions sont légèrement supérieures en Ile-de-France (5 %) et en France (6 %).

Les tendances révèlent une décohabitation de plus en plus tardive, les jeunes adultes quittant de plus en plus tard le domicile parental. En 1990, 26 % des hommes âgés de 25 à 29 ans et 13 % des femmes du même âge résidant en France habitaient toujours chez leurs parents. Les proportions étaient respectivement de 30 % et 15 % en 1999. Les raisons principales de cette décohabitation tardive sont :

- des études plus longues en moyenne, pour une part de plus en plus importante de jeunes adultes ;
- les difficultés à s'insérer durablement dans le marché du travail (chômage ou emploi précaire) ;
- l'évolution des relations conjugales vers des modes plus complexes d'unions, qui ne nécessitent pas immédiatement de « s'installer ensemble ».

À Paris, les jeunes adultes sont proportionnellement plus nombreux à habiter dans leur propre logement ou à partager un logement. Ils ne sont que 27 000 à vivre encore avec leur(s) parents, soit 11 % des jeunes adultes de 25 à 29 ans. Cette spécificité est essentiellement liée à la population d'étudiants et de jeunes actifs venus de province ou de banlieue qui quittent le domicile parental pour venir habiter Paris.

Les personnes seules et les « colocataires »

27 % des Parisiens vivent seuls. Cette situation est très spécifique. La proportion de personnes vivant seules est beaucoup moins élevée en Ile-de-France (14 % de la population) et en France (13 % de la population). C'est la caractéristique principale d'une grande ville qui attire beaucoup de jeunes adultes (étudiants et jeunes actifs) et qui possède, par ailleurs, une part importante de personnes âgées (mais pas plus qu'en France, en moyenne).

Par ailleurs, un nombre non négligeable de personnes habitent dans la même résidence principale sans lien de conjugalité « officiel » (mariage, concubinage déclaré, Pacs). Ces personnes sont de simples « colocataires », ou bien forment des couples sans le déclarer, ou encore le déclarent sans que cette situation soit retenue (cas des couples homosexuels). Près de 131 500 personnes se trouvent dans

39 – Bonvalet C., Merlin P. (éd.), *Transformation de la famille et habitat, Travaux et documents n° 120*, PUF, 1986, p29

cette situation à Paris, soit 6 % de la population totale. La proportion est deux fois plus importante qu'au niveau national (3 % de la population). Cette surreprésentation peut avoir deux explications :

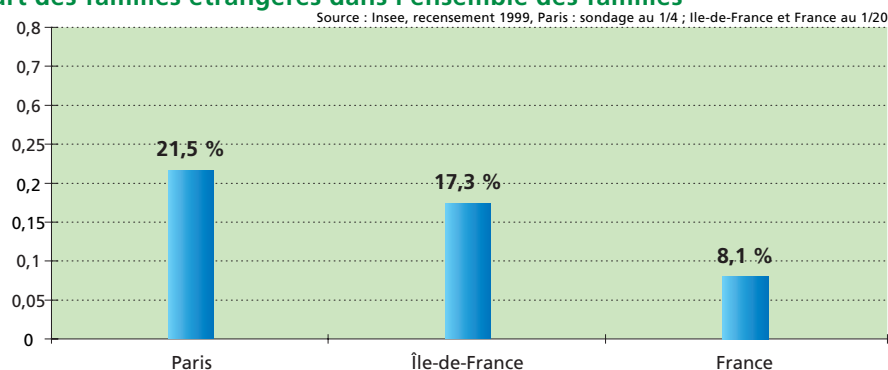
- de plus en plus d'étudiants et de jeunes actifs choisissent la « colocation », simple partage d'un logement, par choix et/ou obligation financière ;
- il est probable – mais non vérifié statistiquement – que la part des couples homosexuels cohabitants soit plus élevée à Paris qu'à l'échelle du pays tout entier.

Dans ces situations de « ménages d'une personne » ou « d'autres ménages sans famille », aucun adulte n'a la responsabilité principale d'un enfant (sinon il s'agirait d'un foyer monoparental). Cette classification statistique ne signifie pas pour autant que les adultes concernés ne soient pas parents et, le cas échéant, très impliqués dans l'éducation de leur(s) enfant(s) même s'ils ne vivent pas avec eux au quotidien.

■ Les familles étrangères : un profil spécifique ?

Les familles étrangères font l'objet d'un développement spécifique dans ce chapitre démographie en raison du poids qu'elles représentent au sein des familles parisiennes. Elles forment près de 22 % des familles parisiennes, contre 17 % en Ile-de-France et 8 % en France. Les familles étrangères sont ici définies en fonction de la nationalité de la personne de référence de la famille ⁴⁰.

Part des familles étrangères dans l'ensemble des familles



22 % des familles parisiennes sont « étrangères »

La population étrangère se compose des personnes qui n'ont pas la nationalité française (qu'elles soient nées en France ou à l'étranger). Elle forme 14,5 % de la population parisienne.

À Paris, la population étrangère se distingue des Français de naissance par une structure des ménages beaucoup plus familiale. Les ménages dont la personne de référence est étrangère forment 14 % des ménages parisiens. Le poids des familles étrangères dans l'ensemble des familles est plus important. Au nombre de 52 500 en 1999, elles représentent plus d'une famille parisienne sur cinq (22 % des familles). Plus des deux tiers (71 %) des familles étrangères sont d'origine non communautaire.

40 – La personne de référence de la famille est l'homme du couple ou le parent du foyer monoparental.

Des familles plus nombreuses et moins souvent séparées que l'ensemble des familles

Les familles étrangères ont en moyenne plus d'enfants que la totalité des familles. Une majorité d'entre elles (54 %) ont au moins deux enfants contre 50 % pour les familles parisiennes dans leur ensemble. Les familles de quatre enfants ou plus forment plus de 9 % des familles étrangères, contre seulement 5 % pour l'ensemble des familles. La capitale accueille enfin environ un millier de très grandes familles étrangères (six enfants ou plus) parmi lesquelles 200 familles ont plus de 8 enfants.

Autre spécificité des familles étrangères à Paris : elles sont moins souvent séparées. La proportion de foyers monoparentaux parmi les familles étrangères avoisine les 22 % alors que la valeur pour l'ensemble des familles parisiennes est de 26 %.

En termes de localisation géographique, les familles étrangères sont très présentes dans les arrondissements du nord et du centre-nord de la capitale. Elles forment entre 26 % et 35 % des familles dans les 2^e, 10^e, 18^e et 19^e arrondissements.

1 100 personnes entrées au titre du regroupement familial à Paris en 2004

Le regroupement familial est la procédure qui permet au ressortissant étranger régulièrement installé en France d'être rejoint, sous réserve de remplir certaines conditions, par les membres de sa famille proche (son conjoint et ses enfants mineurs) et de mener une vie familiale normale sur le territoire.

Le demandeur doit disposer de ressources stables et suffisantes (atteignant un montant au moins égal au SMIC mensuel) et justifier qu'il disposera à la date d'arrivée en France de sa famille d'un logement satisfaisant aux conditions minimales de confort et d'habitabilité.

À Paris, en 2004, 2 114 dossiers de demande de regroupement familial ont été transmis par l'ANAEM (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations). Au final, d'après l'OMI (Office des migrations internationales), 1 093 personnes (conjointes ou enfants) ont rejoint un membre de leur famille en 2004 dans la capitale au titre de cette procédure. Paris arrive en quatrième position dans l'ordre des départements d'accueil après le département des Hauts-de-Seine (1 693 personnes), la Seine-Saint-Denis (1 614 personnes), et le département du Rhône (1 243 personnes)⁴¹. Au total, au cours de l'année 2004, 25 420 personnes sont entrées sur le territoire national au titre du regroupement familial.

41 – Les flux d'entrées contrôlés par l'OMI en 2004, office des migrations internationales, service des statistiques, des études et de la communication

SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

2

Cette partie de l'étude s'attache à décrire et à analyser la situation socio-économique des familles parisiennes. Plusieurs thèmes sont abordés : les catégories socioprofessionnelles, l'activité des mères et des pères de familles, les revenus, la précarité.

Synthèse – Situation socio-économique

La situation socio-économique des familles, en termes de catégories socioprofessionnelles, d'activité, et de revenus, est en moyenne plus favorable dans la capitale qui concentre une forte proportion de cadres et d'emplois qualifiés qu'au niveau national.

De nombreuses familles appartiennent, à l'image des Parisiens dans leur ensemble, aux catégories socioprofessionnelles supérieures. Les familles dont la personne de référence est cadre forment 36 % de l'ensemble des familles au lieu de 24 % en Ile-de-France et 14 % en France. Les données les plus récentes, issues de l'État civil, montrent une progression de ces catégories. Depuis 2000, la part des naissances issues de parents cadres a augmenté et celle de parents ouvriers s'est réduite. En 2004, 38 % des enfants (12 060 enfants) nés à Paris ont au moins l'un de leurs parents « cadre ou profession intellectuelle supérieure ».

Les familles parisiennes déclarent en moyenne des revenus plus élevés que la moyenne nationale. D'après les données de la Direction générale des impôts, le revenu déclaré moyen ⁴² (avant abattement) des foyers fiscaux avec enfants parisiens est de 55 100 euros en 2004 à Paris, contre 40 800 euros en Ile-de-France, et 32 300 euros en France. Les écarts de revenus sont cependant contrebalancés par le « coût de la vie » particulièrement élevé à Paris.

Ces moyennes ne doivent pas masquer les fortes disparités qui existent entre les familles. La dispersion des revenus déclarés est très large dans la capitale. Avec plus de 244 000 familles, Paris regroupe toutes les catégories sociales et tous les niveaux de revenus. Le quart des familles parisiennes les plus aisées ont déclaré plus de 60 500 euros en 2004 soit quatre fois plus que le quart des plus modestes (moins de 13 500 euros). Ces écarts de revenus ont une traduction spatiale qui oppose le centre-ouest et l'est de la capitale. Quatre arrondissements (6^e, 7^e, 8^e et 16^e) se détachent en termes de revenu médian des familles (plus de 60 000 euros). Parallèlement, les 18^e, 19^e, et 20^e arrondissements affichent les revenus les plus bas (moins de 20 000 euros).

Ces disparités se retrouvent dans la répartition géographique des familles « à bas revenus ». D'après les données de la Caisse d'allocations familiales de Paris, elles sont au nombre de 39 900 en 2004, ce qui représente 16 % de l'ensemble des familles parisiennes. Mais les proportions de familles pauvres sont nettement supérieures dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements qui accueillent respectivement 29 %, 28 % et 23 % de familles à bas revenus. Globalement, la pauvreté est surtout répandue parmi les foyers monoparentaux (33 % d'entre eux sont pauvres) et parmi les familles de trois enfants et plus (21 % sont pauvres).

En matière d'activité enfin, la part des couples bi-actifs est sensiblement la même à Paris (73 % des couples) que dans l'ensemble de la France. Les taux sont comparables pour les couples avec un, deux, ou trois enfants. Le modèle du couple bi-actif est, ainsi, devenu la norme dans l'ensemble de la société française. Les parents parisiens sont cependant légèrement plus souvent actifs dans les cas d'une famille nombreuse (3 enfants ou plus) et dans les cas de « monoparentalité ». Autour de 89 % des parents responsables d'un foyer monoparental sont actifs (le taux est de 85 % en France).

42 – Les revenus déclarés (ou fiscaux) correspondent à la somme des ressources déclarées par les contribuables. Ce sont donc des revenus avant redistribution et non des revenus disponibles qui seraient utilisables pour une approche des niveaux de vie. Pour cela, il faudrait ajouter aux revenus déclarés les revenus sociaux non déclarés (RMI, minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement...) et soustraire la fiscalité (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière...).

Les professions et catégories socioprofessionnelles des parents

Une forte proportion des pères et des mères de famille appartient, à l'image des Parisiens dans leur ensemble, aux catégories socioprofessionnelles supérieures ⁴³. Les données les plus récentes, issues de l'État civil, montrent une progression de ces catégories.

■ Une forte proportion de familles appartient aux catégories supérieures

Les familles dont la personne de référence est cadre forment 36 % des familles parisiennes. Cette proportion est largement supérieure aux taux francilien (24 % des familles) et français (14 % des familles).

Dans 13 % des couples avec enfants, les deux parents sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure. Ces couples de cadres sont deux fois moins représentés en Ile-de-France (6 %) et quatre fois moins en France (3 %). Le constat est sensiblement le même pour les foyers monoparentaux qui cumulent pourtant fréquemment les difficultés. À Paris 24 % de ces parents seuls sont cadres contre seulement 8 % en France.

À l'opposé, la capitale compte relativement peu de familles dans lesquelles la personne de référence appartient aux catégories « ouvriers » ou « employés ». Ces familles ne forment que 30 % des familles parisiennes au lieu de 41 % au niveau régional et 48 % au niveau national. Les parents seuls sont également nettement moins nombreux à être « employés » ou « ouvriers » dans la capitale (38 % des foyers monoparentaux) qu'au niveau national (54 %).

43 – La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS définie par l'Insee classe la population selon la profession (ou l'ancienne profession), la position hiérarchique et le statut (salarié ou non). L'un des niveaux d'agrégation proposé est celui des groupes socioprofessionnels en 8 postes : agriculteurs exploitants, artisans, exploitants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, ouvriers, retraités, autres sans activité professionnelle.

Répartition des familles selon la PCS de la personne de référence

Source : Insee, recensement 1999

	Paris		Île-de-France		France	
	nb	%	nb	%	nb	%
Agriculteurs exploitants	60	0,0	3 054	0,2	235 225	2,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	22 703	9,3	121 649	7,3	683 975	7,9
Cadres, professions intellectuelles supérieures	88 100	36,0	394 138	23,6	1 198 190	13,9
Professions intérimaires	40 640	16,6	357 087	21,4	1 734 120	20,2
Employés	39 350	16,1	293 697	17,6	1 331 794	15,5
Ouvriers	34 062	13,9	392 127	23,4	2 783 598	32,4
Retraités	8 370	3,4	49 601	3,0	256 696	3,0
Autres sans activité professionnelle	11 229	4,6	61 142	3,7	380 852	4,4
Ensemble	244 514	100,0	1 672 495	100,0	8 604 450	100,0

■ Les familles nombreuses appartiennent plus souvent aux catégories modestes

Des disparités apparaissent en fonction du nombre d'enfants que compte la famille. En particulier, les familles ayant deux enfants appartiennent plus souvent que les autres aux catégories supérieures (40 % d'entre elles sont cadres). Les parents de familles très nombreuses appartiennent, quant à eux, plus souvent aux catégories sociales modestes. Dans 27 % des familles de quatre enfants et plus par exemple, la personne de référence est « ouvrier ».

Paris - Répartition des familles selon la PCS de la personne de référence

Source : Insee, recensement 1999

	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants ou +	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Agriculteurs exploitants	36	0,0	16	0,0	0	0,0	8	0,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9 500	7,8	8 517	10,5	3 310	11,5	1 376	11,1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	41 585	34,0	32 414	40,0	10 909	37,8	3 192	25,8
Professions intérimaires	22 686	18,6	13 140	16,2	3 729	12,9	1 085	8,8
Employés	22 011	18,0	11 387	14,0	4 105	14,2	1 847	14,9
Ouvriers	14 826	12,1	11 034	13,6	4 808	16,7	3 394	27,4
Retraités	5 470	4,5	1 724	2,1	606	2,1	570	4,6
Autres sans activités professionnelle	6 064	5,0	2 893	3,6	1 368	4,7	904	7,3
Ensemble	122 178	100,0	81 125	100,0	28 835	100,0	12 376	100,0

De fortes disparités de catégories socioprofessionnelles apparaissent selon les arrondissements de résidence.

Ainsi, plus des deux tiers des familles de trois enfants et plus ont un des deux parents « cadre ou profession intellectuelle supérieure » dans les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 16^e arrondissements, alors que cette part est inférieure à 18 % dans les 18^e, 19^e et 20^e. A l'inverse, les parents de familles nombreuses des trois arrondissements du nord-est sont pour la très grande majorité d'entre eux employés et ouvriers.

■ Familles et tendances à l'homogamie sociale

Des parents de catégories socioprofessionnelles souvent semblables

Les données montrent qu'au sein des familles en couples, les deux parents appartiennent le plus souvent à des groupes sociaux semblables ou proches. Dans plus d'un cas sur trois (40 %, soit 73 540 familles en couple résidant à Paris), la mère et le père de famille appartiennent à la même catégorie socioprofessionnelle.

Lorsque les catégories socioprofessionnelles du père et de la mère sont différentes, elles sont souvent proches (par exemple un père ou une mère cadre avec un père ou une mère exerçant une profession intermédiaire).

Malgré la liberté désormais acquise en matière d'unions, les choix des hommes et des femmes continuent de se porter le plus fréquemment sur des conjoints de qualification et de niveau social équivalents, et conduisent à une « homogamie sociale ». Ce phénomène ne signifie pas que les individus recherchent systématiquement et consciemment un conjoint qui leur ressemble. Selon François de Singly, il désigne plutôt un résultat d'ensemble car « en raison des courants d'échanges privilégiés entre certains groupes de l'espace social, et en raison des répulsions qui font que même dans une société en mouvement certaines trajectoires ne se croisent jamais », les semblables (ou du moins ceux qui partagent une même culture de groupe) s'assemblent plus fréquemment.

Des différences de catégories socioprofessionnelles au profit du père

Lorsque les catégories sociales des deux parents ne sont pas les mêmes, la qualification la plus élevée est souvent celle du père. La majorité des mères de familles cadres (56 %) vivent en effet avec un homme également cadre. Seulement 9 % d'entre elles vivent avec un homme qui exerce une profession intermédiaire, et 4 % avec un employé ou un ouvrier.

À l'inverse, 42 % des hommes cadres vivent avec une femme également cadre, 20 % des hommes cadres vivent avec une femme exerçant une profession intermédiaire et 11 % avec une femme employée ou ouvrière.

Ces différences peuvent avoir une incidence sur les progressions de carrières des femmes et des hommes car, lorsqu'il y a des enfants, le parent appartenant à la catégorie socioprofessionnelle la plus basse est souvent celui qui « ralentit » son activité ou qui prend un congé parental d'éducation. Les mères sont dès lors plus contraintes en matière de progression de carrière, ce qui conforte les inégalités socioprofessionnelles existantes entre les hommes et les femmes.

Paris - Répartition des mères et des pères cadres selon la PCS de leur conjoint(e)*

Source : Insee, recensement 1999

PCS du ou de la conjoint(e)	Mère « cadre ou profession intellectuelle supérieure » %	Père « cadre ou profession intellectuelle supérieure » %
Sans conjoint(e)**	21,7	3,7
Commerçants et chefs d'entreprise	6,5	2,5
Cadres	55,7	41,5
Professions intérimaires	9,0	20,4
Employés / Ouvriers	4,3	10,6
Retraités	1,6	0,9
Sans activités professionnelle	1,2	20,4
Total	100,0	100,0

*Le poste "agriculteurs exploitants" a été retiré des statistiques en raison d'effectifs quasi nul à Paris.

**Le poste "sans conjoint(e)" indique l'absence d'un deuxième parent. Il s'agit d'un foyer monoparental. Une seule PCS est renseignée.

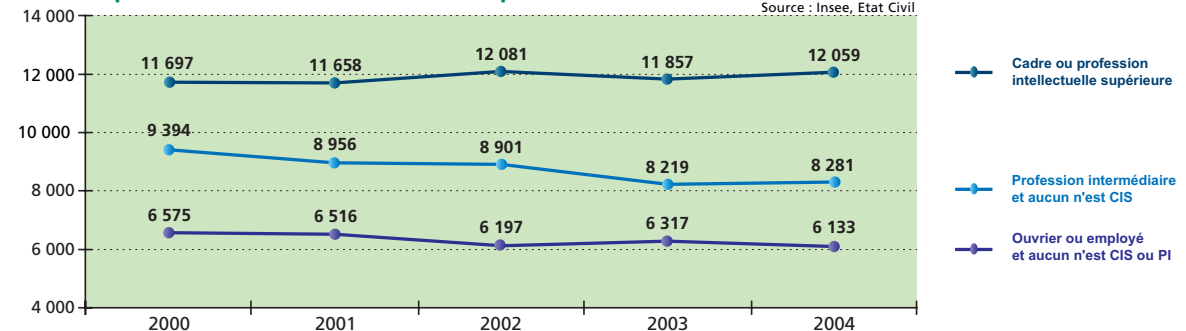
■ De plus en plus de naissances chez les « cadres »

Depuis 2000, la part des naissances issues de parents cadres a légèrement augmenté et celle de parents ouvriers s'est réduite. Il est probable que ces tendances signent la poursuite de l'embourgeoisement de la population parisienne plutôt qu'une augmentation de la natalité des catégories sociales favorisées.

D'après les données du fichier de l'État civil, 38 % des enfants (12 060 enfants) nés à Paris en 2004 ont au moins l'un de leurs parents « cadre ou profession intellectuelle supérieure ». 6 130 enfants (19 %) sont issus d'un couple dans lequel l'un des parents au moins exerce une profession intermédiaire et 8 280 enfants (26 %) d'un couple ou l'un des parents au moins est ouvrier ou employé.

Paris. Évolution du nombre de naissances selon la profession d'au moins l'un des parents

Source : Insee, Etat Civil



Familles et activité professionnelle

L'engagement de plus en plus important des femmes dans la vie active ⁴⁴ a joué un rôle décisif dans les transformations de la famille. Les enfants sont de moins en moins nombreux à avoir un parent « au foyer ». L'augmentation de la bi-activité des couples pose la question de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Sur ce thème de l'activité des parents, la capitale présente-elle des spécificités par rapport au reste du territoire national ?

■ Des spécificités parisiennes en matière d'activité ?

La part des bi-actifs ⁴⁵ est sensiblement la même à Paris et en France (73 % des couples avec enfants). Les taux sont comparables pour les couples avec un ou deux enfants. Les taux observés au niveau régional sont légèrement supérieurs. Le modèle du couple bi-actif est, ainsi, devenu la norme dans l'ensemble de la société française.

Les parents parisiens sont plus souvent actifs dans les cas de familles nombreuses (3 enfants ou plus) et dans les cas de « monoparentalité ». Autour de 89 % des parents responsables d'un foyer monoparental sont actifs (le taux est de 85 % en France). Cette situation est probablement liée au fait que les mères ou les pères responsables de foyers monoparentaux sont plus qualifiés à Paris avec par conséquent une plus grande probabilité d'être actifs et de travailler.

Par ailleurs, la part des familles dont « le » ou le(s) parent(s) sont actifs est inversement proportionnelle, à Paris, comme dans l'ensemble de la France, au nombre d'enfants.

Taux d'activité⁴⁶

Source : Insee, RP 1999, sondage au 1/20* (sauf pour les taux d'activité des hommes et femmes sondage au 1/4)

	Paris %	Île-de-France %	France %
Taux d'activité des hommes (de 15 ans et plus)	67,5	67,9	62,3
Taux d'activité des femmes (de 15 ans et plus)	56,1	56,2	48,7
Taux d'activité des mères	80,0	80,1	76,8
Taux d'activité des pères	93,0	94,5	94,5
Taux de bi-actifs	73,3	75,2	72,7
Taux de bi-actifs avec 3 enfants ou plus	58,5	59,3	56,4
Taux d'activité des foyers monoparentaux	88,5	89,2	84,8
Taux d'activité des foyers monoparentaux avec 3 enfants ou plus	81,3	80,6	73,0

44 – La population active comprend au sens du recensement de la population les personnes déclarant exercer une profession (salarisée ou non, et même à temps partiel), les chômeurs à la recherche d'un emploi, et les militaires du contingent (tant que cette situation existait). Sont également incluses les personnes déclarant aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération), les apprentis et stagiaires rémunérés.

45 – La « bi-activité » signifie que dans les couples avec au moins un enfant de moins de 25 ans les deux parents sont actifs.

46 – Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et la population totale correspondante.

Paris se distingue peu de la situation française en matière d'activité des parents. En revanche, on observe une spécificité nationale par rapport à la situation d'autres pays industrialisés. Ainsi, les femmes françaises – et parisiennes – se caractérisent à la fois par une bonne insertion dans le marché du travail et une forte fécondité.

■ 73 % de couples bi-actifs à Paris

Avec la progression de l'activité féminine, l'économie du couple s'est considérablement transformée au cours des dernières décennies. La « bi-activité » s'est progressivement imposée.

Cette situation implique pour les familles d'avoir recours à des solutions d'accueil individuel ou collectif pour leurs enfants en bas âge. Elle implique également, notamment pour les parents dont les horaires sont particulièrement contraignants, de trouver des structures et des activités susceptibles d'accueillir leurs enfants sur les temps périscolaires et, dans tous les cas de figure, sur les temps extrascolaires. Les statistiques relatives au rythme professionnel des parents sont donc essentielles pour définir l'offre en matière d'accueil des enfants, qu'il s'agisse de la petite enfance, des loisirs, ou des activités autour de l'école.

À Paris, 73 % de couples avec enfants sont bi-actifs⁴⁷, ce qui correspond à un effectif de 133 200 couples. Cette forte proportion de bi-actifs ne signifie pas que les taux d'activités des pères et des mères soient symétriques. Au contraire, l'inactivité reste beaucoup plus répandue parmi les mères de familles que parmi les pères. Dans l'ensemble des couples avec enfants, 20 % des hommes actifs⁴⁸ vivent avec une femme inactive, contre seulement 2 % des femmes actives avec un homme inactif.

Par ailleurs, au sein de ces couples, les rythmes professionnels sont très différents entre les femmes et les hommes. Près d'une mère sur trois (31 %) est inactive⁴⁹, et une mère sur cinq (20 %) à temps partiel, alors que les taux sont respectivement de 15 % et de 5 % pour les pères.

L'âge, le nombre d'enfants, la catégorie socioprofessionnelle constituent des critères déterminants pour établir la bi-activité des couples.

Paris - Rythme professionnel des pères et des mères de couples avec enfants

Source : Insee, recensement 1999, sondage au 1/20*

	Mère		Père	
	nb	%	nb	%
Temps complet	88 210	48,6	146 081	80,5
Temps partiel, plus d'un mi-temps	22 304	12,3	4 940	2,7
Temps partiel, à mi-temps ou moins	14 172	7,8	3 862	2,1
Sans activité	56 748	31,3	26 551	14,6
Total	181 434	100,0	181 434	100,0

Une forte bi-activité des jeunes et des petites familles

La bi-activité est surtout observée parmi les jeunes couples avec enfants. Le taux de bi-actifs augmente avec les premières tranches d'âge jusqu'à atteindre 84 % des couples dont la personne de référence est âgée de 30 à 34 ans. Le taux baisse ensuite légèrement et se stabilise autour de 75 % pour les tranches d'âges intermédiaires (de 35 à 55 ans). Aux âges supérieurs, la bi-activité décroît avec les départs à la retraite.

L'activité des parents dépend également du nombre d'enfants. Plus la famille est nombreuse, plus la part des parents dont l'un des deux est sans activité professionnelle augmente. La césure apparaît au troisième enfant : la proportion de familles d'un ou de deux enfants dans lesquelles les deux parents sont actifs est d'environ 77 %, contre 59 % pour les familles de 3 enfants et plus.

47 – Source : Insee, recensement de la population de 1999, sondage au 1/20*

48 – Des couples avec enfants de moins de 25 ans

49 – Inactive, sans activité, en recherche d'emploi, ou retraitée

Paris - Taux de couples bi-actifs selon l'âge et le nombre d'enfants

Source : INSEE, RP 1999, sondage au 1/4

Âge*	1 enfant %	2 enfants %	3 enfants ou + %	Total %
20 à 24 ans	71,0	28,6	50,0	62,5
25 à 29 ans	83,2	80,0	56,3	81,5
30 à 34 ans	88,7	79,1	65,1	83,6
35 à 39 ans	86,2	81,5	60,8	79,6
40 à 44 ans	85,1	82,5	62,7	77,7
45 à 49 ans	80,9	81,1	61,5	75,5
50 à 54 ans	79,0	78,2	59,5	74,6
55 à 59 ans	60,9	55,6	47,4	57,2
60 ans et plus	24,6	29,7	14,5	24,2
ENSEMBLE	76,6	77,2	58,5	73,3

*Âge de la personne de référence de la famille

Plus de bi-actifs dans les catégories sociales intermédiaires

Suivant la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence de la famille, la bi-activité diffère. Les taux d'activités les plus forts sont observés dans les familles où la personne de référence est profession intermédiaire ou employée (respectivement 85 % et 83 % de bi-actifs).

La bi-activité est moins fréquente dans les familles de cadres et professions intellectuelles supérieures, (78 % de bi-actifs) où des niveaux de revenus plus élevés peuvent permettre aux mères et les pères qui le souhaitent de cesser leur activité. Elle est également moins fréquente dans les familles d'ouvriers (77 %) ainsi que dans les familles d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise (70 %).

Paris - Taux de couples bi-actifs selon la PCS et le nombre d'enfants

Source : Insee, recensement 1999, sondage au 1/20*

Catégorie socioprofessionnelle*	1 enfant %	2 enfants %	3 enfants ou + %	1 enfant de 3 ans ou moins %	Total %
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	74,2	73,1	54,5	74,6	69,6
Cadres et prof intellectuelles supérieures	83,0	80,3	61,6	80,5	78,0
Professions intermédiaires	88,7	84,3	71,7	83,7	84,7
Employés	87,4	85,8	69,2	77,0	82,7
Ouvriers	83,6	82,4	58,7	68,7	77,0
Autres personnes sans activité professionnelle	7,4	6,4	11,1	10,1	7,9
ENSEMBLE	76,6	77,2	58,5	75,7	73,3

*Catégorie socioprofessionnelle de la personne en référence

L'arrivée des enfants n'a pas la même incidence sur l'activité des parents suivant le milieu social. Les différences d'activité se creusent au fur et à mesure que la famille s'agrandit. En effet, dans les familles dont la personne de référence est « ouvrier », la présence d'un enfant de moins de trois ans apparaît particulièrement déterminante : le taux de bi-actifs tombe à 69 % au lieu de 77 % pour les familles d'ouvriers dans leur totalité. De même, alors que le taux de bi-actifs est très élevé dans les familles d'employés (83 %), il chute de façon très nette en présence d'un enfant en bas âge (77 %).

Dans les familles les moins favorisées, la mère peut décider, compte tenu de l'apport des prestations sociales, d'abandonner une activité peu lucrative pour se consacrer à l'éducation de ses enfants en bas-âge et éviter ainsi les dépenses induites (frais de garde, transport, etc.). Dans les familles de cadres, ce facteur joue peu puisque le taux de bi-actifs reste équivalent (autour de 80 %), que la famille comporte ou non de jeunes enfants.

Moins de bi-actifs dans les arrondissements de l'ouest

On observe des différences selon l'arrondissement de résidence. Les arrondissements dans lesquels les bi-actifs sont en proportion les plus nombreux sont les 1^{er}, 5^e, 12^e, 13^e, et 14^e arrondissements (plus de 77 % des couples sont bi-actifs). A contrario, les 7^e et 16^e arrondissements (moins de 64 % de bi-actifs) suivis des 8^e et 6^e (moins de 71 %) ont les plus forts taux de couples dans lesquels l'un des parents au moins est sans activité professionnelle. Dans ces quatre arrondissements, les taux d'activité sont faibles dès le premier enfant.

LES COUPLES BIACTIFS

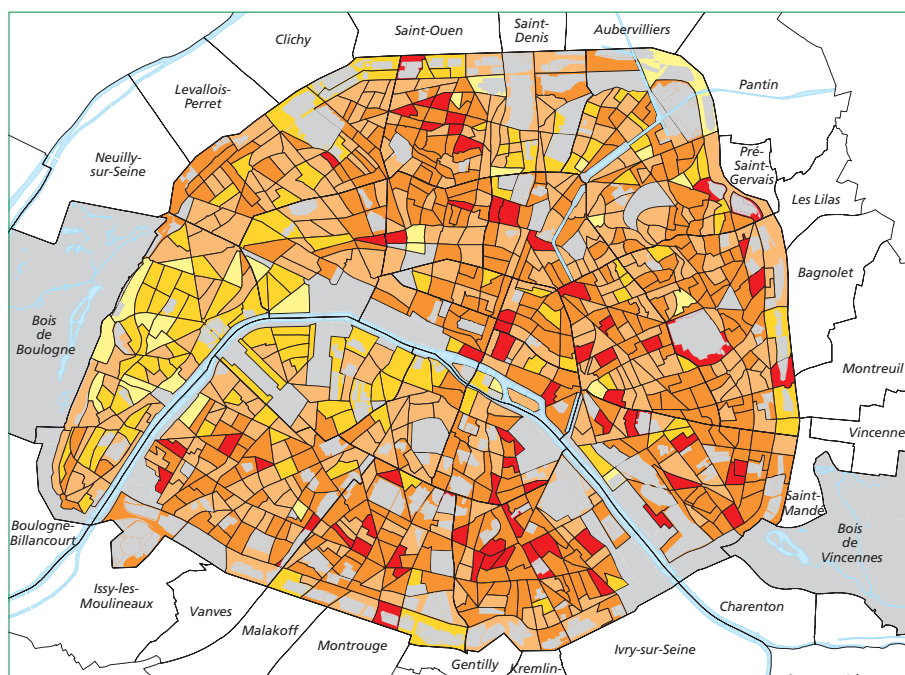
Part des couples dans lesquels les 2 parents sont actifs dans l'ensemble des couples avec au moins un enfant de moins de 25 ans

- Moins de 55 %
- de 55 à 65 %
- de 65 à 75 %
- de 75 à 85 %
- plus de 85 %

Moyenne Paris : 73,5 %

Les IRIS de moins de 20 familles et les principaux équipements apparaissent en gris

Source : Recensement de la Population, 1999 (INSEE)



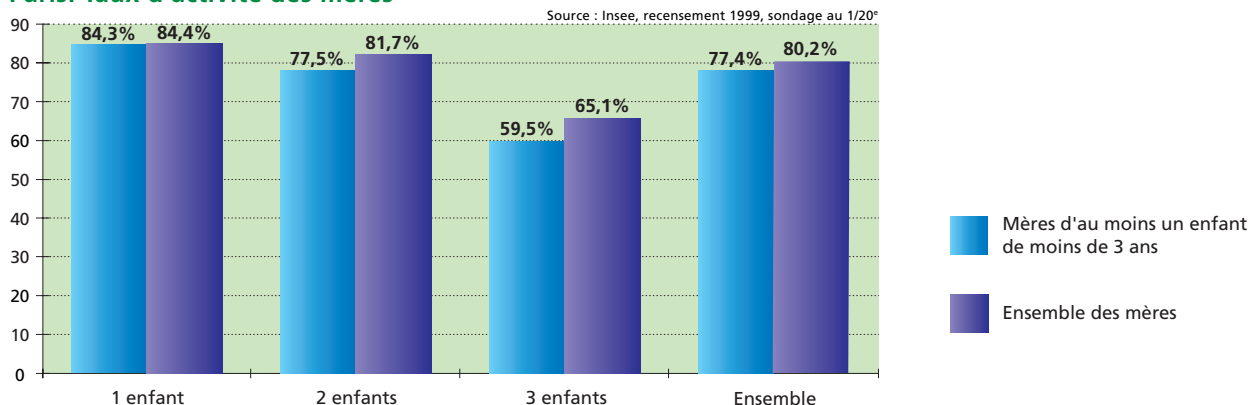
■ Activité et présence d'enfants en bas âge

La question de l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale se pose particulièrement lorsque le ou les enfants sont en bas âge. Les mères de familles sont-elles nombreuses à cesser leur activité lorsqu'elles ont un enfant de moins de trois ans ?

Il est intéressant de constater que l'âge des enfants influe peu sur l'activité des mères dans les familles ne comprenant qu'un seul enfant. Les mères d'un enfant sont aussi nombreuses à continuer à avoir une activité professionnelle que cet enfant ait moins de trois ans ou non.

Des différences apparaissent toutefois lorsque la famille s'agrandit. Dans les familles de trois enfants ou plus, les mères sont plus nombreuses à s'arrêter de travailler lorsqu'elles ont au moins un enfant en bas âge.

Paris. Taux d'activité des mères



En moyenne, 77 % des mères d'au moins un enfant en bas âge sont actives. On constate des différences selon les arrondissements de résidence. Les arrondissements dans lesquelles les mères de jeunes enfants sont les plus nombreuses à ne pas travailler sont les 7^e, 16^e, 18^e et 19^e arrondissements.

L'impact des évolutions de politique familiale sur l'activité des parents

Des évolutions en matière d'activité des parents ont pu intervenir depuis le recensement de 1999. Un nouveau dispositif a en effet été mis en place en janvier 2004 : la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Cette nouvelle prestation remplace un ensemble de cinq allocations préexistantes⁵⁰. Son objectif est de permettre aux parents de choisir le type d'accueil qu'ils jugent préférables ou de réduire, voire suspendre leur activité professionnelle pour se consacrer à l'éducation de leur enfant.

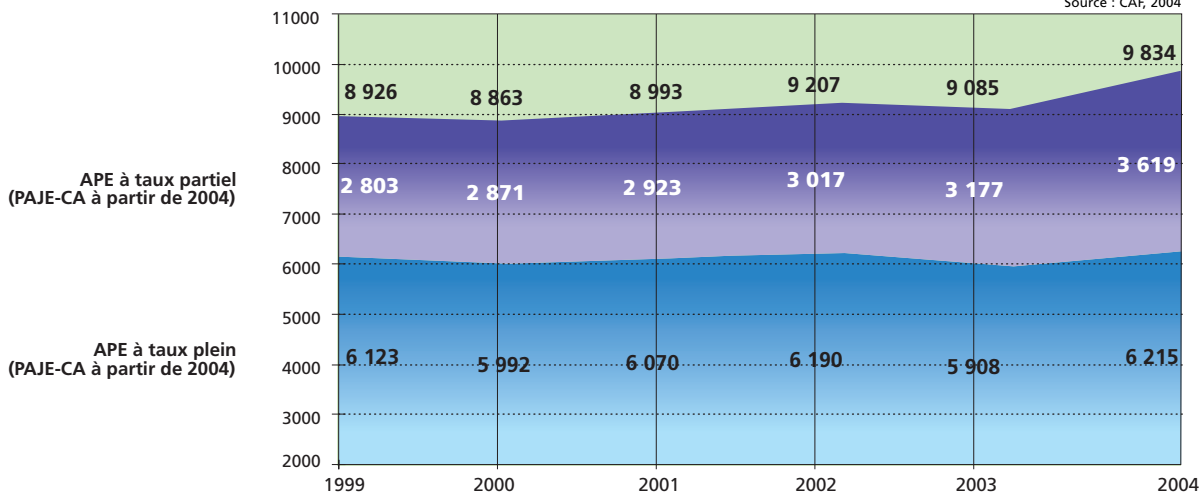
Le complément de libre choix d'activité (PAJE-CA), qui se substitue à l'ancienne allocation parentale d'éducation (APE), est ainsi versé aux parents qui n'exercent pas d'activité professionnelle ou qui travaillent à temps partiel pour s'occuper de leur enfant en bas âge. Le complément est, contrairement à l'ancienne allocation, attribuable dès le premier enfant (sur une durée de 6 mois uniquement). Autres différences par rapport à l'APE : les conditions d'activité professionnelle antérieures nécessaires à l'obtention de la prestation ont été resserrées et le montant versé lorsque le parent travaille à temps partiel a été augmenté.

Au final, il semblerait que la PAJE ait conduit un plus grand nombre de parents à cesser ou réduire leur activité pour s'occuper de leur enfant. Le nombre de familles parisiennes bénéficiaires est ainsi passé de 9 000 en 2003 à 9 800 bénéficiaires en 2004 soit une augmentation de +8 % en un an. C'est surtout le nombre de bénéficiaires de cette prestation à taux partiel qui a augmenté. Les tendances observées au niveau national sont comparables.

50 – La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) comprend : une prime à la naissance ou à l'adoption (PN ou PA), une allocation de base (PAJE-AB), un complément de libre choix du mode de garde (PAJE-CMG), un complément de libre choix d'activité (PAJE-CA).

Paris. Bénéficiaires de l'APE et de la PAJE-CA

Source : CAF, 2004



■ Répartition des enfants selon l'activité et le rythme professionnel de leurs parents

La répartition des enfants de moins de seize ans selon le rythme professionnel des parents est une autre entrée permettant d'appréhender la cessation d'activité (totale ou partielle) des parents. Cette analyse permet d'évaluer les besoins en matière de d'accueil et d'activités destinés aux jeunes.

Quatre situations ont été distinguées : la présence d'un parent au foyer, la recherche d'emploi, l'exercice d'une activité à temps partiel, le temps complet.

Les calculs montrent des situations très contrastées au niveau de Paris : 25 % des enfants de moins de 16 ans ont un parent qui reste au foyer et ne recherche pas d'emploi tandis que 40 % ont leurs deux parents (ou « le » parent pour les foyers monoparentaux) qui travaillent à temps complet. L'arrondissement qui vient en tête est le 1^{er} (50 %) suivi des 5^e, 6^e et 14^e (entre 47 et 48 %).

La typologie complète est la suivante ⁵¹ :

- 40 % des enfants de moins de 16 ans ont au moins un parent qui travaille à temps plein. Les arrondissements les plus populaires (18^e, 19^e) ont les taux les moins élevés (35 %). 125 000 enfants sont concernés en 1999.
- 25 % des enfants de moins de 16 ans ont au moins un parent qui reste au foyer sans rechercher d'emploi, il s'agit presque toujours de la mère. Il est intéressant de noter que les arrondissements qui viennent en tête sont à la fois le 16^e (34 %), le 7^e (32 %) et le 19^e arrondissements (29 %). 77 500 enfants sont concernés.
- 14 % des enfants de moins de 16 ans ont au moins un parent en recherche d'emploi. Les arrondissements qui viennent en tête sont des arrondissements populaires de l'Est tels que le 18^e (21 %), le 19^e et le 10^e (18 %). 43 000 enfants sont concernés.
- 21 % des enfants de moins de 16 ans ont au moins un parent qui travaille à temps partiel. Les arrondissements qui viennent en tête sont les 1^{er} et 4^e (26 %) suivis du 9^e (25 %). 64 000 enfants sont concernés.

51 – les catégories n'étant pas exclusives les unes des autres, un ordre est défini qui priorise la présence d'un parent au foyer par rapport aux autres situations. Viennent ensuite la recherche d'emploi, puis l'exercice d'une activité à temps partiel. Source : Insee, recensement 1999

Les revenus des familles

■ De hauts niveaux de revenus à Paris

Le niveau de revenus des Parisiens est élevé en moyenne. En effet, la capitale, où résident 4 % des actifs recensés en France en 1999, accueille près de 14 % des cadres et chefs d'entreprise. Cette surreprésentation n'a pas d'équivalent dans les grandes villes françaises, ce qui explique en grande partie le haut niveau des revenus moyens à Paris.

D'après les données de la Direction générale des impôts ⁵², les foyers fiscaux ont déclaré en 2004 un revenu moyen de 35 300 € à Paris, de 30 000 € en Ile-de-France et de 23 700 € en France.

Les écarts de revenus entre la capitale et les niveaux régional et national s'observent quelle que soit la composition des foyers fiscaux (voir glossaire). Les personnes vivant seules, les couples sans enfants, les couples avec enfants et les foyers monoparentaux déclarent un revenu moyen nettement plus élevé (à profil comparable) à Paris qu'en Ile-de-France et qu'en France.

Revenu moyen déclaré (en euros)

Source : DGI, 2004

	Paris	Île-de-France	France
Ensemble des foyers fiscaux	35 291	30 003	23 667
Foyers fiscaux monoparentaux	32 119	23 845	18 323
Autres foyers fiscaux (couples) avec enfants	60 454	44 084	34 777
Personnes vivant seules	23 726	19 464	15 166
Foyers fiscaux avec enfants	55 130	40 818	32 340
Autres foyers fiscaux (couples) sans enfant	58 521	44 934	33 519

Le revenu déclaré moyen des foyers fiscaux avec enfants parisiens est de 55 130 € en 2004, contre 40 818 € en Ile-de-France, et 32 340 € en France. La moitié des foyers fiscaux avec enfants ont déclaré plus de 29 200 € à Paris en 2004. Ce « revenu médian » sépare la population en deux groupes d'effectif égal : ceux qui déclarent moins, ceux qui déclarent plus. Le revenu médian est moins sensible aux extrêmes que le revenu moyen. Cela explique qu'il soit moins élevé.

■ De fortes disparités de revenus entre et au sein des arrondissements

La dispersion des revenus déclarés est très large dans la capitale. Avec plus de 244 000 familles et plus d'un million de ménages, Paris regroupe toutes les catégories socioprofessionnelles et tous les niveaux de revenus. Les 25 % des familles parisiennes les plus aisées ont déclaré plus de 60 500 € en 2004. La même année, les 25 % les plus modestes ont déclaré moins de 13 500 €. Les 25 % les plus aisés déclarent ainsi plus de quatre fois plus que les 25 % les plus modestes.

52 – Revenu déclaré (ou fiscal) : il correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant abattements. C'est un revenu avant redistribution. Il ne peut pas être assimilé à la notion de revenu disponible et ne permet donc pas de parler en termes de niveau de vie. Pour cela, il faudrait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que RMI et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et que l'on soustraie les impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxe foncière).

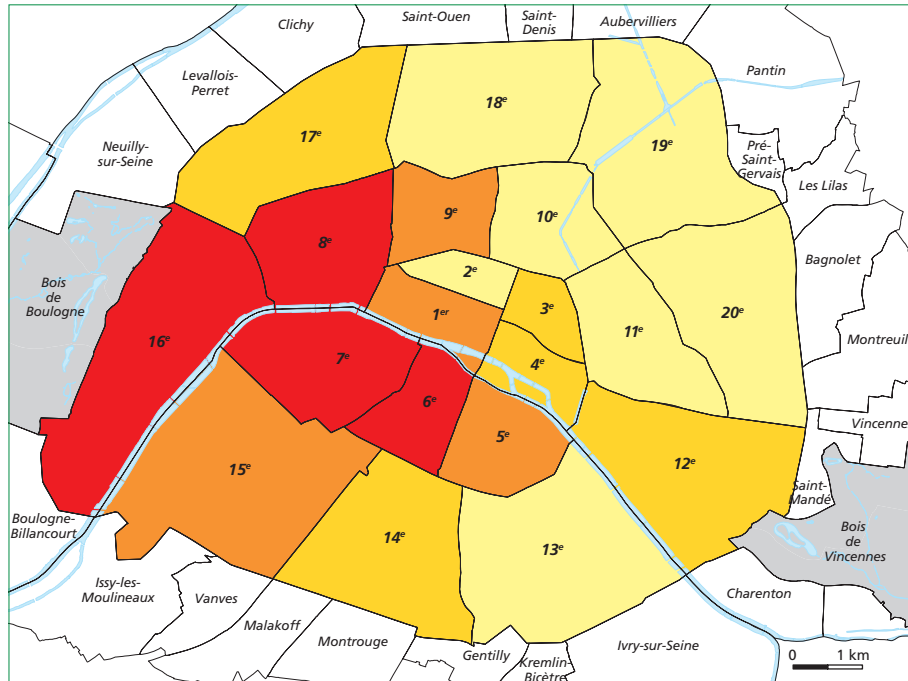
Ces disparités ont une traduction géographique. Quatre arrondissements parisiens (6^e, 7^e, 8^e et 16^e) se détachent en terme de revenu médian des familles (plus de 60 000 euros). Parallèlement, les 18^e, 19^e, et 20^e arrondissements affichent les revenus médians les plus bas (moins de 20 000 €). Le revenu médian déclaré par les familles du 7^e est le plus élevé (69 060 € en 2004). Il est quatre fois supérieur au plus faible, enregistré dans le 18^e (17 870 €).

REVENU DÉCLARÉ MÉDIAN DES FOYERS FISCAUX AVEC ENFANTS

Revenu déclaré médian net imposable annuel

- Moins de 30 000
 - de 30 000 à 45 000
 - de 45 000 à 60 000
 - plus de 60 000
- Médiane Paris : 32 400

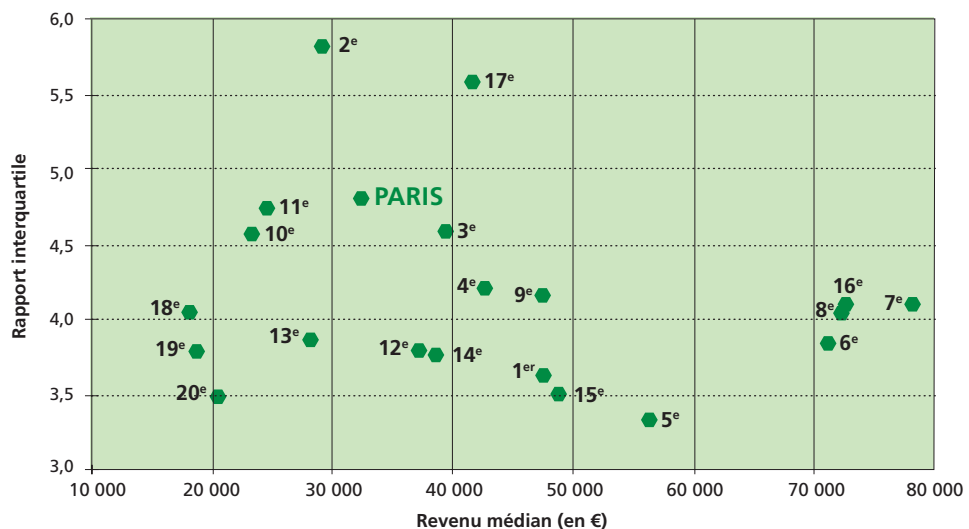
Source : DGI 2004



Le profil social des familles apparaît assez homogène dans certains arrondissements, hétérogène dans d'autres. Les arrondissements dans lesquels les dispersions de revenus entre les foyers fiscaux avec enfants sont les plus fortes sont les 2^e et 17^e : le quart des familles les plus aisées déclarent plus de cinq fois plus que le quart des familles les plus modestes (les rapports entre les 1^{er} et 3^e quartiles sont respectivement de 5,8 et de 5,6). En revanche, les écarts de revenus entre les foyers fiscaux sont moins forts dans le 20^e où la population est dans l'ensemble plutôt modeste, et dans le 5^e où la population déclare des revenus globalement élevés.

Paris. Revenus et dispersion des revenus des foyers fiscaux avec enfants

Source : DGI, 2004



■ Les disparités se retrouvent dans les compositions des revenus

L'hétérogénéité sociale des familles parisiennes se lit aussi dans la structure de leurs revenus. Les revenus déclarés par les familles sont constitués à 71 % de salaires, soit 11 points de moins qu'en Ile-de-France.

Composition des revenus des foyers fiscaux avec enfants

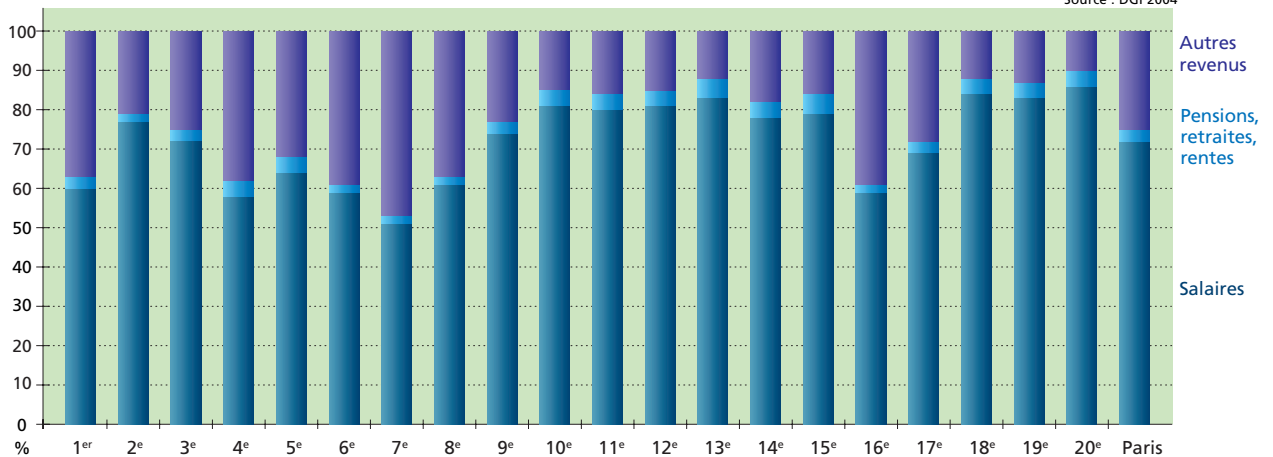
Source : DGI, 2004

	Paris %	Île-de-France %	France %
Salaires	71,1	82,0	79,9
Pensions / retraites / rentes	3,1	3,1	3,7
Autres revenus ⁵³	25,7	14,9	16,5
Total	100,0	100,0	100,0

La forte part des bénéficiaires des indépendants et surtout des revenus fonciers ou patrimoniaux va de pair avec un haut niveau de revenu. Très forte dans les arrondissements de l'ouest, équivalente à plus du quart des revenus dans les 6^e, 7^e et 16^e, elle atteint un minimum dans l'est parisien. Au total ces ressources représentent 26 % des revenus déclarés des familles à Paris contre 15 % en Ile-de-France.

Composition des revenus des foyers fiscaux avec enfants par arrondissement

Source : DGI 2004

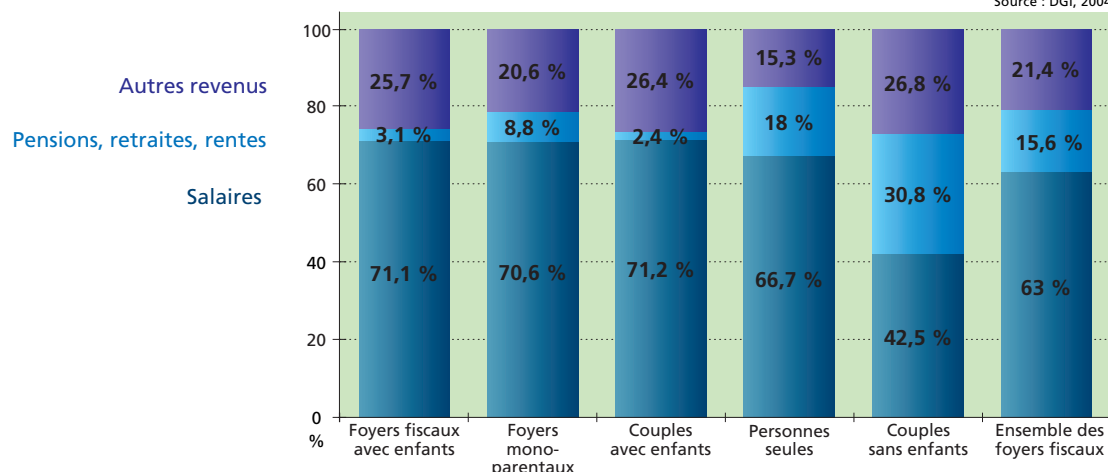


Au niveau parisien, la structure des revenus des foyers fiscaux avec enfants se distingue de celle des autres foyers fiscaux par la forte part des salaires (71 %), et des « autres revenus » (26 %).

53 – Les « autres revenus » englobent les revenus des professions non salariées (revenus nets de déficits des indépendants comprenant les bénéfices agricoles, industriels, commerciaux et non commerciaux) et les revenus des valeurs et capitaux mobiliers imposables au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, ce qui exclut les revenus défiscalisés, les revenus fonciers nets, les revenus accessoires.

Paris. Composition des revenus des foyers fiscaux

Source : DGI, 2004



■ Des disparités de revenus selon la configuration familiale

On a vu que les écarts de revenus étaient forts selon les arrondissements de résidence. Y a-t-il par ailleurs des configurations familiales plus ou moins favorables sur le plan des revenus ?

Les familles de deux enfants globalement plus aisées

D'après les données du fichier des impôts, les foyers fiscaux avec enfants déclarant les revenus les plus élevés sont les familles de deux enfants, qu'elles soient composées d'un ou des deux parents. Les revenus médians des familles (monoparentales ou en couples) d'un ou de trois enfants sont en revanche plus faibles. Les disparités selon le nombre d'enfants sont particulièrement marquées pour les foyers monoparentaux : le revenu médian des foyers monoparentaux avec trois enfants n'est que de 17 500 €, contre 23 050 € pour les foyers monoparentaux de deux enfants et 22 400 € pour les foyers monoparentaux d'un seul enfant.

Paris - Revenu médian déclaré (en euros) des foyers fiscaux selon la composition familiale

Source : DGI, 2004

	Personnes isolées sans enfants	Foyers monoparentaux			Couples			
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	sans enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants
1 ^{er}	20 169	24 566	32 914	64 868	46 215	39 458	54 165	64 323
2 ^e	19 341	24 075	28 217	18 307	28 679	28 578	35 125	29 325
3 ^e	20 000	27 187	36 752	35 532	35 631	36 232	45 777	44 831
4 ^e	19 058	26 112	24 818	32 603	42 279	37 244	48 229	61 800
5 ^e	19 686	29 636	36 088	49 435	48 573	44 637	63 638	84 023
6 ^e	20 915	33 634	40 902	47 279	62 874	56 177	77 003	99 507
7 ^e	21 164	29 317	43 223	48 084	63 896	57 093	86 052	109 555
8 ^e	20 261	33 060	42 611	35 051	56 805	54 004	78 588	100 009
9 ^e	18 820	25 473	29 958	31 202	40 336	40 357	55 060	64 451
10 ^e	16 526	21 426	21 114	16 480	25 066	24 137	27 249	20 423
11 ^e	17 663	22 701	23 491	16 124	29 848	26 689	31 970	18 547
12 ^e	18 908	24 285	25 432	17 573	39 067	33 763	47 532	40 245
13 ^e	17 175	22 144	21 739	16 551	34 749	28 728	36 247	25 869
14 ^e	19 135	23 914	24 434	22 223	40 981	34 795	48 150	43 975
15 ^e	20 894	25 159	27 895	27 697	46 040	41 784	57 797	61 757
16 ^e	21 009	26 917	37 783	43 854	61 545	52 677	81 051	102 374
17 ^e	18 875	23 129	23 679	21 636	41 455	35 836	51 926	62 873
18 ^e	15 930	18 126	16 419	9 798	25 056	20 876	19 622	14 711
19 ^e	14 705	17 543	15 562	10 893	25 665	20 505	21 854	17 061
20 ^e	15 773	19 419	17 951	12 981	27 446	22 363	24 518	16 703
Total	18 016	22 407	23 051	17 515	37 626	30 832	41 104	34 012

De très fortes disparités entre les familles nombreuses de la capitale

La répartition des revenus médians par arrondissement met en évidence de grandes disparités entre le centre-ouest et l'est de Paris (10^e, 13^e, 18^e, 19^e, 20^e). Le revenu médian des foyers monoparentaux avec un enfant des 6^e et 8^e arrondissements (environ 33 000 €) est deux fois supérieur à celui des foyers monoparentaux avec un enfant résidant dans le 19^e.

Les écarts sont encore plus significatifs pour les familles nombreuses en couples : le revenu médian des couples avec 3 enfants est supérieur à 100 000 € dans les 7^e, 8^e, et 16^e arrondissements alors qu'il tourne autour de 15 000 € pour le même type de foyers dans les 18^e, 19^e, et 20^e.

Le revenu médian déclaré augmente avec le nombre d'enfants dans les arrondissements les plus favorisés, alors qu'il décroît dans les arrondissements « populaires ». Cela montre que les grandes familles sont fortement positionnées aux deux extrémités de l'éventail social et territorial. À une extrémité, une partie des familles de grande taille, majoritairement logée dans les arrondissements du nord-est parisien, souvent d'origine étrangère, vit dans la précarité. À l'autre extrémité, les familles nombreuses résidant dans les arrondissements de l'ouest, souvent propriétaires, sont parmi les ménages les plus aisés de la capitale. Les familles d'un ou deux enfants déclarent, en comparaison, des revenus moins dispersés.

■ Plus de la moitié des foyers monoparentaux non imposés

Les écarts de revenus entre les familles parisiennes apparaissent également au travers de la part des familles non imposées.

Globalement, la proportion des foyers fiscaux non imposés est nettement inférieure à Paris (40 %, soit 562 142 foyers fiscaux), qui concentre une population à hauts revenus, qu'au niveau national (48 % en 2005).

Mais les proportions varient fortement selon les types de foyers et selon les arrondissements. Les foyers fiscaux avec enfants (familles) sont plus souvent non imposés (45 %) que l'ensemble des foyers fiscaux (40 %). Plus de la moitié (52 %) des foyers monoparentaux sont non imposés, au lieu de 43 % des couples avec enfants.

Nombre de foyers fiscaux non imposés selon leur composition

Source : DGI, 2004

	Paris		Île-de-France		France	
	nb	%	nb	%	nb	%
Ensemble des foyers fiscaux	562 142	39,5	2 687 825	41,9	18 831 347	54,2
Foyers fiscaux avec enfants	143 350	45,0	893 853	45,5	5 530 872	55,1
Foyers monoparentaux	31 403	52,5	195 169	61,5	1 109 588	74,6
Couples avec enfants	111 947	43,3	698 684	42,4	4 421 284	51,7
Personnes seules	362 239	39,4	1 515 495	44,0	10 757 166	59,7
Couples sans enfants	56 553	30,4	278 477	27,7	2 543 309	37,9

Par ailleurs, les familles nombreuses sont non imposées dans une très large majorité des cas : 88 % des foyers monoparentaux de quatre enfants ou plus sont concernés, ainsi que 80 % des couples avec enfants.

On observe également d'importantes disparités selon les arrondissements de résidence. Globalement, l'est parisien (18^e, 19^e, 20^e) concentre une plus grande part de familles non imposées (supérieure à 59 %). Les écarts sont encore plus importants pour les couples avec enfants. La part des couples avec enfants non imposés résidant dans les arrondissements du centre et de l'ouest de Paris (environ 20 %) est trois fois moins élevée que celle des foyers résidant dans les arrondissements de l'est (taux de foyers non imposés d'environ 60 %).

Les familles en situation précaire

■ 16 % des familles vivent sous le seuil des bas revenus

D'après les données de la Caisse d'allocations familiales de Paris, le nombre de familles parisiennes « à bas revenus »⁵⁴ est de 39 900 en 2004. La part des familles à bas revenus atteindrait 16 % environ. Il s'agit d'un ordre de grandeur car le nombre total de familles (qui était de 244 000 en 1999 selon le recensement) n'est pas connu depuis cette date⁵⁵.

La pauvreté est surtout répandue parmi les foyers monoparentaux (33 % d'entre eux sont pauvres) et parmi les familles de trois enfants et plus (21 % sont pauvres). La situation la plus défavorable est celle des parents seuls à la tête d'un foyer de trois enfants ou plus : près de la moitié d'entre eux (48 %) vivent en dessous du seuil de bas revenus.

Concernant la taille des familles pauvres, on observe que 19 000 ont un seul enfant (48 %), 12 000 en ont deux (30 %) et près de 9 000 en ont trois ou plus (22 %).

Paris - Répartition des ménages à bas revenus selon leur composition

Source : CAF 2004

	Ménages "à bas revenus" (CAF 2004)	Ménages (RP 1999)	%
Personnes seules	73 865	581 650	12,7
Couples sans enfants	7 380	221 915	3,3
Foyers monoparentaux	20 999	63 080	33,3
de 1 ou 2 enfants	18 114	57 019	31,8
de 3 enfants ou +	2 885	6 061	47,6
Couples avec enfants	18 937	181 434	10,4
de 1 ou 2 enfants	13 158	146 284	9,0
de 3 enfants ou +	5 779	35 150	16,4
Familles avec enfants (total)	39 936	244 514	16,3
de 1 ou 2 enfants	31 272	203 303	15,4
de 3 enfants ou +	8 664	41 211	21,0
Ménages (total)	121 181	1 110 602	10,9

Par arrondissement, les plus fortes proportions de familles pauvres apparaissent dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, qui comptent respectivement 29 %, 28 % et 23 % de familles pauvres en 2004, suivis des 10^e et 11^e arrondissements (20 % et 19 %).

54 – Défini par l'Insee, le seuil de bas revenus correspond à la moitié du revenu médian par unité de consommation (UC). En 2004, le seuil de bas revenus s'établit en France à 735 euros par UC de revenu disponible mensuel. Pour un couple avec deux jeunes enfants, ce seuil correspond à environ 1 500 euros par mois. Pour une mère ou un père seul(e) avec un grand enfant, il correspond à environ 1 100 euros par mois.

55 – Par ailleurs les champs sont différents : les données CAF datent de 2004 et correspondent aux familles allocataires comprenant au moins un enfant de moins de 20 ans alors que les données du recensement datent de 1999 et sont relatives aux familles comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans

LES FAMILLES À BAS REVENUS

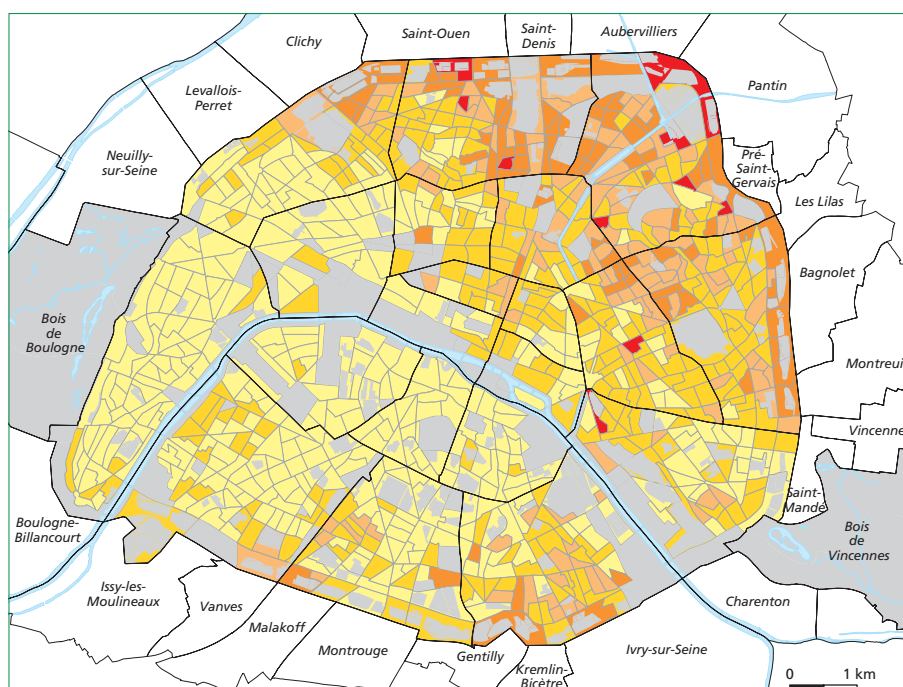
Part des familles à bas revenus dans l'ensemble des familles

- Moins de 10 %
- de 10 à 20 %
- de 20 à 30 %
- de 30 à 50 %
- plus de 50 %

Moyenne Paris : 16,3 %

Les IRIS de moins de 20 familles ou de moins de 100 allocataires et les principaux équipements apparaissent en gris

Sources :
CAF de Paris, 2004
Recensement de la Population,
1999 (INSEE)



Globalement, selon la même source, près de 76 000 enfants de moins de vingt ans vivent à Paris dans un foyer à bas revenus.

■ 7 % des familles perçoivent les minima sociaux

D'après les données de la CAF de Paris, le nombre de familles parisiennes percevant les minima sociaux s'élève à 17 780 familles en 2004. Les familles bénéficiaires de minima sociaux forment 7,3 % de l'ensemble des familles parisiennes⁵⁶. Les trois minima sociaux considérés sont le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et l'allocation adulte handicapé (AAH).

Le RMI est versé, sous conditions de ressources, aux personnes âgées d'au moins 25 ans ou de moins de 25 ans et ayant à leur charge un ou plusieurs enfants. Le nombre de familles allocataires du RMI est de 11 400 en 2004. Elles forment 4,7 % des familles parisiennes. Plus précisément, près de 11 % des foyers monoparentaux sont allocataires du RMI, contre 2,5 % des familles en couples. Quant à la population des familles allocataires du RMI, elle atteint 37 800 personnes en 2004, soit 1,8 % de la population parisienne. La proportion de familles allocataires reste inférieure à celle des ménages percevant cette allocation (5,4 % en 2004) en raison de la part des personnes seules parmi les allocataires du RMI.

L'API permet au parent isolé (ou à la femme seule enceinte) de disposer temporairement d'un certain niveau de ressources, en fonction du nombre d'enfants. Elle est versée, soit pendant un an après le fait générateur de l'isolement (le veuvage, ou la séparation), soit jusqu'au trois ans du plus jeune enfant à charge. L'API concerne à Paris 4 380 familles en 2004, soit près de 7 % des foyers monoparentaux parisiens. Cette proportion est inférieure à celle observée au niveau national où 13 % des foyers monoparentaux (l'effectif est de 195 440 foyers) sont concernés.

Enfin, l'AAH est versée aux personnes de 20 à 60 ans handicapées disposant de ressources modestes et dont le handicap⁵⁷ entraîne l'impossibilité de travailler. Cette aide concerne en 2004 près de 1 % des familles parisiennes soit 2 265 familles.

56 – Le taux correspond au nombre de familles bénéficiaires de minima sociaux (CAF, 2004) rapporté à l'ensemble des familles d'au moins un enfant de moins de 25 ans (Insee, RP 1999)

57 – apprécié par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

LES FAMILLES PARISIENNES ET LE LOGEMENT

3

Les familles qui résident à Paris bénéficient de divers avantages dans leur vie quotidienne. En particulier, elles tirent parti d'un grand marché de l'emploi, des facilités de transports liées à la configuration des réseaux, d'un accès plus aisé aux équipements d'accueil de la petite enfance ou encore de dispositifs d'aide sociale propres à la capitale. Les attraits culturels et urbains de Paris jouent également en sa faveur. Mais en termes de choix résidentiel, les avantages de la vie à Paris sont souvent contrebalancés par les difficultés de logement qui expliquent le départ d'une partie des familles vers la banlieue ou la Province.

Synthèse – Les familles parisiennes et le logement

Paris ne manque pas d'atouts pour les familles : un marché de l'emploi de premier ordre, des facilités de transport, un important dispositif pour l'accueil de la petite enfance, des ressources éducatives, des attraits culturels et urbains... Mais ces avantages sont en partie contrebalancés par les difficultés du logement.

C'est d'abord la taille des logements parisiens qui apparaît peu propice à l'accueil des familles. Les appartements de trois pièces ou plus ne représentent, d'après les données du recensement de 1999, que 44 % du parc de logements à Paris au lieu de 68 % en Ile-de-France et 81 % en France métropolitaine. La contrainte est également financière. D'après les données des notaires, le prix d'un appartement parisien de 90 m² atteint en moyenne 510 000 € fin 2006, soit deux fois le prix moyen d'une maison individuelle en Seine-et-Marne. De même, le loyer moyen d'un appartement (17,00 €/m² en janvier 2006) est nettement plus élevé à Paris qu'en grande banlieue (11,30 €/m²).

Dans le contexte parisien très contraint, le parc social joue un rôle déterminant dans le logement des familles. En 1999, une famille parisienne sur quatre (25 %) est locataire d'un logement HLM contre seulement 16 % des familles en France. Les proportions sont particulièrement élevées pour les foyers monoparentaux (33 % d'entre eux résident dans le parc social) et les familles de quatre enfants et plus (44 %).

Les familles sont nombreuses à déposer une demande de logement. En 2005, 40 800 d'entre elles, soit environ 17 % des familles parisiennes, sont inscrites au fichier parisien des demandeurs de logements sociaux. La part des familles inscrites est beaucoup plus forte que celle des personnes vivant seules qui ne sont que 6 % à avoir déposé une demande en 2005. Parmi les familles, celles qui sont le plus enclines à s'inscrire au fichier des demandeurs sont les familles nombreuses et les foyers monoparentaux (28 % d'entre eux ont déposé une demande). Leur demande se heurte au déficit de grands logements sociaux libérés chaque année à Paris. La rotation locative est en effet très faible dans les grands logements. Sur 4 800 logements libérés en 2005 sur le contingent de la Ville de Paris, 82 % sont des logements de 1 à 3 pièces et seulement 18 % sont des 4 pièces et plus.

Face à la forte demande familiale, la taille des logements sociaux créés constitue une donnée importante. La part des logements sociaux agréés de 4 pièces et plus s'est accrue depuis 2001, passant de 19 % à 29 % en 2005, avec de fortes fluctuations d'une année sur l'autre. Au total, 3 100 logements familiaux de quatre pièces et plus ont été agréés sur la période, soit 24 % de l'ensemble des logements agréés.

Enfin, en 2004, la Caisse d'allocations familiales de Paris est venue en aide à près de 50 000 familles au titre des allocations logement, soit 20 % des familles parisiennes. La moitié de ces familles habitent un logement conventionné (24 050 familles) et perçoivent l'Aide personnalisée au Logement (APL), l'autre moitié (25 860 familles) bénéficient de l'allocation de logement (AL) pour un appartement du secteur privé.

La « contrainte logement »

La rareté des grands logements, la prédominance du parc locatif et les prix de l'immobilier constituent des contraintes fortes pour les familles parisiennes.

■ Les caractéristiques du parc de logements

Un parc de petits logements

Paris est une ville de petits logements. Le logement parisien compte en moyenne moins de 2,52 pièces, et plus de la moitié des résidences principales de la capitale (56 %) sont des 1 et 2 pièces. Les 4 pièces et plus ne totalisent que 20 % des résidences principales. Seuls quelques arrondissements de l'ouest, comme les 7^e, 8^e et 16^e, se distinguent par des proportions appréciables de grands logements (plus du tiers de leur parc d'habitations). Cela explique que ces arrondissements soient également ceux dans lesquels la part des familles et notamment des familles nombreuses est élevée.

Une famille sur quatre logée dans le parc social, une sur trois pour les foyers monoparentaux

Les familles parisiennes sont pour la plupart d'entre elles locataires (65 %) et rarement propriétaires (28 %). C'est le contraire au niveau national où les familles sont le plus souvent propriétaires. Autre spécificité de la capitale : les familles sont plus souvent locataires d'un logement HLM qu'au niveau national. Une famille parisienne sur quatre réside dans le parc social, contre 16 % des familles en France. Enfin, la part des familles logées gratuitement est deux fois plus forte à Paris qu'au niveau national.

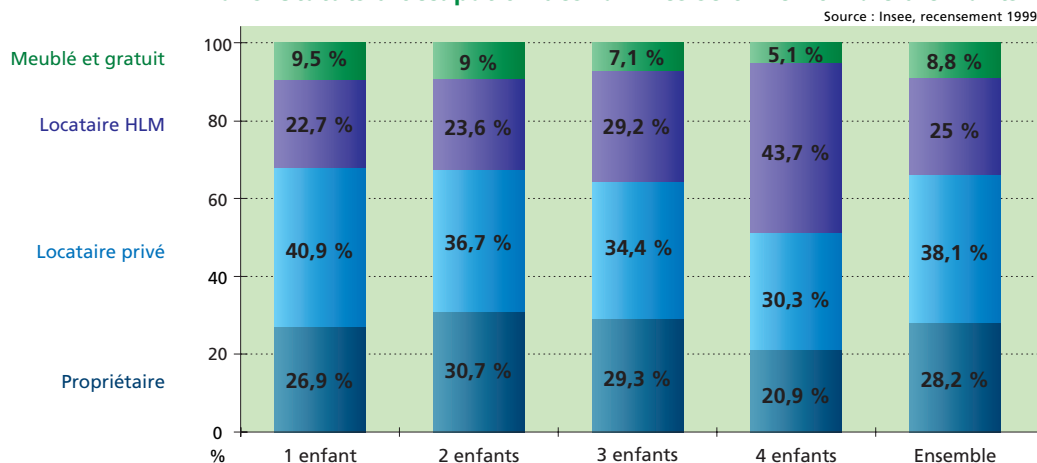
Statuts d'occupation des familles et des ménages

Source : Insee, recensement 1999

	France				Paris			
	Ménages		Familles avec au moins un enfant de -25 ans		Ménages		Familles avec au moins un enfant de -25 ans	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Propriétaires	13 034 632	54,7	4 832 400	56,2	329 113	29,6	68 886	28,2
Locataires secteur privé	5 425 319	22,8	1 708 800	19,9	463 966	41,8	93 063	38,1
Locataires parc social	3 804 810	16,0	1 698 520	19,7	185 328	16,7	61 087	25,0
Locataires meublé	455 631	1,9	47 760	0,6	51 640	4,6	3 829	1,6
Hébergés gratuitement	1 089 769	4,6	318 500	3,7	80 865	7,3	17 649	7,2
Total	23 810 161	100,0	8 605 980	100,0	1 110 912	100,0	244 514	100,0

Les statuts d'occupation varient selon le profil des familles. Les foyers monoparentaux sont moins souvent propriétaires (21 %) et plus souvent locataires du parc social (33 %) que les familles en couples (31 % et 22 %). Les parts respectives des hébergés à titre gratuit, des locataires du secteur privé et des locataires de meublés sont comparables pour les deux types de familles.

Paris. Statuts d'occupation des familles selon le nombre d'enfants



Les statuts d'occupation des familles diffèrent également fortement selon le nombre d'enfants. La proportion des familles locataires du secteur privé se réduit lorsque que le nombre d'enfants augmente, passant de 41 % des familles d'un enfant à 30 % des familles de 4 enfants ou plus.

A contrario les familles sont plus souvent locataires du parc social à mesure qu'elles s'agrandissent. Une césure apparaît pour les familles de 4 enfants et plus qui sont locataires du parc social pour près de 44 % d'entre elles.

■ Des prix et des loyers élevés

La hausse des prix et des loyers de ces dernières années a accentué les difficultés des familles pour se loger dans la capitale. Ces difficultés touchent tout particulièrement les catégories à revenus faibles et moyens qui ne peuvent accéder à la propriété.

L'envolée des prix de l'immobilier

Depuis 1998, une hausse continue des prix des logements se manifeste à Paris comme dans toutes les régions françaises et plus largement en Europe. Les sommets de l'année 1990 ont été rejoints puis dépassés, avec un prix de vente moyen des logements anciens de 5 675 € le m² à Paris au troisième trimestre 2006 ⁵⁸. L'évolution du prix des logements n'a pas affecté tous les arrondissements de manière égale. Ce sont d'abord les secteurs centraux et faubouriens qui ont accru le plus nettement leur valeur relative, puis à partir de 2002, les secteurs périphériques.

Des niveaux de loyers élevés

L'évolution des loyers suit celle des prix de vente de façon amortie et avec un léger décalage dans le temps. Les tensions sur le marché locatif se sont ainsi accentuées à partir de 2000 et la tension du marché locatif reste vive en 2006. D'après l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne ⁵⁹, le loyer mensuel des nouveaux emménagés est de 18,60 €/m² à Paris en janvier 2006 (14,20 €/m² en petite couronne, 12,10 €/m² en grande couronne) et le loyer moyen s'établit à 17,00 €/m² (13,20 €/m² en petite couronne, 11,30 €/m² en grande couronne).

58 – Source : Chambre des notaires de Paris, troisième trimestre 2006

59 – Les loyers d'habitation dans le parc locatif privé de l'agglomération parisienne, Evolution en 2005 et situation au début 2006, dossier n° 19, OLAP, septembre 2006

■ Une partie des familles logée trop à l'étroit

La rareté des grands logements associée à des niveaux de prix et de loyers élevés conduit une partie des familles à se loger trop à l'étroit.

Une approche du surpeuplement peut être définie à partir du nombre de pièces du logement et du nombre de personnes de la famille : en dessous d'une pièce par personne, la taille du logement est considérée comme insuffisante. D'après cette approche, les deux tiers des familles ont un logement adapté à leur taille, c'est-à-dire comprenant au moins une pièce par personne. Mais une partie des familles est logée dans des logements trop petits : 11 % d'entre elles (26 700 familles) disposent de moins d'une demi-pièce par personne ; 36 % disposent de moins d'une pièce par personne.

Paris - Répartition des familles selon le nombre de pièces du logement et le nombre d'enfants

Source : Insee, recensement 1999

Nb enfants	Foyers monoparentaux					Couples				
	1	2	3	4	5 et +	1	2	3	4	5 et +
T1	4 012	848	181	46	16	4 391	2 072	588	222	117
T2	13 022	2 728	555	157	70	16 636	8 129	2 400	682	302
T3	15 635	5 432	1 320	269	116	30 440	19 539	4 485	1 164	646
T4	5 970	4 147	1 306	302	168	17 990	19 797	7 143	1 974	1 020
T5 et +	2 854	2 371	1 089	310	156	11 228	16 062	9 768	3 111	1 528
Total	41 493	15 526	4 451	1 084	526	80 685	65 599	24 384	7 153	3 613

Un tiers des familles nombreuses parisiennes (13 300 familles) vivent dans un appartement de 3 pièces ou moins. Les situations de suroccupation sont particulièrement fréquentes dans les secteurs d'habitat ancien dégradé (2^e, 10^e, 11^e et 18^e arrondissements).

■ L'évolution de l'offre de logements en direction des familles

Dans ce contexte, l'évolution de l'offre de logements en direction des familles dans le marché du neuf, de l'ancien et dans le parc social, constitue un enjeu majeur à Paris.

La construction a pour effet de renforcer le poids des grands appartements

Le nombre de grands appartements construits annuellement est une donnée importante pour l'accueil des familles. L'enjeu est de faire progresser le nombre de grands logements, dont l'effectif est faible dans la capitale (231 000 résidences principales de 4 pièces ou plus soit 20,8 % du parc de résidences principales en 1999). Comme il a été dit précédemment, le parc parisien est marqué par le poids des petits logements (56 % de résidences principales de 1 ou 2 pièces en 1999).

D'après les données de la Ville de Paris ⁶⁰, la construction nouvelle a pour effet de renforcer le poids des logements de 4 pièces et plus dans la capitale. En effet, la part des 4 pièces et plus dans le total des logements autorisés a été depuis 1995 presque chaque année supérieure à leur poids dans le parc existant (20,8 %).

Le nombre de logements de 4 pièces et plus autorisés à la construction tend cependant à diminuer depuis 10 ans. Leur part dans le total des logements autorisés est passée de 31 % en 1995 à 22 % en 2005, avec des fluctuations importantes d'une année sur l'autre (voir tableau ci-dessous).

60 - Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme, application GERCO

Paris - Nombre de logements autorisés selon le nombre de pièces (1995-2005)

Source : Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme, application GERCO

	Logements de 1 à 3 pièces		Logements de 4 pièces et +		Total
	nb	%	nb	%	
1995	3 775	68,5	1 732	31,5	5 507
1996	5 310	72,2	2 048	27,8	7 358
1997	4 304	75,2	1 420	24,8	5 724
1998	6 574	75,4	2 148	24,6	8 722
1999	3 361	68,5	1 545	31,5	4 906
2000	3 680	68,3	1 707	31,7	5 387
2001	1 886	64,9	1 020	35,1	2 906
2002	1 557	67,6	746	32,4	2 303
2003	2 225	81,0	522	19,0	2 747
2004	2 186	73,8	777	26,2	2 963
2005	2 642	77,6	763	22,4	3 405
Total	37 500	72,2	14 428	27,8	51 928

Le nombre de logements sociaux agréés de 4 pièces et plus augmente

En matière de logements sociaux financés (ou agréés), la part des logements sociaux de 4 pièces et plus s'est accrue de 2001 à 2005, passant de 19,2 % en 2001 à 29,0 % en 2005. Au total, 3 100 logements familiaux de 4 pièces et plus ont été agréés sur la période, soit 24,3 % de l'ensemble des logements agréés⁶¹. Dans le même temps, c'est la part des logements de 2 ou 3 pièces qui s'est réduite, celle des logements de 1 pièce demeurant stable.

Paris - Répartition des logements sociaux familiaux financés* selon le nombre de pièces (2001-2005)

Source : Ville de Paris, Direction du Logement et de l'habitat

	2001	2002	2003	2004	2005	Total
T4 et +	19,2	24,1	24,6	24,6	29,0	24,3
T3	32,9	24,7	25,7	25,7	26,6	27,2
T2	35,2	31,1	30,6	30,6	27,9	30,6
T1 bis	4,8	14,1	5,8	5,8	4,4	7,4
T1	7,9	6,0	13,3	13,3	12,0	10,5
Total T1 à T3	80,8	75,9	75,4	74,3	71,0	75,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Le champ des données porte sur les opérations de logements sociaux financées par la Ville, en excluant donc les opérations non aidées par la Ville (opérations pour lesquelles les maîtres d'ouvrage n'ont pas demandé de subvention municipale). Le nombre total de logements sociaux SRU agréés sur la période s'élève à 18 622 logements.

61 – Le nombre de logements familiaux financés par la Ville entre 2001 et 2005 s'élève à 12 774 logements. Ce nombre ne comprend pas les lits des logements-foyers et les places des centres d'hébergement, ni les logements sociaux réalisés dans le cadre d'opérations non aidées par la Ville. Le nombre total de logements sociaux SRU agréés sur la période s'élève à 18 622.

Les familles et le logement social

■ Une présence forte des familles dans le parc social

Une forte proportion des familles résident dans le parc social : 25 % des familles, 33 % des foyers monoparentaux et 44 % des familles de quatre enfants et plus sont locataires d'un logement HLM ⁶².

La place faite aux familles avec enfants dans le parc de logements sociaux parisiens est, de fait, relativement importante eu égard à leur poids dans la population totale. D'après les résultats de l'enquête sur l'occupation du parc social ⁶³ de 2003, 42 % des ménages locataires d'un logement social sont des ménages familiaux. Ces familles se répartissent entre 19 % de foyers monoparentaux et 23 % de couples avec enfants.

■ 17 % des familles demandeuses d'un logement social

17 % des familles demandeuses d'un logement social

Cette place accrue renvoie à l'importance de la demande de logements des familles. En 2005, 40 800 familles, soit environ 17 % des familles parisiennes ⁶⁴, sont inscrites au fichier parisien des demandeurs de logements sociaux. Ces demandes de familles représentent près de la moitié (47 %) des 87 000 dossiers déposés ⁶⁵.

La part des familles demandeuses d'un logement social dans l'ensemble des familles est nettement plus élevée que celle des personnes vivant seules qui ne sont que 6 % à avoir déposé une demande de logement en 2005.

Paris - Part des ménages demandeuses d'un logement social selon leur composition

Source : Ville de Paris, Direction du Logement et de l'Habitat 2005

	Ménages inscrits au fichiers des demandeurs ⁶⁵ (2005)	Ménages parisiens (1999)	%
Personnes seules	34 309	581 650	6
Familles	40 799	244 514	17
Familles d'un enfant	18 085	122 178	15
Familles de deux enfants	12 713	81 125	26
Familles de trois enfants	6 419	28 835	22
Familles de quatre enfants ou plus	3 582	12 376	29
Foyers monoparentaux	17 871	63 080	28
Couples avec enfants	22 928	181 434	13
Ménages	86 933	1 110 602	8

* Les statistiques ne concernent que les ménages inscrits au fichier des demandeurs et résidant à Paris. Le fichier contient également des demandes de ménages non parisiens (17 060 en 2005). Le nombre total des ménages (qu'ils résident ou non à Paris) ayant déposé une demande en 2005 est de 103 993.

62 – Données de 1999

63 – L'enquête sur l'occupation du parc social et son évolution a été instaurée par la loi du 4 mars 1996 relative au supplément de loyer solidarité et modifiée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Cette loi impose aux organismes bailleurs, tous les 3 ans à compter de 1997, de transmettre au préfet avant le 30 avril de l'année de l'enquête, des renseignements statistiques après réalisation d'une enquête auprès de leurs ménages locataires. En 2003, 92 641 ménages locataires du parc social parisiens ont répondu à l'enquête.

64 – Le dénominateur est le nombre de familles d'au moins un enfant de moins de 25 ans (RP, 1999)

65 – Les statistiques ne concernent que les ménages inscrits au fichier des demandeurs et résidant à Paris. Le fichier contient également des demandes de ménages non parisiens (17 060 en 2005). Le nombre total de ménages (qu'ils résident ou non à Paris) ayant déposé une demande en 2005 est de 103 993.

Parmi les familles, celles qui sont le plus enclines à s'inscrire au fichier des demandeurs sont les familles nombreuses et les foyers monoparentaux (28 % d'entre eux ont déposé une demande). Les foyers composés d'un seul parent sont par ailleurs de plus en plus représentés au sein du fichier des demandeurs. Ils sont à l'origine de 21 % de l'ensemble des demandes en 2005 contre 15 % en 1992. Cette progression semble s'inscrire dans une tendance générale à l'augmentation de ce type de familles à Paris et en France.

On compte aussi parmi les demandeurs plus d'un millier de très grandes familles. En 2005, 1 400 demandes de logement émanent de familles d'au moins 7 personnes, dont une centaine émane de familles d'au moins 10 personnes.

En terme de localisation géographique, deux tiers des demandes de logement de familles (70 %) émanent de 7 arrondissements de l'est (10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 19^e et 20^e). Les chiffres les plus élevés concernent les 18^e, 19^e, et 20^e arrondissements qui comptent chacun de 5 000 à 6 000 familles demandeuses d'un logement social (ce qui représentent de 23 % à 28 % de l'ensemble des familles de ces arrondissements). Viennent ensuite les 2^e, 10^e, 11^e, 12^e, et 13^e arrondissements dans lesquels entre 16 et 20 % des familles ont déposé une demande. Si la demande de logements est forte dans l'est parisien c'est en grande partie parce que ces arrondissements rassemblent une population à faibles revenus. Et aussi parce que des poches d'inconfort voire d'insalubrité y sont encore localisées, notamment dans les 10^e, 11^e, 18^e et 20^e arrondissements.

Enfin, le nombre élevé de logements sociaux implantés dans les 13^e, 19^e, et 20^e arrondissements engendre aussi des demandes. Les locataires du parc social forment 16 % de l'ensemble des ménages inscrits au fichier des demandeurs. Ces ménages déjà locataires du parc, déposent une demande dans le but d'obtenir un logement mieux adapté à leurs besoins (taille, loyer...) ou situé dans un autre quartier.

Très peu de grands logements libérés chaque année

Le logement social pour les familles se heurte au déficit de grands logements sociaux libérés chaque année à Paris. La rotation locative est en effet très faible dans les grands logements. Les cinq pièces ont une rotation annuelle de 3,3 % contre 7,0 % pour les studios. Sur 4 800 logements libérés en 2005 sur le contingent de la Ville de Paris, 82 % sont des logements de 1 à 3 pièces et seulement 18 % sont des 4 pièces et plus.

Au final, 2 287 familles comprenant au moins un enfant ont été logées sur le contingent de la Ville de Paris en 2005. Ces familles se répartissent entre un tiers de foyers monoparentaux (775 familles soit 34 % des familles logées) et deux tiers de couples avec enfants (1 512 familles, soit 66 % des familles logées). En termes de taille, on observe que 39 % des logements ont été proposés à des familles d'un enfant. Cependant, malgré le petit nombre de grands logements libérés, on observe qu'une forte proportion des familles logées sont des grandes familles : en 2005, 24 % des familles logées comptent quatre enfants ou plus.

Les familles bénéficiaires d'aides au logement

■ 50 000 familles parisiennes bénéficient des allocations logement de la CAF

En 2004, la Caisse d'allocations familiales de Paris est venue en aide à près de 50 000 familles au titre des allocations logement, soit 20 % des familles parisiennes⁶⁶. La moitié de ces familles habitent un logement conventionné (24 045) et perçoivent l'aide personnalisée au logement (APL), l'autre moitié (25 858 familles) bénéficient de l'allocation de logement (AL).

Les familles bénéficiaires d'allocations logement résident très majoritairement dans l'est parisien. Cette partie du territoire rassemble en effet une population à faibles revenus ainsi qu'un nombre important de logements sociaux. Les chiffres les plus élevés concernent les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements dans lesquels plus du tiers des familles sont concernées, suivis des 10^e et 11^e arrondissements.

Les foyers monoparentaux sont les plus aidés. Toutes aides confondues (APL, AL), ils constituent 47 % des familles bénéficiaires tandis que les couples avec enfants représentent le restant (53 %).

■ Les aides de la Ville de Paris : « Paris Logement Familles », « L'aide au Logement des familles monoparentales » et « Prêt Paris Logement »

Aux allocations servies par la CAF, s'ajoutent deux prestations de la Ville.

« L'aide au Logement des Familles Monoparentales », (dénommée « Paris Logement Familles Monoparentales » depuis le 1^{er} mars 2007) a été mise en place en 2002. En 2006, Cette prestation concerne 5 100 familles (soit 8 % environ des foyers monoparentaux parisiens).

Par ailleurs, l'aide au logement des familles, jusqu'alors réservée aux familles de trois enfants et plus, a été refondue en octobre 2005 sous le nom de « Paris Logement Familles ». Désormais délivrée sous condition de ressources, cette allocation est ouverte aux familles dès le deuxième enfant (ou ayant un enfant handicapé). À la fin de l'année 2006, « Paris Logement Familles » concerne 21 700 familles tandis que des familles continuent de bénéficier de l'ancienne allocation (ALFN). Entre 25 000 et 30 000 familles devraient bénéficier de cette prestation au terme de sa montée en charge.

Enfin le « Prêt Paris Logement » à 0 %, mis en place par la Ville de Paris en 2004, s'adresse pour l'essentiel à des jeunes ménages parisiens qui accèdent à la propriété, seuls ou en couples. 568 ménages en ont bénéficié dès 2004, et plus du double (1 170 ménages) en 2005⁶⁷. Sur ce total, 24 % sont des ménages de deux personnes sans enfants, 14 % sont des ménages avec enfants à charge et 62 % des personnes vivant seules.

66 – Taux obtenu en rapportant le nombre de familles bénéficiaires des allocations logement au nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans (Insee, RP 1999)

67 – Source : Direction du Logement et de l'Habitat

■ Des familles hébergées en hôtel

Les familles parisiennes démunies, lorsqu'elles ne sont plus en mesure de se loger, font appel aux services sociaux de l'Etat ou du Département.

En matière d'hébergement d'urgence, le dispositif parisien est bien organisé mais saturé et insuffisant pour pallier le déficit existant au niveau régional. En effet Paris concentre les deux tiers des capacités régionales dédiées à l'hébergement d'urgence. Ce dispositif comprend des centres d'hébergements d'urgence (CHU) pour des durées de séjour relativement courtes et des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) qui proposent un contrat d'hébergement pour des durées de séjour plus longues. Mais en dehors de ces structures, les services et opérateurs sociaux sont aussi amenés à recourir à des chambres d'hôtel pour assurer l'hébergement provisoire des personnes et des familles sans abri.

Les opérateurs sociaux liés à la DASS de Paris ⁶⁸ ont ainsi pris en charge 3,139 millions de nuitées en 2005, ce qui correspond à l'hébergement en hôtel de plus de 3 000 familles par jour. Un état statistique réalisé par l'observatoire du SAMU social de Paris en septembre 2006 révèle que ces familles sont dans 70 % des cas des familles monoparentales.

Parallèlement, les services du Département ont pris en charge 1,320 millions de nuitées au titre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), ce qui correspond à l'hébergement de 1 100 familles en moyenne par jour. Parmi ces familles, 60 % sont des foyers monoparentaux et beaucoup ont au moins trois enfants (40 % des familles en couple et 20 % des foyers monoparentaux). Les 11e, 12e, 17e 18e, 19e et 20e arrondissements accueillent 75 % des familles hébergées au titre de l'ASE.

68 – Le Samu social de Paris lié par convention à l'OHFOM et l'APTM, et la Cafda

LES SERVICES ET LES ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AUX FAMILLES

4

La quatrième partie concerne les services et équipements en direction des familles. Parler de famille c'est parler de parents, d'enfants, de leurs caractéristiques. Mais c'est aussi s'intéresser à leur vie quotidienne. Les journées des familles s'articulent autour de différents temps : le temps familial, le temps de l'école (ou des modes d'accueil pour les plus jeunes), le temps des activités périscolaires, le temps des loisirs extra-familiaux... Les pouvoirs publics s'efforcent d'améliorer la vie de l'ensemble des familles dans ces différents cadres. Cette action comprend le développement des services et équipements relatifs à l'accueil de la petite enfance, la vie scolaire et périscolaire, et aussi l'action sociale envers les familles en difficulté ou fragilisées.

Synthèse – Les services et les équipements destinés aux familles

Le quatrième chapitre porte sur les services et équipements destinés aux familles. En matière d'accueil de la petite enfance l'offre parisienne en crèches (collectives et familiales) et haltes-garderies est importante et en nette progression. Le nombre de places en structures d'accueil collectif pour les enfants de moins de 3 ans est passé de 22 940 au 1^{er} janvier 2001 à 26 980 au 31 mars 2007 soit une augmentation de +18 % en 6 ans. Cette augmentation traduit la volonté de la collectivité de répondre à la forte demande, liée entre autres raisons à la forte natalité.

Pour ce qui est de l'accueil individuel, Paris se caractérise par un recours relativement faible aux assistantes maternelles en raison de la petite taille des logements.

En termes d'effectifs scolaires, le nombre d'élèves augmente à Paris. En agrégeant les effectifs du public et du privé pour tous les niveaux d'enseignement, le nombre total d'élèves scolarisés et domiciliés dans la capitale s'accroît de 3 218 élèves entre 2001-2002 et 2005-2006. Mais les évolutions sont différentes selon les niveaux. En niveau pré-élémentaire, l'augmentation des effectifs est sensible et se relie à la hausse des naissances. En élémentaire, les effectifs sont d'abord en baisse puis se redressent en fin de période. En collège, les effectifs baissent également. En lycée enfin, les effectifs sont en hausse. Depuis 2003-2004, l'importance relative de l'enseignement privé a légèrement reculé en pré-élémentaire et en lycée, s'est stabilisée en élémentaire et a légèrement augmenté en collège. En 2005-2006, le secteur privé représente environ 17 % des effectifs en pré-élémentaire, 23 % en élémentaire, 28 % en collège et 25 % en lycée.

Autour de 102 000 enfants, soit les trois-quarts des élèves des niveaux pré-élémentaire et élémentaire des écoles publiques parisiennes, sont demi-pensionnaires en 2005-2006. On observe des disparités entre les arrondissements : les plus fortes proportions d'élèves demi-pensionnaires sont observées dans les 1^{er}, 4^e, 5^e, 10^e, 11^e, 13^e et 14^e arrondissements tandis que les 7^e, 8^e, 16^e et 18^e arrondissements enregistrent les valeurs minimales qui restent malgré tout élevées. Les taux de fréquentation des études surveillées et des « goûters récréatifs » après la classe sont respectivement de 22 % et 27 % des effectifs au niveau parisien en 2005-2006. Les écarts de fréquentation ne sont pas les mêmes que pour les restaurants scolaires : les activités proposées après l'école, qui fonctionnent avec des tarifs peu élevés et progressifs, sont plus fréquentées dans les arrondissements les moins favorisés.

En matière de loisirs, les données recueillies dans le cadre de l'observatoire montrent qu'en 2005-2006, 23 500 enfants en moyenne (soit 17 % des enfants scolarisés) fréquentent les centres de loisirs le mercredi. Et 106 000 enfants ou jeunes parisiens de moins de 25 ans sont des usagers actifs des bibliothèques⁶⁹ municipales en 2005. Il apparaît que parmi eux, ce sont les jeunes de 6 à 15 ans, et les filles, qui sont en proportion les plus nombreux à emprunter des ouvrages en bibliothèque.

Le soutien aux familles en matière d'activités scolaires et périscolaires est complété par des dispositifs d'accompagnement scolaire, de bourses, et de tarifs préférentiels pour les loisirs en familles avec, par exemple, le « Paris Pass Familles » mis en place en octobre 2005. La Ville de Paris apporte enfin un soutien financier aux familles parisiennes : « Paris Forfait Familles » (près de 21 000 familles nombreuses concernées en 2006), et « les Avantages EDF aux familles » (32 500 familles concernées en 2006) sont deux des aides proposées.⁷⁰

69 – les usagers « actifs » sont les inscrits ayant emprunté au moins une fois dans l'année d'inscription

70 – D'autres aides en direction des familles sont « Paris Pass Famille », « Paris Petit à Domicile », « Paris Logement Familles », l'Aide au Logement des Familles Monoparentales, l'Allocation familiale Maintien à Domicile Parent Agé, l'Allocation d'Accompagnement, l'Aide aux familles amélioration de l'habitat et l'aide aux familles chute brutale de ressources, l'Allocation pour Naissance ou adoption multiple, l'AVP aux veuves et veufs et Complément Santé. Ces différentes aides financières sont gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

L'accueil de la petite enfance

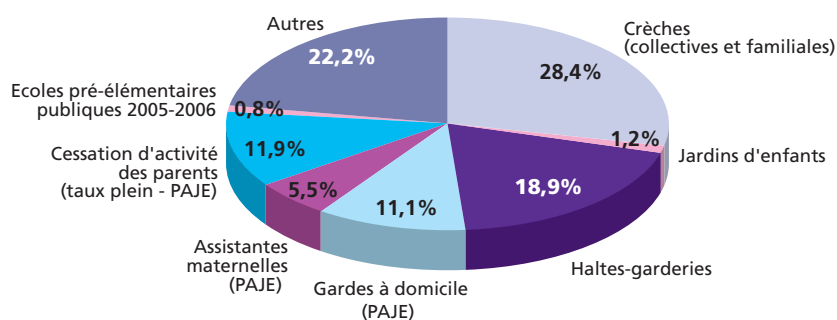
Au niveau national, l'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants »⁷¹ réalisée par la DREES révèle que ce sont les parents eux-mêmes qui assurent la garde principale de leurs enfants de moins de 3 ans⁷². Qu'en est-il dans la capitale ?

■ La moitié des moins de 3 ans accueillis en structure collective

Rappelons tout d'abord que les modes d'accueil de la petite enfance ne sont pas forcément exclusifs les uns des autres. Un parent peut cesser totalement de travailler pour garder son enfant, bénéficier des prestations d'accueil du jeune enfant (PAJE) et avoir recours ponctuellement à raison de quelques après-midi aux services des haltes-garderies. Les parents peuvent cumuler garde à domicile et école maternelle ou assistante maternelle pour ne citer que quelques exemples. La répartition des enfants selon les modes d'accueil donne un aperçu de l'usage des différents modes d'accueil de la petite enfance amis, mais il faut donc bien garder à l'esprit qu'une même famille peut avoir recours à plusieurs modes d'accueil en même temps.

Paris. Répartition des enfants de moins de 3 ans selon le mode d'accueil

Source : Ville de Paris, Direction des familles et de la petite enfance, 2006



La moitié des enfants de moins de 3 ans accueillis en structures d'accueil collectif

Globalement, en 2006, près d'un enfant sur deux de moins de 3 ans est accueilli en structure collective (48,5 %). Il s'agit d'un accueil :

- **en crèches collectives et familiales.** Les crèches accueillent des enfants de moins de 3 ans dans la journée et de façon régulière. Cela concerne 28,4 % des enfants parisiens de moins de 3 ans (soit 24 450 enfants).
- **en haltes-garderies.** Les garderies proposent un accueil plus ponctuel des enfants de moins de 6 ans. 18,9 % des enfants parisiens de moins de 3 ans sont accueillis dans ce type de structure.
- **en jardins d'enfants.** Les jardins d'enfants sont destinés aux enfants de 3 à 6 ans. Les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de 2 ans, mais seulement si des places sont encore disponibles. Cela explique le faible taux de fréquentation des jardins d'enfants chez les moins de 3 ans à Paris (1,2 %).

71 – Menée en mai 2002 en partenariat avec la CNAF et le CERC, l'enquête a eu pour objectif de dresser un panorama des différents usages et besoins des parents pour garder ou faire garder leurs enfants. 3 343 ménages ont été interrogés ce qui concerne 4 782 enfants de 0 à 7 ans.

72 – 62 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés principalement par leurs parents en France.

L'accueil se répartit donc principalement entre les crèches collectives, familiales et parentales pour un accueil quotidien (21 450 enfants) et les haltes-garderies (14 258 enfants) pour un accueil plus ponctuel mais pouvant devenir, en fonction des besoins, plus régulier.

Pour ce qui est de l'accueil des enfants de 2 ans révolus ⁷³, il concerne moins de 1 % de l'effectif des moins de 3 ans en école pré-élémentaire publique, et environ 2 % si l'on ajoute l'école pré-élémentaire privée.

29 % des enfants en accueil individuel (assistantes maternelles, gardes à domicile, parents)

Il existe, à côté de l'offre municipale et associative, des modes d'accueil dits « individuels ». Il peut s'agir d'assistantes maternelles, de « nounous » à domicile ou bien des parents eux-mêmes.

Les assistantes maternelles agréées assurent l'accueil des enfants de moins de 3 ans à leur domicile. Ce mode d'accueil, plus coûteux que l'accueil collectif, donne droit aux prestations d'accueil du jeune enfant ⁷⁴ de la CAF. À Paris, 6 % des enfants de moins de 3 ans sont concernés par ce type d'accueil en 2006.

La CAF subventionne également le recours à un emploi de service à temps plein au domicile des parents : 11 % des enfants de moins de 3 ans parisiens sont gardés, chez eux, par une personne extérieure à la famille.

Il est intéressant d'observer qu'une part importante des enfants parisiens de moins de 3 ans sont gardés par l'un de leurs parents à la suite d'une cessation volontaire d'activité. Ce dispositif financé par la CAF permet à l'un des parents de l'enfant de s'arrêter de travailler pendant 6 mois après la naissance du premier enfant ou jusqu'aux 3 ans de l'enfant lorsqu'il s'agit du deuxième enfant. Cela concerne, en 2006, 12 % des enfants parisiens de moins de 3 ans.

Au final, 22 % des enfants de moins de 3 ans ne bénéficient d'aucune de ces solutions. Dans la plupart des cas, ces enfants sont gardés par leur père ou leur mère sans activité professionnelle et ne bénéficiant ni de l'APE ni de la PAJE. En effet, 25 % des enfants parisiens de moins de trois ans ont au moins un de leurs parents au foyer. Il arrive également que les enfants soient gardés par leurs grands-parents, surtout dans les cas de foyers monoparentaux.⁷⁵

■ Une offre en crèches et haltes-garderies en progression à Paris

Paris présente des spécificités en termes de modes d'accueil des jeunes enfants. L'offre parisienne en crèches et haltes-garderies est importante et en nette progression. Le nombre de places en structures d'accueil collectif pour les enfants de moins de 3 ans est passé de 22 937 au 1^{er} janvier 2001 à 26 980 au 31 mars 2007 soit une augmentation de +18 % en 6 ans. Cette augmentation traduit la volonté de la collectivité de répondre à la forte demande, liée entre autres raisons à la forte natalité.

L'offre importante en structures d'accueil collectif reste une spécificité parisienne. En effet, c'est à Paris que l'offre en crèches et haltes-garderies est la plus élevée : la ville concentre 8 % des places nationales ⁷⁶, pour 3 % des enfants de moins de trois ans vivant en France ⁷⁷. Les mesures statistiques de la DREES ⁷⁸ confirment cette caractéristique parisienne. En 2005, le taux d'équipement en accueil collectif était de 24 places installées pour 100 enfants à Paris contre 16 places pour 100 enfants en Ile-de-France et de 11 places pour 100 enfants en France.

La création de places d'accueil en crèches et haltes-garderies s'est principalement

73 – Seuls les enfants nés dans les 8 premiers mois de l'année sont autorisés à entrer à l'école préélémentaire ou en jardin d'enfant réduisant mécaniquement le nombre d'enfants, de moins de 3 ans scolarisables.

74 – PAJE, complément libre choix du mode de garde par une assistante maternelle

75 – BLANPAIN N., 2006, *Garder et faire garder son enfant in Données sociales – La société française.*

76 – Au 1^{er} janvier 2005 ; DFPE, www.paris.fr

77 – Insee, *recensement de la population, 1 999*

78 – DREES, <http://www.sante.gouv.fr/drees/statist>

concentrée au nord et à l'est de Paris, ainsi que dans le 15^e arrondissement. Les arrondissements du centre ont très peu été concernés par l'augmentation récente de l'offre, l'offre existante couvrant la légère augmentation des naissances dans ces arrondissements (taux de variation moyen des arrondissements concernés). En matière d'accueil individuel, Paris se caractérise par un recours relativement faible aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s. Ce mode d'accueil est plus fréquemment utilisé dans les agglomérations de taille moyenne (20 000 à 200 000 habitants) où les logements sont plus vastes et où les prix de l'immobilier sont moins élevés⁷⁹. À Paris, l'exigüité des logements limite le nombre de candidatures⁸⁰.

A contrario, l'emploi d'une garde à domicile est particulièrement développé dans la capitale⁸¹. Il s'agit d'un « effet d'éviction du recours à une assistante maternelle agréée par l'emploi d'une garde à domicile »⁸². Le recours important à la garde à domicile n'est, en d'autres termes, qu'une réponse à l'offre relativement faible en matière d'assistant(e)s maternel (le)s.

■ Le mode d'accueil de la petite enfance corrélé au niveau de vie

L'accueil de la petite enfance varie selon le profil socioéconomique des familles. Les choix en matière de mode d'accueil de la petite enfance sont en partie liés au niveau de vie des parents et à leur activité.

Les structures d'accueil collectif sont accessibles aux familles à revenus moyens ou faibles car leurs tarifs sont progressifs. La garde par une assistante maternelle ou à domicile est plus coûteuse, et plus souvent utilisée par les familles plus favorisées en termes de ressources. Le CASVP propose aux familles parisiennes ayant recours à une aide à domicile pour leur enfant de moins de 3 ans une allocation complémentaire à la PAJE⁸³ : « Paris Petit à Domicile » (PAPADO). L'analyse des données de gestion relatives aux tranches de revenus des familles bénéficiant de cette allocation met en évidence que 65 % des familles bénéficiant de cette prestation en 2006 ont un revenu mensuel supérieur à 4 000 €.

Lors de la naissance d'un enfant, les parents qui travaillent doivent choisir entre avoir recours à un mode d'accueil payant ou bien s'arrêter de travailler pour garder eux-mêmes leur enfant. Le niveau de vie du parent (souvent la mère) qui va s'arrêter de travailler intervient dans ce choix. Si le parent a une rémunération élevée, le manque à gagner sera important dans le cas où il déciderait de cesser son activité. En revanche le choix de s'arrêter de travailler est facilité lorsque renoncer à son salaire s'avère moins coûteux que de recourir à un mode d'accueil payant. Par ailleurs, pour les parents occupant des emplois à horaires particuliers (corrélés avec des faibles revenus) qui impliquent une multiplication des modes d'accueil, s'arrêter temporairement de travailler peut sembler préférable et n'entraîner au final qu'une perte minime de revenu.

Les modes d'accueil informels tels que les grands-parents, voisins, ou amis constituent la plupart du temps des modes d'accueil secondaires : les enfants sont gardés par des proches de manière moins systématique et moins longtemps que lorsqu'il s'agit d'un accueil payant⁸⁴. Ces modes d'accueil sont en revanche beaucoup plus souples et souvent utilisés par les familles modestes. Les grands-parents jouent notamment un rôle important dans la garde des enfants de foyers monoparentaux⁸⁵.

79 – MAHIEU R., 2005, « Les modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans : effets d'offre et de demande », *Recherches et Prévisions, CNAF, n° 82*, pp. 43-55

80 – BLANPAIN N., 2006, *op. cit.*

81 – Environ la moitié des familles employant une garde d'enfant à domicile déclarée habitent Paris, les Yvelines et les Hauts-de-Seine (MAHIEU R., 2005). p51

82 – MAHIEU R., 2005, p 51.

83 – en complément de la PAJE. Cette allocation est fonction de la composition et du revenu des familles. Elle peut être versée dès le premier enfant.

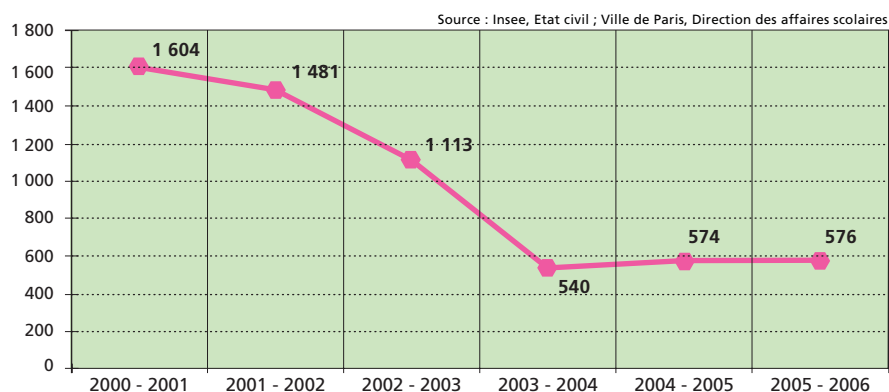
84 – MAHIEU R., 2005, *op. cit.*

85 – BLANPAIN N., 2006, *op. cit.*

■ Une baisse de la scolarisation des enfants de 2 ans

Paris enregistre, comme l'ensemble du territoire, une baisse de l'effectif des moins de trois ans dans les écoles publiques pré-élémentaires ⁸⁶. Le nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés et scolarisés en école pré-élémentaire publique a été divisé par trois entre les rentrées 2000 (1 604 enfants de moins de trois ans scolarisés soit 2,9 % des effectifs de pré-élémentaire) et 2003 (540 enfants de moins de trois ans soit 1 % des effectifs). Depuis 2003, leur nombre est resté relativement stable. En 2005-2006, sur un total de 56 938 enfants domiciliés et scolarisés en école pré-élémentaire publique, seulement 576 ont moins de trois ans.

Paris. Nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés et scolarisés en pré-élémentaire à Paris (public)



Pour l'Etat, la scolarisation des enfants de moins de trois ans subit l'influence des évolutions démographiques. Le nombre d'enfants à scolariser augmente en raison de la forte natalité. Compte tenu des places disponibles, c'est l'arrivée de ces effectifs supplémentaires aux âges de scolarité obligatoire qui a pour effet de réduire les possibilités d'accueil des plus petits. Pour la Ville de Paris, qui dispose de locaux-classes mobilisables, le faible taux de scolarisation des moins de trois ans est ainsi le résultat d'un nombre d'enseignants insuffisant. A partir de 2002 (graphique) la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ne constitue plus un objectif éducatif mais une variable d'ajustement des effectifs aux moyens. La reprise démographique et le faible taux de scolarisation des moins de trois ans observé à Paris justifieraient des moyens pédagogiques accrus de la part de l'Etat, d'autant que le taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans observé à Paris reste extrêmement faible par rapport au taux national (le rapport est de 1 à 5 en 2003 d'après les données du Ministère de l'Education nationale ⁸⁷).

86 – Ministère de l'Education Nationale, Géographie de l'école n° 9, mai 2005
87 – op.cit.

La scolarité des enfants

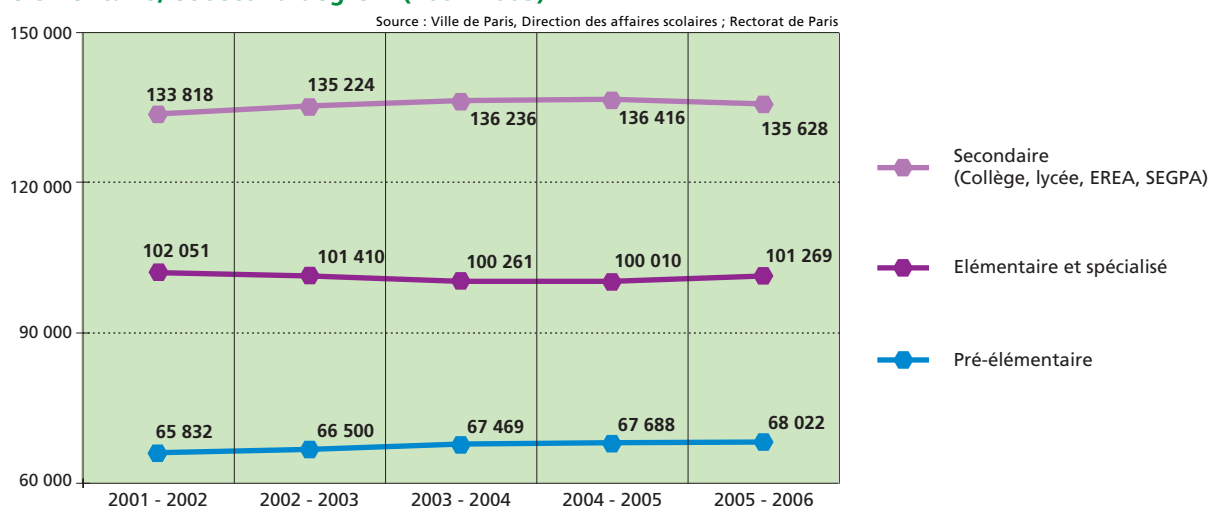
Les journées des enfants s'articulent autour de trois temps : le temps de l'école, le temps des activités autour de l'école (restaurants scolaires, études...), et le temps des activités de loisirs.

■ Les effectifs scolaires augmentent globalement...

Les effectifs scolaires dont il est question dans les paragraphes qui suivent concernent les élèves domiciliés et scolarisés à Paris.

Globalement, le nombre d'élèves domiciliés et scolarisés à Paris augmente. En agrégeant les effectifs du public et du privé pour tous les niveaux d'enseignement, du pré-élémentaire au lycée, le nombre total d'élèves scolarisés et domiciliés s'accroît de 3 218 élèves entre 2001-2002 et 2005-2006 (+1,1% en 4 ans). Les évolutions sont toutefois différentes selon les niveaux.

Paris. Nombre d'enfants domiciliés et scolarisés en pré-élémentaire, élémentaire, et second degré ⁸⁸ (2001-2005)



Le premier degré influencé par le sursaut démographique

Au niveau pré-élémentaire, les écoles ont accueilli dès la rentrée 2001, le regain des naissances de 1999. Entre 2001-2002 et 2005-2006, le nombre d'enfants domiciliés et scolarisés en pré-élémentaire à Paris a ainsi augmenté de près de 2 190 enfants (+3,3% en 4 ans).

88 – effectifs parisiens scolarisés et domiciliés à Paris en pré-élémentaire, élémentaire (y compris classes spécialisées), collège (y compris UPI), et lycée (y compris lycée professionnel, EREA et SEGPA), dans les secteurs publics et privés sous contrat

Dans l'élémentaire, les effectifs ont en revanche diminué. Le nombre d'élèves domiciliés et scolarisés en élémentaire (ou en enseignement spécialisé) à Paris est passé de 102 051 élèves en 2001-2002 à 100 010 élèves en 2004-2005, soit une baisse de -2,0 % en trois ans. Cette tendance est liée à la baisse du nombre de naissances observée entre 1992 et 1998 et à la réduction des retards scolaires ⁸⁹. En 2005-2006, les écoles élémentaires ont commencé à ressentir le sursaut démographique, avec l'arrivée des enfants nés en 1999 : elles accueillent 101 269 élèves domiciliés à Paris, soit 1 259 élèves de plus qu'en 2004-2005. La tendance à la hausse des effectifs scolaires s'est confirmée à la rentrée 2006.

Le second degré : l'impact des générations et l'attractivité des lycées

En collège, on observe une diminution du nombre d'élèves domiciliés et scolarisés à Paris, qui s'explique en partie par des générations moins nombreuses. Leur nombre est passé de 76 988 élèves en 2001-2002 à 75 798 élèves en 2005-2006 soit une baisse de -1,5 % en quatre ans.

En lycée, le nombre d'élèves domiciliés et scolarisés à Paris a, au contraire, augmenté sur la période. Il est passé de 55 068 élèves en 2001-2002 à 58 106 élèves en 2005-2006, soit une hausse de +5,5 % en quatre ans.

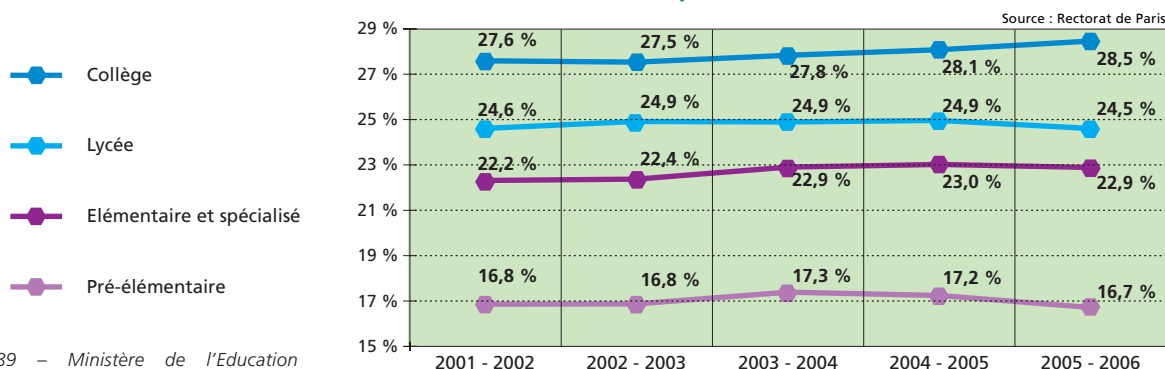
A ces 58 100 lycéens parisiens, s'ajoutent 16 600 lycéens scolarisés à Paris mais ne résidant pas dans la capitale. Leur part dans l'ensemble des lycéens scolarisés dans un établissement parisien (22 %) est nettement supérieure à celle des collégiens non résidant à Paris (9 %). Ce taux élevé traduit le pouvoir d'attraction exercé par certains lycées parisiens, dont la renommée dépasse les limites de la capitale.

Par ailleurs, 16,0 % des lycéens sont scolarisés en lycée professionnel en 2005-2006.

■ Enseignement privé : un plafonnement des effectifs ⁹⁰

Après les progressions des années 2001 et 2002, on observe depuis 2003 une stabilisation voire un léger recul de l'importance relative de l'enseignement privé en pré-élémentaire, en élémentaire et en lycée, même si le mouvement se poursuit en collège.

Paris. Évolution de la part d'élèves domiciliés et scolarisés à Paris dans le privé (sous contrat)



89 – Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2005, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, p66.

90 – Il s'agit des établissements d'enseignement privés sous contrat

- En pré-élémentaire, la part de l'enseignement privé est en léger recul depuis 2003-2004 (-0,5 point entre 2003-2004 et 2005-2006). Il accueille 16,7 % des enfants domiciliés et scolarisés à Paris en 2005-2006.
- En élémentaire, l'importance relative du privé s'est stabilisée à partir de 2003-2004. Il représente 22,9 % des effectifs domiciliés et scolarisés à Paris en 2005-2006.
- En collège, la part du secteur privé a légèrement augmenté (+1 point entre 2001-2002 et 2005-2006). Il accueille 28,5 % des collégiens domiciliés et scolarisés à Paris en 2005-2006.
- En lycée, la part du privé est en léger recul depuis 2003-2004 (-0,5 point entre 2003-2004 et 2005-2006). Il représente 24,5 % des effectifs domiciliés et scolarisés à Paris en 2005-2006.

Les parts les plus importantes d'élèves scolarisés dans le secteur privé sont observées dans le 6^e, 7^e, 8^e et 16^e arrondissements (plus de 38 % des élèves de niveau élémentaire domiciliés et scolarisés dans ces arrondissements sont inscrits dans un établissement privé sous contrat en 2005-2006).

■ 4 000 enfants scolarisés en enseignement spécialisé

L'enseignement spécialisé concerne au total 3 968 élèves scolarisés à Paris en premier et second degré en 2005-2006.

L'enseignement spécialisé en premier degré (CLIN, CLIS)

Les élèves non francophones nouvellement arrivés à Paris sont accueillis dans des structures spécialisées : **les classes d'initiation (CLIN)**. Ces classes préparent l'intégration des nouveaux arrivants au système scolaire commun. A la rentrée 2005, 545 enfants nouvellement arrivés à Paris bénéficient de ce dispositif, soit 0,5 % de l'effectif des enfants scolarisés à Paris en élémentaire. Les 10^e, 11^e, 18^e et 19^e arrondissements accueillent à la rentrée 2005, 43 % des enfants scolarisés en CLIN. Une enquête statistique du CASNAV ⁹¹ montre qu'en 2005, près d'un élève sur trois scolarisé en CLIN est d'origine chinoise. Cette proportion est en constante augmentation depuis la rentrée 2002 tandis que le nombre d'élèves d'origine algérienne a diminué de moitié. Par ailleurs, « si l'Algérie et la Chine restent majoritairement représentés [...] l'hétérogénéité des nationalités s'amplifie » ⁹².

Les élèves orientés et inscrits en **classes d'intégration scolaire (CLIS)** présentent un handicap mental, auditif, visuel ou moteur. L'effectif de chaque classe est limité à 12 élèves. A la rentrée 2005, 552 enfants étaient accueillis en CLIS. La part des enfants scolarisés à Paris inscrits en CLIS représente 0,3 % des élèves du premier degré. Mais l'accueil des enfants handicapés n'est pas exclusif aux classes spécialisées, bien au contraire : en 2005, près de 3 enfants handicapés ⁹³ sur 4 (73 %) sont scolarisés dans une classe ordinaire. Pour faciliter son intégration dans un cycle scolaire normal, l'enfant peut alors bénéficier d'une aide spécifique adaptée à ses besoins et/ou d'une aide pédagogique par un enseignant spécialisé ⁹⁴.

L'enseignement spécialisé au second degré (SEGPA, EREA, UPI)

Les **sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)** s'adressent à un public concerné par des difficultés scolaires graves et persistantes. Paris compte 19 SEGPA qui accueillent 1 242 élèves (soit 0,8 % de l'effectif du second degré).

91 – Centre d'Accueil et de Scolarisation des élèves Nouvellement Arrivés en France et des enfants de Voyage.

92 – CASNAV, 2006, *les élèves nouvellement arrivés dans l'académie de Paris*, p12.

93 – Il s'agit ici d'enfants pour lesquels un médecin du service des actions médico-sociales de la DASES a été informé ou saisi.

94 – DREES, *op.cit.*

Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) sont, contrairement aux SEGPA, des établissements autonomes. Ils ont été créés en 1954 pour accueillir les élèves ne pouvant fréquenter utilement les classes d'enseignement général ou professionnel. En 2005, 80 établissements régionaux d'enseignement adapté sont répartis au niveau national, dont quatre à Paris. Les quatre EREA parisiens accueillent 518 élèves à la rentrée 2005 (soit 0,3 % de l'effectif du second degré).

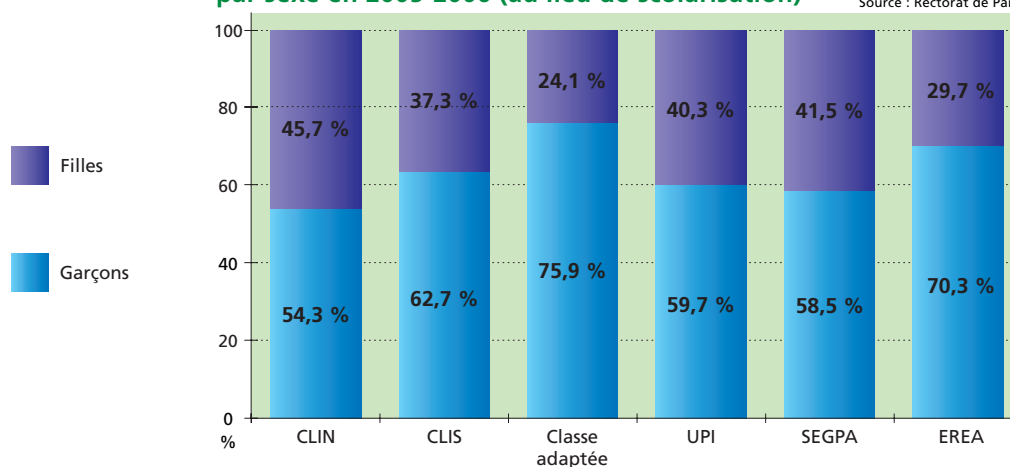
Les unités pédagogiques d'intégration (UPI) ⁹⁵ accueillent les préadolescents ou adolescents (de 11 à 16 ans) qui présentent un handicap mental afin de leur proposer un enseignement adapté à leur âge et à leur capacités, tout en les maintenant dans un environnement scolaire ordinaire. Les UPI se sont progressivement étendues aux élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices. A la rentrée 2005, 1 000 élèves étaient scolarisés en UPI à Paris, soit 1,3 % des effectifs de collège.

Les arrondissements du nord (2e, 10e, 17e, 18e), et de l'est (11e, 19e et 20e) et le 13e, enregistrent les proportions d'élèves en classes spécialisées (UPI, SEGPA, EREA) les plus élevées (comprises entre 2,3 % et 4,0 %) en 2005-2006, supérieures au taux parisien (1,8 %).

La municipalité souhaite d'une manière générale que l'enseignement spécialisé soit mieux réparti dans l'ensemble des arrondissements.

Les garçons surreprésentés en enseignement spécialisé

Répartition des élèves scolarisés en enseignement spécialisé, par sexe en 2005-2006 (au lieu de scolarisation) Source : Rectorat de Paris



Quels que soient les types de classes d'enseignement spécialisé, la répartition des effectifs par sexe met en évidence une surreprésentation masculine. Près de deux élèves en enseignement spécialisé sur trois sont des garçons. La proportion filles/garçons diffère selon la classe. Dans les classes d'adaptation (1er degré) et les EREA, les garçons sont très nettement surreprésentés (plus de 70 % des élèves). Les classes UPI et SEGPA accueillent également plus de garçons que de filles mais dans des proportions moindres (respectivement 60 % et 59 %). Les CLIN accueillent quant à elles sensiblement autant de filles que de garçons (46 % contre 54 %).

95 – créés depuis 1997

■ Le bilan de santé renseigne sur la santé des élèves de pré-élémentaire

Plus de 90 % des élèves vus dans le cadre du bilan de santé

Les élèves parisiens bénéficient d'examens médicaux effectués par le Service des actions médico-sociales de la Ville en pré-élémentaire et en primaire.

Les élèves de grande section de pré-élémentaire (ou de CP) bénéficient d'un bilan de santé. Son objectif est d'apprécier l'état de santé global des élèves et de prévenir les inadaptations scolaires. Lors de ce bilan, le médecin scolaire évalue les éventuelles causes médicales de difficultés d'apprentissage. Plus de 90 % des enfants sont vus dans le cadre de ce bilan.

Les parents sont invités à participer au bilan de santé de leur enfant. En 2004, 75 % des parents d'enfants parisiens étaient présents. On constate des différences selon les arrondissements : les 16^e, 18^e et 20^e enregistrent les taux de présence parentale les plus faibles (respectivement 56 %, 63 % et 62 %). Les 3^e, 5^e, 6^e et 7^e les taux les plus forts (compris entre 91 % et 96 %).

Ces différences doivent être interprétées avec prudence : elles peuvent aussi bien traduire des disparités en termes d'activité (les parents sans activité pouvant se libérer plus facilement que les parents bi-actifs par exemple) qu'une sensibilisation plus forte par les enseignants.

26 % des enfants de 6-7 ans souffrent d'une carie non soignée

Une enquête a été réalisée en 2003 par la DASES à partir des bilans de santé des élèves de grande section de pré-élémentaire et des bilans bucco-dentaires des élèves de CP ⁹⁶. Il en ressort que plus du tiers des enfants de 6-7 ans (de 33 % à 36 %) sont concernés par au moins une carie dentaire non soignée dans les arrondissements du nord et de l'est de Paris (11^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements) contre 26 % en moyenne parisienne. D'après la même enquête, les cas d'obésité concernent légèrement plus d'enfants de 5-6 ans (10 %) dans les 11^e, 19^e et 20^e arrondissements qu'en moyenne à Paris (8 % environ).

On trouve ici la confirmation que les troubles liés à l'hygiène de vie (hygiène alimentaire, hygiène bucco-dentaire) et l'accès aux soins permettant d'y remédier sont corrélés aux variables sur le niveau socio-économique des familles.

10 % des enfants de 6-7 ans présentent une anomalie de l'élocution

La même source fait apparaître des liens de causalité vraisemblablement plus complexes entre le niveau socio-économique des familles et les troubles de l'élocution et de la compréhension des enfants de 6-7 ans.

Ainsi, par exemple, une anomalie de l'élocution est-elle retrouvée chez 10 % d'entre eux (11 % hors REP, mais seulement 9 % en REP), avec des taux égaux ou supérieurs à 12 % dans les 5^e, 7^e, 8^e, 12^e, 14^e et 16^e arrondissements, mais inférieurs ou égaux à 8 % dans les 2^e, 4^e, 9^e, 10^e, 13^e et 19^e arrondissements.

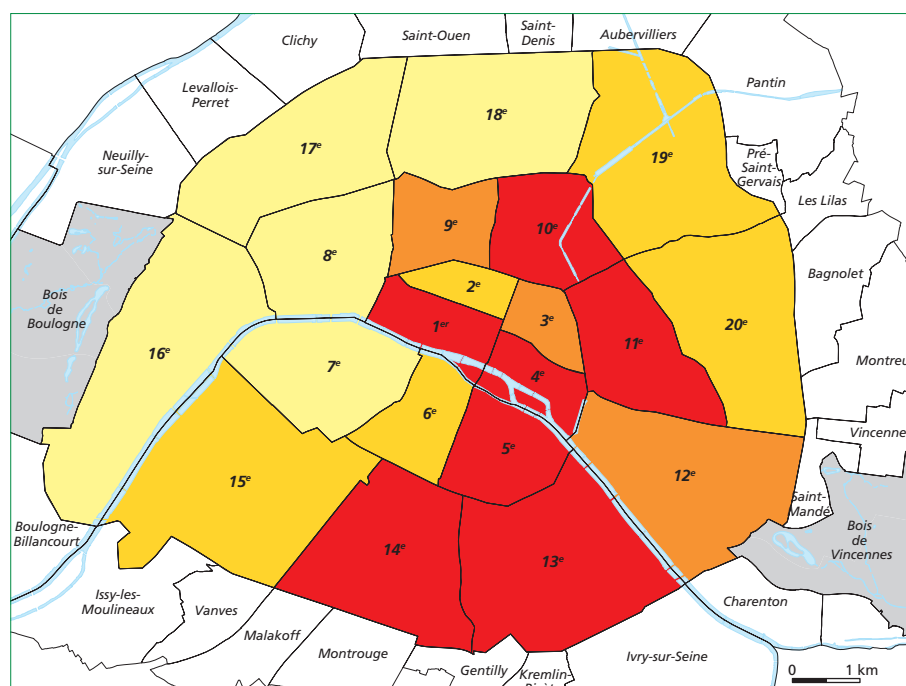
96 – DASES, *Étude sur l'état de santé des enfants parisiens, mai 2006*, Cahiers de Chaligny.

Autour de l'école

Le temps scolaire ne représente qu'une partie du temps des enfants. S'y ajoutent les activités périscolaires après ou entre les cours (restaurant scolaire ou études du soir) et extrascolaires (le mercredi, les petites et les grandes vacances). Ces activités facultatives constituent une offre de service public pour les parents, qui, pour des raisons personnelles ou professionnelles, ne peuvent pas venir chercher leurs enfants le midi et après la classe, ou s'en occuper le mercredi et pendant les vacances scolaires. Il s'agit aussi de moments éducatifs à part entière qui contribuent à l'épanouissement des enfants, à leur sociabilité et à corriger les inégalités socio-culturelles.

■ Une fréquentation importante des restaurants scolaires et des activités périscolaires

À Paris, en 2005-2006, autour de 102 000 enfants, soit les trois-quarts des élèves des écoles publiques parisiennes (niveaux pré-élémentaire et élémentaire) sont demi-pensionnaires.



Les plus fortes proportions d'élèves déjeunant au restaurant scolaire sont observées dans les 1er, 4e, 5e, 10e, 13e et 14e arrondissements. Les 7e, 8e, 16e, 17e et 18e arrondissements enregistrent les valeurs minimales, qui restent malgré tout relativement élevées (autour de 67 % d'élèves). Plusieurs facteurs peuvent expliquer les disparités de fréquentation observées entre les arrondissements parisiens. L'activité des parents est certainement l'un d'entre eux : les quatre arrondissements dans lesquels les enfants sont relativement moins nombreux à être demi-pensionnaires sont en effet également ceux où les parts des parents « au foyer » sont les plus fortes (7e, 8e, 16e, 18e).

Après l'école, la fréquentation des études surveillées et des « goûters récréatifs »

Des activités périscolaires sont proposées à l'interclasse mais aussi après la classe. En pré-élémentaire, un « goûter récréatif » est organisé de 16 h 30 à 18 h 30. Les enfants inscrits bénéficient d'un goûter préparé par la Caisse des écoles et des activités ludiques leur sont proposées. A l'école élémentaire, des études surveillées sont organisées après la classe, de 16 h 30 à 18 heures. Après la récréation et le goûter, les enseignants et les animateurs aident les enfants à réviser leurs leçons.

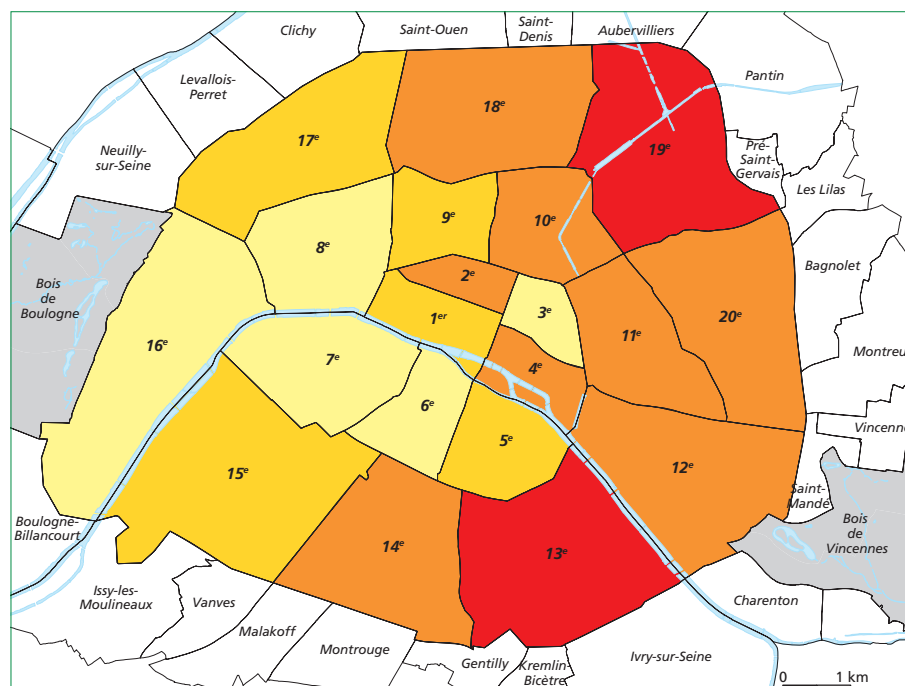
Les taux de fréquentation des études surveillées en élémentaire et des goûters récréatifs (ou garderies) en pré-élémentaire sont respectivement de 22 % et de 27 % à l'échelle parisienne. Les différences de fréquentation de ces activités entre arrondissements ne sont pas les mêmes que celles observées pour les restaurants scolaires.

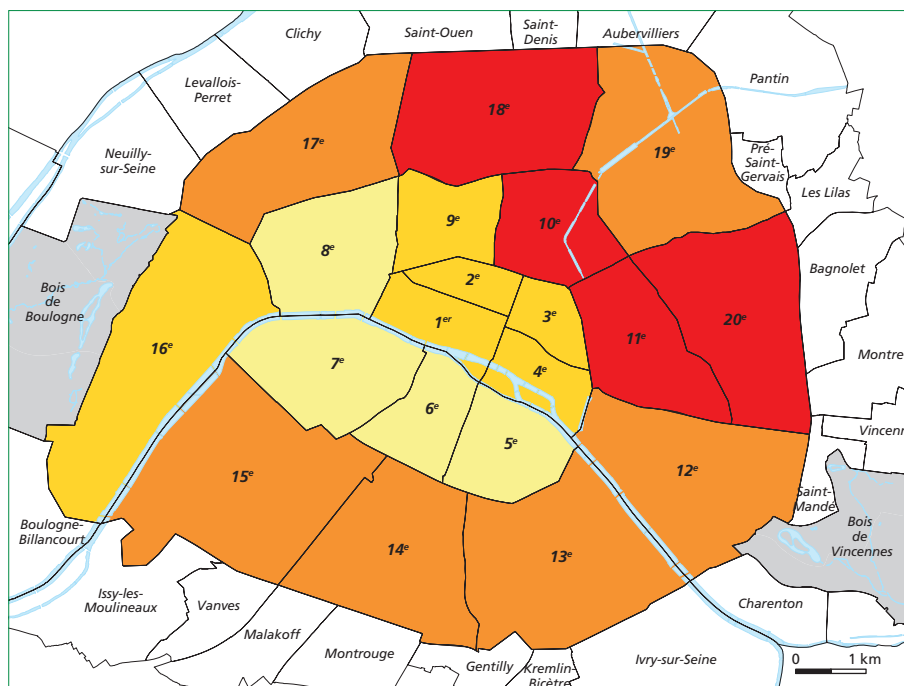
FRÉQUENTATION DES GARDERIES (OU GOÛTERS RÉCRÉATIFS)

Part des élèves fréquentant les goûters récréatifs dans le total des élèves de niveau pré-élémentaire

- Moins de 20 %
 - de 20 à 25 %
 - de 25 à 30 %
 - plus de 30 %
- Moyenne Paris : 28 %

Sources :
Ville de Paris, DASCO
Année scolaire 2005/2006





FRÉQUENTATION DES ÉTUDES SURVEILLÉES

Part des élèves fréquentant les études surveillées dans le total des élèves de niveau élémentaire

- Moins de 15 %
- de 15 à 20 %
- de 20 à 25 %
- plus de 25 %

Moyenne Paris : 22 %

Sources :
Ville de Paris, DASCO
Année scolaire 2005/2006

Contrairement à ce que l'on observe pour les cantines, les plus fortes fréquentations sont enregistrées dans les arrondissements du nord-est (10^e, 11^e, 18^e, 19^e, 20^e) pour les études surveillées et dans les 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements pour les garderies. Les fréquentations les plus faibles sont enregistrées dans les 5^e (pour les études surveillées), 6^e, 7^e, 8^e et 16^e arrondissements.

La fréquentation des activités de loisirs

Les ateliers bleus proposent aux enfants des activités sportives ou culturelles le soir après la classe. L'objectif de ces ateliers est de permettre aux enfants de découvrir des disciplines qu'ils n'ont pas l'occasion de pratiquer régulièrement dans le cadre scolaire ou familial. En 2005-2006, 9 860 enfants, soit près de 13 % des enfants scolarisés en niveau élémentaire (public) participent à ces activités. On observe quelques disparités au sein de la capitale. Dans le 11^e, près de 17 % des enfants scolarisés fréquentent les ateliers bleus tandis que dans les 9^e et 16^e arrondissements moins de 6 % des enfants scolarisés sont concernés.

Les centres de loisirs existent dans la plupart des écoles parisiennes. Ils sont ouverts le mercredi et durant les vacances scolaires aux enfants de 3 à 14 ans révolus, scolarisés ou domiciliés à Paris.

L'accueil en centres de loisirs le mercredi concerne près de 23 500 enfants en moyenne en 2005-2006 soit 17 % des enfants scolarisés à Paris contre 21 000 en 2002-2003, soit une augmentation de près de 12 % en 4 ans. Les arrondissements de l'est, du nord et du sud-est de Paris enregistrent des taux de fréquentation supérieurs à la moyenne parisienne (jusqu'à 23 % de fréquentation dans le 14^e arrondissement). A contrario, moins de 10 % des enfants scolarisés fréquentent les centres de loisirs le mercredi dans les 7^e, 8^e et 16^e arrondissements.

Pendant les petites vacances, le nombre d'enfants fréquentant les centres de loisirs varient selon les périodes. En 2006, autour de 17 800 enfants (soit 13 % des enfants scolarisés) ont été accueillis chaque jour en moyenne pendant les vacances d'Hiver et du Printemps, 21 200 enfants pendant les vacances de la Toussaint (soit

15 % des enfants scolarisés) et 12 080 enfants pendant les vacances de Noël (soit 10 % des enfants scolarisés). On observe la même répartition entre arrondissements que pour l'accueil en centres de loisirs le mercredi. Les arrondissements dans lesquels une part importante d'au moins un des parents est au foyer connaissent une fréquentation plus faible des centres de loisirs pendant les vacances.

Enfin, pendant les grandes vacances d'été 2006, les centres de loisirs ont accueilli chaque jour en moyenne 12 200 enfants.

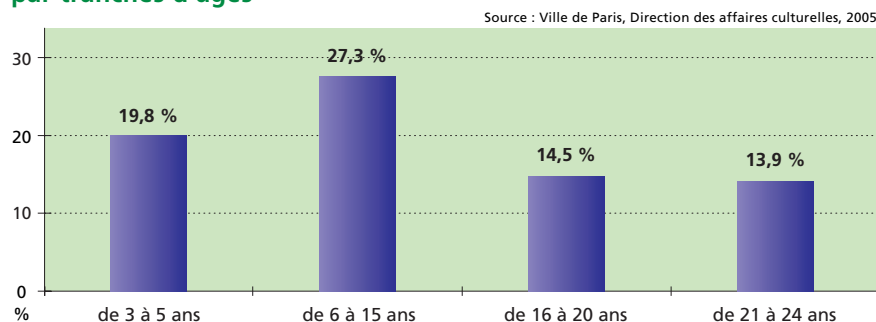
Le nombre d'enfants fréquentant occasionnellement ces équipements, le mercredi ou pendant les vacances, est sensiblement supérieur aux moyennes de fréquentation journalières. Les résultats du sondage d'opinion ⁹⁷ auprès des parisiennes, réalisé dans le cadre de la journée internationale des femmes du 8 mars 2006, le confirment. A la question posée aux parisiennes ayant des enfants âgés de 6 à 15 ans « Comment faites-vous garder vos enfants, âgés entre 6 et 15 ans, le mercredi et pendant les vacances ? », un tiers des femmes interrogées (34 %) répondent utiliser ces équipements.

Un enfant sur quatre fréquente les bibliothèques parisiennes

Paris compte, en 2006, 57 bibliothèques de prêt et 9 bibliothèques spécialisées. En 2005, 275 000 Parisiens sont usagers actifs ⁹⁸ des bibliothèques municipales dont 105 600 sont des enfants ou jeunes parisiens de moins de 25 ans (plus d'un usager sur trois a moins de 25 ans soit 38 %).

La proportion d'inscrits en bibliothèques par tranches d'âges permet d'analyser les différences de fréquentation selon l'âge des enfants. Il apparaît que les taux d'inscrits augmentent à chaque tranche d'âges pour atteindre 27 % des enfants de 6 à 15 ans. Puis la proportion d'inscrits « tombe » à 14-15 % environ pour les 16-20 ans et les 21-24 ans.

Paris. Proportion d'usagers actifs des bibliothèques par tranches d'âges

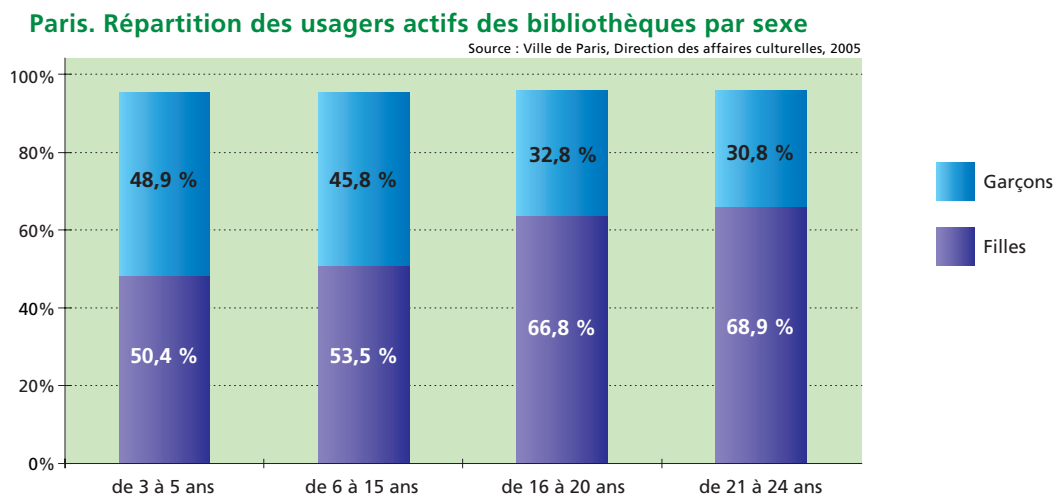


En termes de disparités géographiques, il apparaît que les 5^e, 6^e, 14^e et 19^e arrondissements ont des taux supérieurs aux taux parisiens quelles que soient les classes d'âges alors que les 4^e, 8^e, et 16^e ont des taux inférieurs. Ces différences se relient en partie à la répartition des bibliothèques au sein du territoire parisien, ainsi qu'à leur spécialisation partielle (espaces jeunesse) ou totale (bibliothèques jeunesse). La répartition par sexe des usagers actifs parisiens de moins de 25 ans montre que les filles fréquentent nettement plus les bibliothèques que les garçons. Plus l'âge augmente, plus l'écart de fréquentation se creuse. À part quasi égale chez les 3-5 ans, la fréquentation des filles devient supérieure à celle des garçons chez les enfants de 6 à 15 ans (54 %). À partir de 16 ans, environ deux usagers actifs sur trois sont de sexe féminin (67 % pour les 16 à 20 ans et 69 % pour les 21 à 24 ans).

97 – sondage de l'institut CSA, février 2006

98 – les usagers « actifs » sont les inscrits ayant emprunté au moins une fois dans l'année d'inscription

Ces différences sont à mettre en relation avec le cadre de fréquentation des bibliothèques. Pour les moins de 15 ans, les pratiques des bibliothèques se font principalement dans le cadre scolaire, la part des garçons ou filles est sensiblement équivalente ; pour les plus de 16 ans, la fréquentation est plus libre, les filles sont plus nombreuses.



■ Des aides à la scolarité et aux loisirs soutiennent un grand nombre de familles

Le soutien aux familles en matière d'activités scolaires et périscolaires des enfants est complété par des dispositifs d'accompagnement scolaire, de bourses, d'allocations de rentrée et de tarifs préférentiels pour les loisirs en famille.

Les dispositifs de l'accompagnement scolaire à Paris

L'accompagnement à la scolarité s'organise à Paris autour de trois dispositifs : le programme municipal de soutien en milieu scolaire, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), et le programme départemental de lutte contre l'échec scolaire. Ces dispositifs proposent un accompagnement scolaire aussi bien au niveau élémentaire que secondaire.

Le programme municipal de soutien scolaire se compose de quatre opérations : « Coup de Pouce », « Ateliers Lecture Expression et Mathématiques » (ALEM), « Ateliers Français/Math en 6^e » (AFM6) et « Action collégiens ».

Les opérations Coup de Pouce et ALEM ont été mis en place à la rentrée 2002 par la Ville de Paris en partenariat avec l'Education Nationale dans le but d'aider les enfants de CP et de CM à acquérir les apprentissages fondamentaux. Au cours de l'année scolaire 2006-2007, près de 1 600 enfants parisiens en ont bénéficié.

Les dispositifs « Action collégiens » et AFM6 sont à destination des élèves du second degré. Le premier a un objectif de prévention éducative pour les 11-18 ans en leur proposant une écoute, des conseils, et du soutien scolaire. Il concerne près de 2 900 élèves en 2006-2007. Les AFM6 ont pour objectif d'apporter aux élèves de 6^e un soutien en français et en mathématiques et de favoriser ainsi la transition entre l'école élémentaire et le collège. Près de trois cents collégiens en bénéficient en 2006-2007. Le CLAS est un deuxième dispositif d'accompagnement à la scolarité. D'abord réservé aux élèves des niveaux élémentaires et secondaires des Zones d'Education Prioritaire (ZEP) et des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) il a été étendu à l'ensemble du territoire parisien en 1999. 5 060 enfants sont concernés par ce dispositif en 2004.

Un troisième programme de lutte contre l'échec scolaire a été mis en place en 1989 par le Département de Paris. Il s'organise autour du financement d'associations de proximité qui mènent des actions d'accompagnement scolaire afin d'aider les jeunes en difficulté dans leur scolarité mais aussi une action de sensibilisation plus globale en direction des parents. Initialement mis en oeuvre dans les quartiers prioritaires, le programme s'est par la suite étendu à l'ensemble des arrondissements. Il concerne 4 800 enfants en 2004.

Ces deux dispositifs financent conjointement des structures d'accompagnement scolaire, le plus souvent associatives. Le financement des actions d'accompagnement scolaire réalisées par chacune de ces associations provient donc soit des deux dispositifs, soit de l'un, soit de l'autre.

Ces différentes mesures d'accompagnement scolaire continuent de concerner en majorité les enfants des 18^e, 19^e et 20^e (qui représentent 58 % de l'effectif suivi en CLAS et 42 % de l'effectif suivi dans le cadre du programme de lutte contre l'échec scolaire).

Près d'1/4 d'élèves collégiens et lycéens boursiers à Paris

Les bourses sont attribuées pour une année scolaire sous conditions de ressources et en fonction de la taille de la famille. Le montant de la bourse varie entre 60 et 300 € par année scolaire.

Les élèves scolarisés dans les établissements parisiens sont dans l'ensemble 63 750 (soit 23 % des effectifs) à être boursiers en premier et second cycle. Les collégiens le sont à 23 % tandis que les lycéens le sont à 19 %. Par ailleurs, le taux de boursiers atteint 35 % pour les élèves en lycées professionnels.

D'après les données du Ministère de l'Éducation Nationale ⁹⁹, les collégiens percevant une bourse de la tranche la plus haute ¹⁰⁰ sont moins nombreux à Paris (4,8 %) qu'en France métropolitaine (5,7 %).

Les arrondissements populaires (18^e, 19^e et 10^e) accueillent de fortes proportions de boursiers (entre 37 % et 44 % des effectifs de second degré en 2005) tandis que les 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, et 16^e arrondissements enregistrent les taux les plus faibles (entre 4 % et 7 % des effectifs en 2005).

22 % de familles parisiennes perçoivent l'ARS

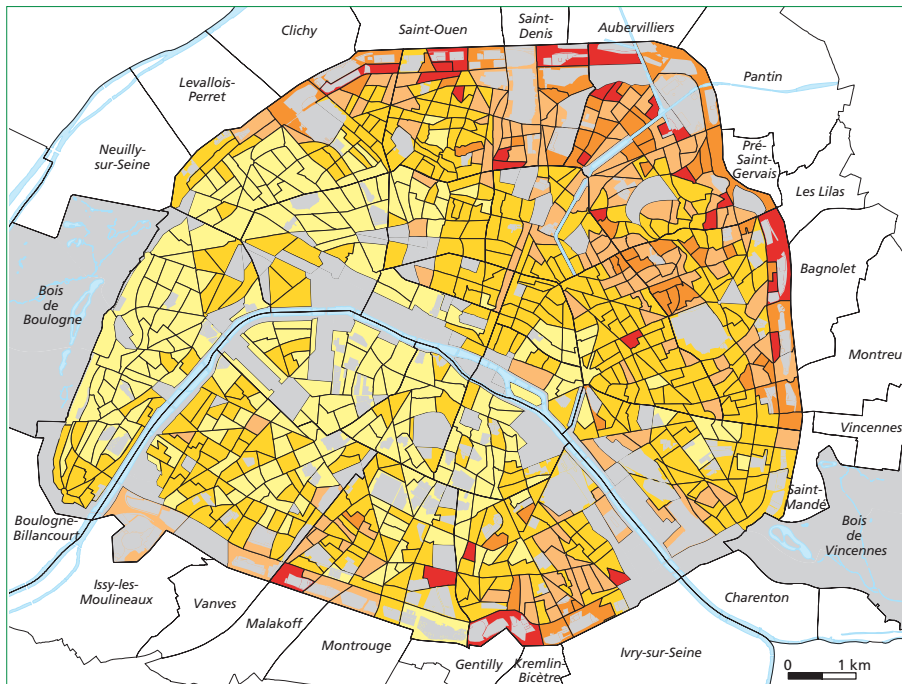
En 2004, 53 571 familles (soit 22 % des familles parisiennes) bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire (ARS). L'ARS est versée par la CAF, sous condition de ressources, pour chaque enfant scolarisé à charge, âgé de 6 ans minimum et 18 ans maximum. Les foyers monoparentaux sont surreprésentés parmi les bénéficiaires de cette allocation : 25 162 foyers monoparentaux, soit 40 % des foyers monoparentaux parisiens, en bénéficient en 2004.

Si la proportion de familles percevant l'ARS est forte à Paris (plus d'une famille sur cinq), elle reste nettement inférieure à celle observée au niveau national où près d'une famille sur trois (31 % des familles) est concernée en 2004 ¹⁰¹.

Cette moyenne globale de 22 % masque néanmoins des différences importantes entre arrondissements. Dans les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 16^e arrondissements, moins de 10 % des familles bénéficient de cette allocation, alors que plus du tiers des familles sont concernées dans les 18^e, 19^e et 20^e.

99 – Ministère de l'Éducation Nationale, source MEN-DEP. Géographie de l'école n° 9, mai 2005
100 – Le montant de cette bourse est égale à 294 € en 2003-2004

101 – Le taux est obtenu en rapport le nombre de familles percevant l'ARS en 2004 (source : CAF) au nombre de familles recensées en 1999 (source : Insee)



LES FAMILLES BÉNÉFICIAIRE DE L'ALLOCATION RENTRÉE SCOLAIRE

Part des familles bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire dans le total des familles

- Moins de 10 %
- de 10 à 25 %
- de 25 à 40 %
- de 40 à 55 %
- plus de 55 %

Moyenne Paris : 21,7 %

Les IRIS de moins de 20 familles ou de moins de 100 allocataires et les principaux équipements apparaissent en gris

Source :

CAF de Paris, 2004
Recensement de la Population, 1999 (INSEE)

Par ailleurs, le profil des familles bénéficiaires de l'ARS varie selon le niveau de scolarisation. Une étude sur les bénéficiaires de l'ARS réalisée par la CNAF ¹⁰² montre que « les familles d'un enfant bénéficiaires de l'ARS perçoivent plus fréquemment la prestation pour un enfant scolarisé en primaire, celles de deux enfants sont légèrement surreprésentées en collège tandis que les familles d'au moins 3 enfants scolarisés au lycée sont en proportion plus nombreuses » ¹⁰³. D'après la même étude, l'allocation permet de couvrir en moyenne les 3/4 des dépenses occasionnées par la rentrée scolaire (achat de matériel scolaire et vêtements).

Un accès familial facilité pour les équipements et services municipaux

Le « Paris Pass Familles », mis en place en octobre 2005, s'adresse aux familles ayant au moins 3 enfants ou un enfant handicapé à charge. Il permet à ces familles d'obtenir des tarifs préférentiels pour certains équipements ou services municipaux culturels ou de loisirs.

28 646 familles parisiennes en bénéficiaient en 2006, ce qui représentent environ 70% des familles parisiennes de trois enfants et plus.

¹⁰¹ – Le taux est obtenu en rapport le nombre de familles percevant l'ARS en 2004 (source : CAF) au nombre de familles recensées en 1999 (source : Insee)

¹⁰² – RASTIER A.-C., 2004, Étude sur les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2002, Recherches et Prévisions n° 75, mars.

¹⁰³ – RASTIER, op. cit, p89

Familles et aides sociales

Les actions en direction des familles mobilisent, pour certaines d'entre elles, différents champs de l'action sociale. L'aide aux familles et la protection de l'enfance visent à soutenir, d'une part, les parents dans leur vie de famille et l'éducation de leurs enfants, et d'autre part, les enfants dans leurs relations avec leurs parents. S'ajoutent, aux dispositifs d'aide socio-éducative aux familles et de protection de l'enfance, des aides financières de la collectivité.

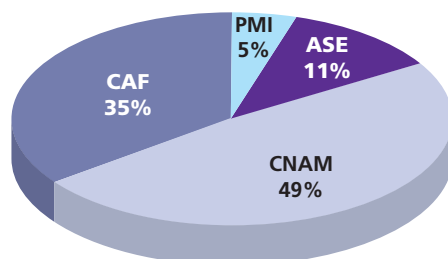
■ L'aide aux familles et la protection de l'enfance en danger

L'aide aux familles à domicile : le rôle des TISF

Les Technicien(ne)s de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) sont chargé(e)s d'accompagner et de soutenir, à domicile, les familles dans leurs tâches quotidiennes. Leur action contribue à maintenir ou rétablir l'équilibre au sein du foyer, afin de prévenir les difficultés liées à l'organisation de la vie domestique voire, dans certains cas, le placement des enfants. Les TISF interviennent de manière variable auprès des familles, leurs actions sont souples, adaptables et peuvent donc se mettre en place rapidement.

Paris. Nombre de familles parisiennes concernées par l'intervention des TISF

Source : Observatoire de l'enfance en danger, 2004



D'après le rapport annuel de l'Observatoire parisien de l'enfance en danger de 2004, 2 303 familles ont bénéficié d'une intervention des TISF en 2004. Leur financement est fonction du motif déclenchant l'intervention :

- la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) intervient en cas de maladie, notamment de longue durée, du père ou de la mère, ou en cas de grossesse pathologique (1 128 familles, soit 49 % de l'ensemble des familles concernées en 2004) ;
- la Caisse des allocations familiales (CAF) intervient au bénéfice des familles ayant déjà un enfant de moins de 6 ans, pour l'arrivée d'un nouvel enfant, son hospitalisation, sa maladie ou encore en cas de surcharge exceptionnelle ou de famille nombreuse. (805 familles, soit 35 %) ;
- le service départemental de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) finance les actions ayant un but préventif (pour éviter le placement) ou pour aider des parents dans leur rôle éducatif. (256 familles, soit 11 %) ;

- le service départemental de Protection maternelle et infantile (PMI) prend en charge les interventions en lien avec les naissances, à la demande des médecins ou puéricultrices de PMI, du Service Social Départemental de Polyvalence ou encore d'un service hospitalier. (114 familles, soit 5 %)

Le soutien aux parents est un axe prioritaire des orientations du schéma départemental conjoint de prévention, d'aide aux familles et de protection de l'enfance dans le but de « faire évoluer les positionnements sur la parentalité, pour quitter une approche normative qui indiquerait ce qu'est une « bonne famille » ou « être de bons parents »¹⁰⁴. Les TISF et leur action à domicile participent à la prévention des problèmes socio-éducatifs des familles et par-là même à la protection des enfants.

Environ 300 actions de proximité, menées par des services publics ou des associations, ont par ailleurs été recensées en 2005 et contribuent également, de diverses façons, à procurer aux parents accompagnement et soutien dans l'exercice des fonctions qui sont les leurs.

La protection de l'enfance en danger : 9 355 jeunes suivis par l'ASE

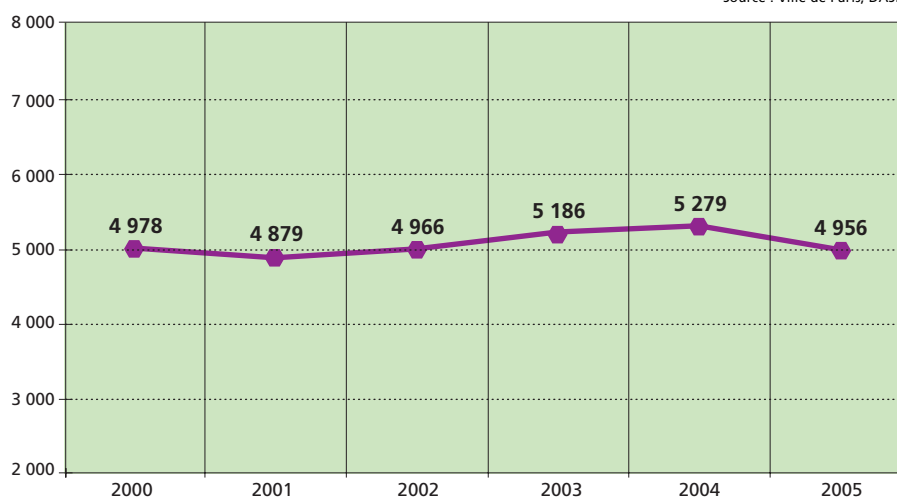
L'Aide sociale à l'enfance (ASE) a pour objectif premier de protéger les enfants tout en préservant la cohésion familiale. Pour cela, l'ASE apporte, d'une part un soutien financier et matériel et propose, d'autre part, des mesures éducatives. Parfois, le placement d'un enfant peut s'avérer nécessaire. Il est réalisé, quand cela est possible, avec l'accord ou à la demande des parents mais il peut aussi intervenir à la suite d'une décision judiciaire.

Une étude de la DREES¹⁰⁵ met en évidence les évolutions qu'ont connues les actions éducatives menées par les services départementaux de l'ASE. On observe que, depuis la fin des années 1990, la protection de l'enfance accorde d'avantage la priorité aux actions éducatives qu'aux placements des enfants. Il s'agit de favoriser le plus possible le maintien de l'enfant dans son environnement afin d'éviter des ruptures trop importantes avec la famille. Les actions éducatives sont menées à domicile par des travailleurs sociaux auprès de l'enfant et auprès de la cellule familiale.

Tandis qu'en France métropolitaine, le nombre de jeunes concernés par des actions éducatives a augmenté de manière continue (15,3 %) depuis 1993, le nombre de jeunes suivis à Paris a connu des fluctuations. Après une augmentation importante entre 1993 et 1996 (13,4 %), le nombre de jeunes concernés par des actions éducatives à domicile (AED) et des actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) a chuté avant de retrouver et dépasser son niveau initial en 2003.

Paris. Évolution du nombre de jeunes pris en charge par l'ASE

Source : Ville de Paris, DASES



104 – Schéma départemental conjoint de prévention, d'aide aux familles et de protection de l'enfance, p. 115.

105 – RAULT M., CALLEGHER D., 2000, L'aide sociale à l'enfance : davantage d'actions éducatives et de placements décidés par le juge, Etudes et Résultats, n° 46, janvier, 8 pages.

Au-delà des tendances, le nombre d'actions éducatives réalisées est en proportion plus élevée à Paris qu'en France métropolitaine.

Au total, 9 355 jeunes parisiens sont suivis par l'aide sociale à l'enfance. Parmi eux, 4 956 font l'objet d'un placement (familial départemental ou associatif, ou en établissement). Les actions éducatives de l'ASE concernent légèrement plus les garçons (56 %) que les filles (44 %).

■ Familles et aide sociale municipale

L'action sociale envers les familles mobilise différents acteurs : Ville, Département, Etat. Ainsi, les collectivités locales ont les compétences pour ajuster, adapter, compléter les politiques mises en place par l'Etat. Les principales allocations facultatives de la Ville de Paris sont les aides au logement (page 67). « Paris Forfait Familles », les Avantages EDF offerts aux familles (dénommés depuis le 1^{er} janvier 2007 « Paris Energie Familles »), l'Allocation Soutien Parents Enfant(s) Handicapé(s) sont trois autres exemples d'allocations proposées par la collectivité ¹⁰⁶. Ces différentes aides financières sont gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

« Paris Forfait Familles »

Mise en place en octobre 2005, « Paris Forfait Familles » est une aide accordée aux familles ayant au moins 3 enfants à charge, afin de les aider à faire face aux dépenses liées aux enfants. Son montant est fonction du revenu mensuel déclaré des familles. Cette allocation concerne en 2006 près de 21 000 familles à Paris (soit environ 51 % des familles de 3 enfants et plus).

Les plus fortes proportions de familles bénéficiant de cette aide sont observées dans les 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements où entre 70 et 76 % des familles nombreuses sont concernées.

Les avantages EDF offerts aux familles

La Ville de Paris apporte une aide financière aux familles non imposables et aux familles de trois enfants ou plus également à travers les « avantages EDF offerts aux familles ». Cette prestation vise à aider les familles en difficulté dans leur vie quotidienne à Paris en finançant une partie de leurs dépenses d'électricité.

Le nombre de familles parisiennes bénéficiant de cette aide est en constante augmentation depuis 2002. Il est passé de 28 340 en 2002 à 32 516 familles en 2006 (+15% en 4 ans). 88 % des familles concernées sont des familles non imposées. Cette aide touche principalement les arrondissements populaires (13^e, 18^e, 19^e, 20^e). Dans ces arrondissements, entre 18 % à 25 % des familles sont concernées.

L'allocation de soutien aux parents d'enfants handicapés

La Ville de Paris propose enfin, en complément de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) versée par la CAF, l'Allocation de soutien aux parents d'enfant(s) handicapé(s) (ASPEH). Elle est versée aux familles pour chaque enfant handicapé à charge afin de soutenir financièrement son éducation à Paris.

Cette allocation permet également un soutien financier aux familles dont l'enfant est placé dans un établissement spécialisé (la famille perçoit alors une allocation annuelle calculée au prorata du nombre de jours que l'enfant a passés au domicile).

En 2006, 3 997 familles parisiennes sont bénéficiaires de l'ASPEH.

106 – D'autres aides en direction des familles sont « Paris Pass Famille », « Paris Petit à Domicile », « Paris Logement Familles », l'Aide au Logement des Familles Monoparentales, l'Allocation familiale Maintien à Domicile Parent Agé, l'Allocation d'Accompagnement, l'Aide aux familles amélioration de l'habitat et l'aide aux familles chute brutale de ressources, l'Allocation pour Naissance ou adoption multiple, l'AVP aux veuves et veufs et Complément Santé.

